

2023

# COMPTES CONSOLIDÉS

→ GROUPE DES ASSURANCES DU CRÉDIT MUTUEL SA



## COMPTES CONSOLIDÉS

<b>ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS</b>	<b>3</b>	<b>NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS</b>	<b>9</b>
Bilan Actif	3		
Bilan passif	4		
Compte de résultat consolidé	5	<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS</b>	<b>118</b>
Résultat net et gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global	6		
Tableau de variation des capitaux propres	7		
Tableau des flux de trésorerie	8		

## 1. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM). Tous les montants ont été arrondis au million le plus proche, sauf indication contraire.

Le GACM applique les normes IFRS 9 – Instruments financiers - et IFRS 17 – Contrats d'assurance - pour la première fois dans ses états financiers annuels, clos au 31 décembre 2023. Par ailleurs, lors du passage à ces normes le GACM a choisi de ne plus consolider certaines entités dont il détient le contrôle eu égard au caractère non significatif de leur patrimoine, de leur situation financière et de leur résultat dans l'ensemble consolidé, en application d'IAS 1 et IAS 8. Ainsi, les données comparatives ci-après sont présentées *proforma* (soit retraitées conjointement du changement normatif et de la réduction de périmètre).

### 1.1 Bilan Actif

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2023	31/12/2022 Proforma	01/01/2022 Proforma
Écarts d'acquisition	Note 2.8.1	65	65	123
Autres immobilisations incorporelles	Note 2.8.2	-	-	10
<b>Actifs incorporels</b>		<b>65</b>	<b>65</b>	<b>133</b>
Immobilier de placement	Note 2.8.3	2 942	3 397	3 466
Placements financiers	Note 2.8.4	137 947	127 028	142 561
- au coût amorti	Note 2.8.5	22	23	57
- à la juste valeur par capitaux propres	Note 2.8.6	84 793	78 948	90 781
- à la juste valeur par résultat	Note 2.8.6	53 132	48 058	51 723
<b>Placements des activités d'assurance</b>		<b>140 889</b>	<b>130 426</b>	<b>146 027</b>
<b>Investissements dans les entreprises mises en équivalence</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Actifs de contrats d'assurance	Note 2.8.20	15	18	26
Actifs de contrats de réassurance	Note 2.8.20	312	328	277
<b>Actifs relatifs aux contrats</b>	<b>Note 2.8.20</b>	<b>327</b>	<b>347</b>	<b>303</b>
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	Note 2.8.11	219	247	290
Impôts différés actifs	Note 2.8.13	58	122	9
Créances d'impôt exigible	Note 2.8.13	52	43	2
Autres créances	Note 2.8.14	744	1 586	678
<b>Autres actifs</b>		<b>1 072</b>	<b>1 997</b>	<b>980</b>
<b>Actifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées</b>		<b>-</b>	<b>983</b>	<b>-</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>		<b>251</b>	<b>124</b>	<b>542</b>
<b>Total actif</b>		<b>142 605</b>	<b>133 941</b>	<b>147 985</b>

## 1.2 Bilan passif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2023	31/12/2022 Proforma	01/01/2022 Proforma
Capital	Note 2.8.15	1 241	1 241	1 241
Primes d'émission, de fusion et d'apport		1 038	1 154	1 154
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		594	32	1 190
Résultats cumulés		7 197	7 369	7 777
Résultat net consolidé de l'exercice		828	817	-
<b>Capitaux propres du groupe</b>		<b>10 897</b>	<b>10 614</b>	<b>11 363</b>
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		9	1	14
Résultats cumulés hors groupe		155	101	107
Résultat net hors groupe		3	7	-
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>167</b>	<b>108</b>	<b>121</b>
<b>Capitaux propres totaux</b>		<b>11 064</b>	<b>10 722</b>	<b>11 484</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>		<b>60</b>	<b>48</b>	<b>58</b>
Dettes subordonnées	Note 2.8.19	1 561	1 561	1 553
Dettes de financement représentées par des titres	Note 2.8.19	-	-	-
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	Note 2.8.19	35	162	209
Autres dettes de financement	Note 2.8.19	30	31	53
<b>Dettes de financement</b>	<b>Note 2.8.19</b>	<b>1 627</b>	<b>1 754</b>	<b>1 815</b>
Passifs de contrats d'assurance	Note 2.8.20	119 682	110 416	124 794
Passifs de contrats de réassurance	Note 2.8.20	-	-	-
<b>Passifs relatifs aux contrats</b>	<b>Note 2.8.20</b>	<b>119 682</b>	<b>110 416</b>	<b>124 794</b>
Instruments dérivés passifs (1)		70	141	109
Impôts différés passifs	Note 2.8.13	-	-	347
Dettes d'impôt exigible	Note 2.8.13	6	5	17
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire (2)		9 230	9 935	9 046
Autres dettes	Note 2.8.29	498	315	312
Comptes courants créditeurs		369	7	2
<b>Autres passifs</b>		<b>10 172</b>	<b>10 402</b>	<b>9 833</b>
<b>Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées</b>		<b>-</b>	<b>600</b>	<b>-</b>
<b>Total passif</b>		<b>142 605</b>	<b>133 941</b>	<b>147 985</b>

(1) Ce poste présente la valorisation des contrats de swaps de devises (« Cross Currency Swaps »)

(2) Ce poste présente les dettes relatives aux opérations de mise en pension de titres et reverse repos

## 1.3 Compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2023	31/12/2022 Proforma
Produits des activités d'assurance	Note 2.9.1	7 298	7 086
Charges afférentes aux activités d'assurance		- 6 339	- 6 156
Résultat net des contrats de réassurance détenus		- 34	88
<b>Résultat des activités d'assurance</b>		<b>925</b>	<b>1 017</b>
Produits d'intérêt calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif	Note 2.9.3	1 413	1 277
Autres produits de placement	Note 2.9.4	4 570	- 3 783
Pertes de valeur liées au crédit	Note 2.9.2	- 2	3
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis	Note 2.9.2	- 5 736	2 680
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus	Note 2.9.2	3	1
<b>Résultat financier net</b>	<b>Note 2.9.2</b>	<b>249</b>	<b>178</b>
Produits des autres activités		7	15
Autres produits d'exploitation		62	78
Autres charges d'exploitation		- 136	- 144
<b>Résultat d'exploitation courant</b>		<b>1 107</b>	<b>1 145</b>
Autres produits		1	1
Autres charges		- 7	- 18
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>1 101</b>	<b>1 127</b>
Charges de financement	Note 2.9.6	- 38	- 38
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées		-	-
Impôt sur le résultat	Note 2.9.7	- 232	- 265
Résultat des activités abandonnées		-	-
<b>Résultat net</b>		<b>831</b>	<b>823</b>
<i>Dont part du Groupe</i>		<i>828</i>	<i>817</i>
<i>Dont part des intérêts minoritaires</i>		<i>3</i>	<i>7</i>

### 1.4 Résultat net et gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022 Proforma
<b>Résultat net</b>	<b>831</b>	<b>823</b>
<b>Éléments recyclables en résultat</b>	<b>130</b>	<b>- 1 243</b>
Écarts de conversion	-	-
<i>Écarts de conversion des devises étrangères</i>	-	-
<i>Montant net reclassé au compte de résultat</i>	-	-
Réévaluation des instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres	3 444	- 13 481
<i>Variation nette de la juste valeur</i>	3 523	- 13 620
<i>Montant net reclassé au compte de résultat</i>	- 79	139
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis	- 3 284	11 876
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus	15	- 70
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-	-
<i>Variation nette de la juste valeur</i>	-	-
<i>Montant net reclassé au compte de résultat</i>	-	-
Impôts différés liés	- 45	432
<b>Éléments non recyclables en résultat</b>	<b>410</b>	<b>72</b>
Réévaluation des instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres	425	32
Plus et moins-values de cession des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	22	5
Écarts actuariels au titre des régimes à prestations définies	- 6	12
Impôts différés liés	- 31	23
<b>Total des gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global</b>	<b>541</b>	<b>- 1 171</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global</b>	<b>1 371</b>	<b>- 347</b>
<i>Dont part du Groupe</i>	1 361	- 341
<i>Dont part des intérêts minoritaires</i>	11	- 6

## 1.5 Tableau de variation des capitaux propres

	Capital	Primes liées au capital	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		Résultats cumulés	Résultat net	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
			Recyclables	Non recyclables					
<i>(en millions d'euros)</i>									
<b>Capitaux propres 31/12/2021</b>	<b>1 241</b>	<b>1 154</b>	<b>1 803</b>	<b>- 8</b>	<b>5 948</b>	<b>885</b>	<b>11 023</b>	<b>103</b>	<b>11 126</b>
Affectation de résultat	-	-	-	-	885	- 885	-	-	-
Effets du changement de méthode comptable sur les filiales non significatives	-	-	83	-	- 112	-	- 30	1	- 28
Effets du changement de méthode comptable sur IAS 40 et IAS 16	-	-	-	-	769	-	769	2	772
Effets de l'application de la norme IFRS 9	-	-	- 5 669	1 075	5 073	-	480	1	481
Effets de l'application de la norme IFRS 17	-	-	3 906	-	- 4 787	-	- 882	14	- 868
Autres variations	-	-	-	- 1	2	-	1	-	1
<b>Capitaux propres 01/01/2022 - Proforma</b>	<b>1 241</b>	<b>1 154</b>	<b>123</b>	<b>1 067</b>	<b>7 777</b>	<b>-</b>	<b>11 363</b>	<b>121</b>	<b>11 484</b>
Affectation de résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	-	-	- 400	-	- 400	-	- 400
Variation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation dans les participations sans perte de contrôles	-	-	1	-	-	-	-	- 7	- 6
Restructuration	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>- 401</b>	<b>-</b>	<b>- 400</b>	<b>- 7</b>	<b>- 407</b>
Résultat net de la période	-	-	-	-	-	817	817	7	823
Autres éléments du résultat global	-	-	- 1 233	76	-	-	- 1 158	- 13	- 1 171
<b>Résultat global de la période</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 1 233</b>	<b>76</b>	<b>-</b>	<b>817</b>	<b>- 341</b>	<b>- 6</b>	<b>- 347</b>
Autres variations	-	-	-	-	- 8	-	- 8	-	- 8
<b>Capitaux propres 31/12/2022 - Proforma</b>	<b>1 241</b>	<b>1 154</b>	<b>- 1 110</b>	<b>1 143</b>	<b>7 369</b>	<b>817</b>	<b>10 614</b>	<b>108</b>	<b>10 722</b>
Affectation de résultat	-	-	-	-	817	- 817	-	-	-
Distribution de dividendes	-	- 117	-	-	- 997	-	- 1 114	- 4	- 1 118
Variation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation dans les participations sans perte de contrôles	-	-	-	-	-	-	-	60	60
Restructuration	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	29	7	-	36	- 7	28
<b>Total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires</b>	<b>-</b>	<b>- 117</b>	<b>-</b>	<b>29</b>	<b>- 173</b>	<b>- 817</b>	<b>- 1 078</b>	<b>48</b>	<b>- 1 030</b>
Résultat net de la période	-	-	-	-	-	828	828	3	831
Autres éléments du résultat global	-	-	127	406	-	-	533	8	541
<b>Résultat global de la période</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>127</b>	<b>406</b>	<b>-</b>	<b>828</b>	<b>1 361</b>	<b>11</b>	<b>1 371</b>
Autres variations	-	-	-	-	1	-	1	-	1
<b>Capitaux propres 31/12/2023</b>	<b>1 241</b>	<b>1 038</b>	<b>- 984</b>	<b>1 577</b>	<b>7 197</b>	<b>828</b>	<b>10 897</b>	<b>167</b>	<b>11 064</b>

## 1.6 Tableau des flux de trésorerie

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022 Proforma
<b>Résultat net</b>	<b>831</b>	<b>823</b>
<b>Impôts</b>	<b>232</b>	<b>265</b>
Dotations nettes aux amortissements	6	- 10
Variation des dépréciations	-	- 17
Dotations nettes aux autres provisions	13	- 10
Variations de valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par le résultat	- 2 899	5 361
Variation des actifs et passifs liés aux contrats d'assurance et de réassurance	6 017	- 2 616
Autres éléments sans décaissement de trésorerie compris dans le résultat opérationnel	-	-
<b>Corrections des éléments inclus dans le résultat net qui ne correspondent pas à des flux monétaires</b>	<b>3 137</b>	<b>2 708</b>
Plus et moins-values de cession des placements financiers	288	297
Plus et moins-values de cession des placements immobiliers	-	1
Plus et moins-values de cession des immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
<b>Plus et moins-values de cession des placements</b>	<b>288</b>	<b>298</b>
Variation des créances et dettes d'exploitation	- 23	3
Variation des valeurs données ou reçues en pension	13	39
Flux de trésorerie provenant des autres actifs et passifs	117	- 21
Impôts nets décaissés	- 345	- 329
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles</b>	<b>4 249</b>	<b>3 786</b>
Acquisitions de filiales et co-entreprises, nettes de la trésorerie acquise	-	-
Cessions de filiales et co-entreprises, nettes de la trésorerie cédée	314	-
Prises de participations dans des entreprises mises en équivalence	-	-
Cessions de participations dans des entreprises mises en équivalence	-	-
<b>Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre</b>	<b>314</b>	<b>-</b>
Acquisitions et cessions de placements financiers et instruments dérivés	- 3 674	- 3 531
Acquisitions et cessions d'immobilier de placement	6	53
<b>Flux de trésorerie liés aux cessions et acquisitions de placements</b>	<b>- 3 668</b>	<b>- 3 478</b>
Acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 5	120
<b>Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>- 5</b>	<b>120</b>
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement</b>	<b>- 3 359</b>	<b>- 3 357</b>
Droits d'adhésion	-	-
Émissions d'instruments de capital	-	-
Remboursements d'instruments de capital	-	-
Opérations sur actions propres	-	-
Dividendes payés	- 1 118	- 400
Sommes reçues lors d'un changement dans les participations sans perte de contrôle	60	- 7
Sommes versées lors d'un changement dans les participations sans perte de contrôle	-	-
Flux de trésorerie liés aux actionnaires et sociétaires	-	-
<b>Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires et sociétaires</b>	<b>- 1 058</b>	<b>- 407</b>
Trésorerie générée par les émissions de dettes de financement	-	-
Autres incidences sur la trésorerie liées aux activités de financement	- 127	- 62
<b>Flux de trésorerie liés au financement du Groupe</b>	<b>- 127</b>	<b>- 62</b>
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement</b>	<b>- 1 185</b>	<b>- 468</b>
Flux provenant des activités cédées ou abandonnées	62	- 383
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier</b>	<b>117</b>	<b>540</b>
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles</b>	<b>4 249</b>	<b>3 786</b>
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement</b>	<b>- 3 359</b>	<b>- 3 357</b>
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement</b>	<b>- 1 185</b>	<b>- 468</b>
Effet des variations de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	-	-
Flux provenant des activités cédées ou abandonnées	62	- 383
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre</b>	<b>- 117</b>	<b>117</b>

La notion de trésorerie et équivalents de trésorerie comprend la caisse et les avoirs en banque nets des comptes courants créditeurs. Le GACM possède également 5 005 millions d'euros en OPCVM de trésorerie.



## 2. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### Sommaire détaillé des notes

2.1 Principales opérations de structure et événements significatifs de l'exercice .....	11	2.8 Notes relatives au bilan .....	54
2.2 Principes et méthodes de consolidation .....	14	2.8.1 Écarts d'acquisition .....	54
2.2.1 Présentation .....	14	2.8.2 Immobilisations incorporelles .....	55
2.2.2 Informations relatives aux parties liées .....	16	2.8.3 Immeubles de placement .....	55
2.2.3 Méthodes de consolidation .....	16	2.8.4 Placements financiers .....	56
2.2.4 Date de clôture .....	16	2.8.5 Placements financiers au coût amorti par level .....	57
2.2.5 Opérations réalisées entre sociétés du périmètre de consolidation .....	17	2.8.6 Placements financiers à la juste valeur par level .....	58
2.2.6 Conversion des états financiers en devises étrangères .....	17	2.8.7 Variations du solde du niveau 3 des actifs à la juste valeur .....	60
2.3 Événements postérieurs à la clôture .....	18	2.8.8 Valeurs soumises à dépréciations et dépréciations .....	61
2.4 Normes applicables .....	19	2.8.9 Actifs financiers transférés non décomptabilisés .....	63
2.4.1 Normes applicables et comparabilité : focus IFRS 17 et IFRS 9 .....	19	2.8.10 Éléments sous-jacents aux contrats VFA .....	63
2.4.2 Autres amendements aux normes IFRS .....	19	2.8.11 Immeubles d'exploitation et immobilisations corporelles .....	64
2.4.3 Les normes comptables publiées par l'IASB mais non encore entrées en vigueur .....	19	2.8.12 Immeubles d'exploitation et immobilisations corporelles détail par flux .....	64
2.5 Première application des normes IFRS 9 et 17 .....	21	2.8.13 Actifs et passifs d'impôts courants et différés .....	66
2.5.1 Contexte .....	21	2.8.14 Autres créances .....	66
2.5.2 Principaux impacts de la transition à IFRS 9 .....	21	2.8.15 Capital social au 31/12/2023 .....	67
2.5.3 Principaux impacts de la transition à IFRS 17 .....	27	2.8.16 Résultat par action .....	68
2.5.4 Sociétés sortant du périmètre de consolidation à la date de transition .....	30	2.8.17 Dividendes .....	68
2.5.5 Impact de la transition à IFRS 9 et 17 sur les capitaux propres .....	31	2.8.18 Provisions pour risques et charges .....	68
2.6 Principes et méthodes comptables .....	32	2.8.19 Dettes de financement .....	69
2.6.1 Récapitulatif des méthodes de valorisation .....	32	2.8.20 Contrats d'assurance et de réassurance par segment .....	71
2.6.2 Présentation des états financiers selon IAS 1 .....	32	2.8.21 Passage ouverture/clôture des provisions des contrats d'assurance selon le paragraphe 100 de la norme IFRS 17 .....	72
2.6.3 Information sectorielle selon IFRS 8 .....	32	2.8.22 Passage ouverture/clôture des provisions des contrats de réassurance selon le paragraphe 100 de la norme IFRS 17 .....	78
2.6.4 Instruments financiers selon IFRS 9 .....	32	2.8.23 Passage ouverture/clôture des provisions des contrats d'assurance selon le paragraphe 101 de la norme IFRS 17 .....	82
2.6.5 Passifs et actifs relatifs aux contrats d'assurance et de réassurance selon IFRS 17 .....	38	2.8.24 Passage ouverture/clôture des provisions des contrats de réassurance selon le paragraphe 101 de la norme IFRS 17 .....	88
2.6.6 Immobilier de placement selon IAS 40 .....	43	2.8.25 Marge sur services contractuels et produits des activités d'assurance par méthode de transition .....	90
2.6.7 Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles selon IAS 16 et IFRS 16 .....	43	2.8.26 Affaires nouvelles assurance .....	92
2.6.8 Actifs incorporels selon IAS 38 .....	44	2.8.27 Affaires nouvelles réassurance .....	94
2.6.9 Impôts selon IAS 12 .....	44	2.8.28 Échéancier de reconnaissance de la CSM .....	95
2.6.10 Autres créances et autres dette sous IAS 1 et IFRS 9 .....	45	2.8.29 Autres dettes .....	95
2.6.11 Trésorerie et équivalents de trésorerie selon IAS 7 .....	45	2.9 Notes relatives au compte de résultat .....	96
2.6.12 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées selon IFRS 5 .....	45	2.9.1 Produits des activités d'assurance .....	96
2.6.13 Capital selon IAS 32 .....	46	2.9.2 Résultat financier net .....	97
2.6.14 Provisions pour risques et charges selon IAS 37 .....	46	2.9.3 Produits d'intérêt calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif .....	99
2.6.15 Avantages au personnel selon IAS 19 .....	46	2.9.4 Autres produits des placements .....	100
2.6.16 Devises selon IAS 21 .....	47	2.9.5 Charges de gestion .....	102
2.7 Information sectorielle .....	48	2.9.6 Charge de financement .....	102
2.7.1 Bilan sectoriel .....	48	2.9.7 Charge d'impôts .....	102
2.7.2 Compte de résultat sectoriel .....	52	2.9.8 Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique .....	103



2.10 Autres informations.....	104	2.11 Périmètre de consolidation.....	107
2.10.1 Effectifs.....	104	2.11.1 Périmètre.....	107
2.10.2 Honoraires des commissaires aux comptes.....	104	2.11.2 Participations non consolidées.....	108
2.10.3 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi, à prestations définies.....	105	2.12 Gestion des risques.....	109
2.10.4 Courbe des taux IFRS 17.....	106	2.12.1 Gestion des risques d'assurance.....	109
2.10.5 Niveau de confiance dans la détermination de l'ajustement au titre du risque non financier.....	106	2.12.2 Gestion des risques financiers.....	111
2.10.6 Hors bilan.....	106	2.12.3 Gestion du capital.....	117



## 2.1 Principales opérations de structure et événements significatifs de l'exercice

### Entrée en vigueur des normes IFRS 9/17 et évolution du périmètre de consolidation

L'année 2023 est marquée, pour les groupes d'assurance qui publient en normes IFRS, par l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier de deux nouvelles normes : d'une part IFRS 17, relative aux contrats d'assurance, en remplacement d'IFRS 4, et d'autre part IFRS 9, relative aux instruments financiers, en remplacement d'IAS 39. Pour l'application d'IFRS 9, les groupes d'assurance avaient bénéficié d'une option d'exemption temporaire jusqu'à la date d'application de la norme IFRS 17.

IFRS 9 définit de nouveaux principes en matière de classification et d'évaluation des instruments financiers, notamment la notion de modèle de gestion pour les instruments de dette, de dépréciation des instruments de dette, ainsi qu'en matière de comptabilité de couverture. Elle distingue ainsi les actifs financiers devant être comptabilisés au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

La norme IFRS 17 vise à harmoniser la comptabilisation des différents types de contrats d'assurance, et à fonder leur valorisation sur une évaluation prospective des engagements des assureurs. Pour les contrats à long terme, notamment pour l'assurance vie ou pour les contrats d'assurance des emprunteurs, la norme matérialise au bilan

la marge attendue de l'assureur sur toute la durée du contrat (marge sur services contractuels ou CSM), qui est ensuite reconnue en résultat au rythme du service rendu aux assurés. Cette marge constitue un indicateur clé, qui sera analysé à chaque arrêté. Le chiffre d'affaires, quant à lui, devient désormais un indicateur alternatif de performance (« *non GAAP measure* ») mais continuera d'être communiqué.

Au 31 décembre 2022, le résultat proforma IFRS 17/9 s'élève à 823 millions d'euros, un montant très proche des 843 millions d'euros publiés selon les normes IFRS 4/IAS 39. Les normes IFRS 9 et IFRS 17 permettent un meilleur alignement entre l'actif et le passif, et donc une plus forte résilience des fonds propres face aux variations des marchés financiers. Ainsi, les capitaux propres proforma IFRS 17/9 au 1<sup>er</sup> janvier 2023 s'élèvent à 10,7 milliards d'euros, soit 1,6 milliard d'euros supplémentaires par rapport aux capitaux propres IFRS 4, fortement impactés par la remontée des taux en 2022.

Parallèlement à ce changement normatif, le périmètre de consolidation du GACM a évolué au 1<sup>er</sup> janvier 2023, avec la sortie des entités non matérielles au sens des normes IAS 1 et IAS 8. Il comprend 18 sociétés au 1<sup>er</sup> janvier 2023, contre 35 dans les comptes au 31 décembre 2022 publiés en IFRS 4/IAS 39.

### Un environnement économique qui demeure marqué par des taux d'intérêt et une inflation élevés

Le contexte économique de 2023 est caractérisé par une inflation toujours élevée mais en baisse par rapport à 2022 (+ 4,1 % en France sur un an, + 2,9 % dans la zone euro<sup>1</sup>), du fait du ralentissement de la hausse des prix des produits alimentaires et des prix de l'énergie sur le deuxième semestre. Face à la persistance des tensions inflationnistes en zone euro, la Banque Centrale Européenne a poursuivi en 2023 le relèvement de ses taux directeurs (+ 200 bps sur l'année) et la réduction de son programme d'achat d'actifs. Le taux de dépôt, qui fait référence, s'établit ainsi à 4 % depuis le 14 septembre 2023, un niveau jamais atteint depuis le lancement de la monnaie unique en 1999.

Ce nouvel environnement de taux élevés a pour conséquence une contraction de l'activité de crédit immobilier en France, qui impacte la production de certains produits d'assurance tels que l'assurance des emprunteurs et l'assurance habitation.

Par ailleurs, la combinaison de la forte inflation et de la hausse des taux d'intérêt à court terme entraîne une hausse des rémunérations des livrets d'épargne réglementée. Le passage à 3,0 % du taux de rendement du livret A en février 2023 et l'annonce par le gouvernement en juillet du maintien de ce niveau de rendement jusqu'au 31 janvier 2025, ont

contribué à la forte décollecte enregistrée par le marché sur l'assurance vie en euros (- 27,6 milliards d'euros). Dans ce contexte, le GACM en France se démarque par une collecte nette positive sur le fonds en euros (+ 0,8 milliard d'euros à fin décembre). La collecte brute s'élève, quant à elle, à 7,4 milliards d'euros en hausse de 6,2 % par rapport à fin 2022. Après avoir servi en 2022 un rendement moyen de 2,30 % sur les fonds en euros de ses contrats d'assurance vie et de retraite individuelle, le GACM a relevé à nouveau les taux servis de 0,5 point en 2023 sur ses fonds en euros, portant leur rendement moyen à 2,80 %.

Fin 2023, les taux longs sont cependant en baisse de 0,56 % par rapport à fin 2022 (l'OAT 10 ans clôture à 2,56 % fin 2023 contre 3,12 % fin 2022), contribuant à l'amélioration du résultat financier IFRS et des réserves latentes (OCI) sur les portefeuilles de fonds propres.

Autre conséquence de l'inflation et de la remontée corrélative des taux d'intérêt, les prix de l'immobilier en France ont reculé en 2023 après plusieurs années de hausse continue. Cette dégradation affecte aussi bien l'immobilier résidentiel que le marché de l'immobilier tertiaire, pour lesquels l'année 2023 a été caractérisée par un attentisme des acquéreurs et une chute significative des volumes de transactions. Bien

<sup>1</sup> Source : Eurostat, évolution de l'IPCH



que le patrimoine immobilier du GACM soit majoritairement composé d'immobilier de bonne qualité et bien situé (*core*), le groupe reste exposé à la tendance baissière des valeurs immobilières, notamment celles du patrimoine détenu directement par le groupe à travers ses sociétés immobilières. L'impact sur le résultat consolidé du GACM se limite à la seule part du patrimoine direct inscrite en représentation des fonds propres et de l'activité non vie et s'élève à - 41 millions d'euros.

Enfin, les marchés actions, qui s'inscrivaient en baisse en 2022, ont clôturé l'année en nette progression (+ 16,5 % pour l'indice CAC 40 à fin 2023 contre - 9 % en 2022) avec un effet positif sur le résultat IFRS associé à l'appréciation des titres en juste valeur par résultat sur les portefeuilles de fonds propres du GACM.

### Des événements naturels d'ampleur pour la deuxième année consécutive

Après une année 2022 exceptionnelle, 2023 a été marquée par plusieurs événements naturels d'ampleur qui ont occasionné, pour le GACM, une charge de sinistres brute de 338 millions d'euros (469 millions d'euros en 2022). Le coût de la tempête Ciaran, survenue début novembre, est évalué à 60 millions d'euros. Par ailleurs, d'importantes inondations, notamment dans le Nord et le Pas de Calais, totalisent 45 millions d'euros de dommages. La sécheresse a également occasionné des sinistres en assurance habitation liés au retrait/gonflement des argiles. Cet événement est estimé pour le GACM à 53 millions, et pour le marché français entre 750 millions et 1 milliard d'euros, selon la CCR. Depuis 2017 et hormis en 2021, la sécheresse a ainsi généré une sinistralité importante chaque année.

L'essentiel de la charge de la sécheresse et de ces inondations bénéficie du régime des Catastrophes naturelles et est cédé à 50 % à la CCR, limitant ainsi son effet sur le résultat du GACM. Néanmoins, face à cette forte sinistralité sécheresse désormais récurrente et afin de garantir une qualité et une rapidité de traitement des dossiers, le GACM a noué des partenariats avec des bureaux d'experts sécheresse et des bureaux d'études géotechniques. Le GACM participe également à des projets autour de nouvelles mesures de réparation dans un objectif de maîtrise des coûts et de recherche de solutions pérennes.

### Développement sur le marché du Professionnel, de l'Entreprise et de l'Agricole

Pour accompagner les ambitions de développement de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sur le segment du Professionnel, de l'Entreprise et de l'Agricole, le GACM a entièrement renouvelé son offre au cours des trois dernières années et a mis en œuvre des partenariats pour répondre aux besoins spécifiques de ces marchés. Dans ce cadre, un partenariat de coassurance et de réassurance a été signé le

30 janvier 2023 avec Allianz IARD SA, visant à distribuer aux clients des réseaux bancaires du Crédit Mutuel et du CIC, des offres d'assurance multirisque entreprise et des produits dédiés aux agriculteurs, dont l'assurance récolte. En outre, une équipe technique et commerciale a été mise en place afin d'accompagner les réseaux dans leur montée en puissance sur ces produits.

### Conséquences de la loi Lemoine en Assurance des Emprunteurs

En vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juin 2022 pour les nouveaux prêts immobiliers, la loi Lemoine s'applique depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022 pour l'ensemble des contrats en cours à cette date. Ce dispositif législatif permet à l'emprunteur de résilier et de changer à tout moment d'assurance, sans frais. En outre, cette loi réduit le droit à l'oubli à 5 ans pour certaines pathologies et supprime le questionnaire de santé pour les emprunts inférieurs à 200 000 euros (par assuré) et

dont l'échéance de remboursement interviendrait avant les 60 ans de l'emprunteur.

Cette loi a entraîné une hausse du nombre de résiliations. À l'échelle du portefeuille d'assurance de prêts immobiliers du GACM, le taux de résiliation pour départ à la concurrence reste néanmoins maîtrisé en 2023.

### Distribution d'un dividende exceptionnel

À la suite de l'assemblée générale du GACM réunie le 18 décembre 2023, GACM SA a procédé à la distribution d'un dividende exceptionnel d'un montant de 620 millions d'euros.



### Confirmation de la notation Moody's

En décembre 2023, l'agence de notation Moody's a confirmé la notation de solidité financière des sociétés ACM VIE SA et

ACM IARD SA (A1, avec perspective stable) et la notation des titres subordonnés émis par le GACM en 2021 (Baa1).

### Dividende sociétal

Face à l'ampleur du changement climatique et au creusement des inégalités, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a créé début 2023 le dividende sociétal et mobilise chaque année 15 % de son résultat (soit environ 500 millions d'euros par an) pour contribuer à un monde plus durable et plus solidaire. Dans le cadre de ce dividende sociétal, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a lancé le Fonds de Révolution Environnementale et Solidaire (RES), engageant dès 2023, 363 millions d'euros pour accompagner des projets structurants à fort impact environnemental. Le GACM contribue à hauteur de 181 millions à ce fonds qui a pour

missions d'accompagner le changement des modèles de production, soutenir les puits de carbone, améliorer les infrastructures et répondre à des défaillances de marché pour faire prévaloir une vision de long terme.

En complément de sa participation au Fonds RES, le GACM a versé en 2023 une contribution de 9,3 millions d'euros à la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale, qui apporte un soutien majeur aux grandes causes locales, régionales et nationales.

### Cession du GACM España

Pour accompagner la stratégie de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, le GACM a cédé le 12 juillet 2023 l'intégralité du capital de GACM España à Axa Seguros Generales, S.A. de Seguros y Reaseguros. Le prix de vente s'est élevé à 311,7 millions d'euros, auquel s'ajoute un complément de prix conditionné à la poursuite du contrat de distribution entre GACM España et Targobank.

Selon les principes de la norme IFRS 5, le GACM a reclassé, dès le 31 décembre 2022, l'ensemble des actifs et des passifs des entités espagnoles dans les activités destinées à être cédées.

Dans les comptes consolidés au 31 décembre 2023, la contribution du GACM España au résultat net du GACM est de - 11 millions d'euros. Elle comprend notamment le reclassement en résultat des réserves OCI recyclables du GACM España, en application d'IFRS 10, pour un montant de - 8,3 millions d'euros nets d'impôts. L'impact de la cession dans les fonds propres à fin décembre 2023 du GACM est nul, la dépréciation passée au 31 décembre 2022 ayant aligné les fonds propres d'ouverture avec le prix de vente.

### NELB change de dénomination sociale et de marque

Le 14 juin 2023, la filiale belge NELB SA a changé de dénomination sociale pour devenir ACM Belgium Life SA. Depuis cette date, elle distribue ses produits sous une nouvelle marque et un nouveau logo « ACM Insurance ».

La nouvelle marque est également portée par la filiale d'assurance non vie du GACM en Belgique, Partners Assurances SA, devenue ACM Belgium SA depuis juin 2023. Suite au changement de périmètre de consolidation au 1<sup>er</sup> janvier 2023, cette dernière n'est plus consolidée par le GACM.

### Développement de l'activité en Allemagne

Conformément à la stratégie de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, l'implémentation de l'activité d'assurance du GACM en Allemagne a franchi de nouvelles étapes en 2023.

La société ACM Deutschland AG, dont le siège social est basé à Düsseldorf, a été constituée au cours du premier semestre 2023. Elle est la holding des futures sociétés d'assurance vie et non vie, ACM Deutschland Life AG et

ACM Deutschland Non Life AG. Ces dernières ont été immatriculées en juillet 2023 et font l'objet de procédures d'agrément auprès de l'autorité prudentielle allemande (BaFin), avec pour objectif de démarrer l'activité d'assurance en 2025. Le capital d'ACM Deutschland AG est détenu à 85 % par GACM SA et à 15 % par Targobank en Allemagne, qui sera le distributeur des produits d'assurance des deux filiales.



## 2.2 Principes et méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la société mère et des entités dont elle détient le contrôle, ci-après dénommé le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (ou GACM).

### 2.2.1 Présentation

Le GACM SA a pour principal objet de prendre et de gérer des participations dans des sociétés d'assurance et de réassurance en France et à l'étranger.

Le GACM est soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Le GACM SA est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 1 241 034 904,00 euros.

Son siège social se situe 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen – 67000 Strasbourg.

### Actionnariat

Le capital du GACM SA est constitué de 80 066 768 actions de 15,50 euros chacune, détenues par :

*(en euros)*

ACTIONNAIRES	CAPITAL SOCIAL	
1 Banque Fédérative du Crédit Mutuel	621 003 982	50,0 %
2 CIC	199 363 666	16,1 %
3 Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe	126 812 553	10,2 %
4 Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie	91 767 735	7,4 %
5 Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre-Ouest	67 127 571	5,4 %
6 Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan	35 764 886	2,9 %
7 Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Anjou	23 236 779	1,9 %
8 Caisse Régionale du Crédit Mutuel du Centre	18 353 442	1,5 %
9 Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi-Atlantique	14 374 297	1,2 %
10 Caisse Régionale du Crédit Mutuel Ile-de-France	8 654 983	0,7 %
11 Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Normandie	8 481 647	0,7 %
12 Caisse Régionale du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc	7 748 357	0,6 %
13 Caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est	6 898 446	0,6 %
14 Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranéen	6 743 027	0,5 %
15 Caisse Régionale du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivaraïs	4 703 506	0,4 %
16 Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	16	0,0 %
17 Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	16	0,0 %
	<b>1 241 034 904</b>	<b>100,0 %</b>

## Organigramme du groupe



### 2.2.2 Informations relatives aux parties liées

#### Relations avec le Crédit Mutuel Alliance Fédérale

ACM VIE SA a émis, en 2019, une dette subordonnée auprès de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, d'un montant de 500 millions d'euros, arrivant à maturité en décembre 2029.

Dans son portefeuille de placements, le groupe GACM détient des titres émis par le Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour 5 498 millions d'euros, dont 4 870 millions d'euros d'actifs en représentation des contrats en VFA.

La commercialisation de contrats d'assurance est réalisée au sein des réseaux bancaires du Crédit Mutuel et du CIC.

Les engagements de retraite du Crédit Mutuel Alliance Fédérale font, pour partie, l'objet de conventions d'assurances collectives contractées auprès des sociétés d'assurance vie du GACM.

Ces conventions prévoient la constitution de fonds collectifs destinés à la couverture des indemnités de fin de carrière ou à la couverture des différents régimes de retraite, moyennant le versement de cotisations de la part de l'employeur, la gestion de ces fonds par la société d'assurance et le paiement aux bénéficiaires des primes et prestations de retraite prévues par les différents régimes

#### Relations entre les sociétés consolidées du groupe

La liste des sociétés consolidées du groupe GACM est présentée dans la note « 2.11.1 Périmètre ».

Les transactions réalisées entre les entités intégrées globalement sont totalement éliminées.

#### Relations avec les principaux dirigeants

Il n'y a pas de transactions significatives entre le GACM et ses principaux dirigeants, leurs familles ou les sociétés qu'ils contrôlent et qui ne rentrent pas dans le périmètre de consolidation du groupe.

### 2.2.3 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées par le GACM résultent de l'application des normes IFRS 10 et IAS 28 et s'appliquent aux sociétés du périmètre de consolidation.

#### Intégration globale

Les états financiers des sociétés dont le groupe détient directement ou indirectement le contrôle sont consolidés par intégration globale.

La norme IFRS 10 définit la notion de contrôle sur la base des trois critères suivants :

- le pouvoir de décision sur l'entité considérée ;
- l'existence de bénéfices obtenus par le groupe dans sa relation avec l'entité ;
- le lien existant entre le pouvoir de décision et les bénéfices obtenus de l'entité considérée.

Le contrôle est exclusif dès lors que le groupe possède, par détention directe ou indirecte, plus de 50 % des droits de vote de la filiale ; il est également présumé si le groupe détient directement ou indirectement 40 % au moins des droits de vote, et à condition qu'aucun autre actionnaire ne détienne plus de 40 % des droits de vote.

Le GACM a contractualisé en 2016 une convention d'affiliation avec ACM VIE SAM, mutuelle d'assurance vie historique du groupe relevant du Code des assurances. Cette convention contractualise les relations financières fortes et durables existant avec le groupe d'assurance du GACM auquel elle est adossée et détermine le contrôle au regard des critères détaillés ci-dessus. ACM VIE SAM est donc consolidée par intégration globale.

#### Mise en équivalence

Les sociétés dont le pourcentage de contrôle est compris entre 20 % et 50 % des droits de vote (ou 40 %, le cas échéant, dans les conditions indiquées précédemment), et les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable, sont consolidées par mise en équivalence.

#### Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires sont initialement évalués sur la base de leur quote-part dans les actifs nets identifiables de la société acquise, à la date d'acquisition et réévalués à chaque exercice.

#### Perte de contrôle

Lorsque le groupe perd le contrôle d'une filiale, il décomptabilise les actifs et les passifs de la filiale, ainsi que toute participation liée ne donnant pas le contrôle. Sont également décomptabilisés les autres composantes des capitaux propres. Tout gain ou perte en résultant est comptabilisé en résultat. Toute participation conservée dans l'ancienne filiale est évaluée à la juste valeur à la date de perte de contrôle.

### 2.2.4 Date de clôture

Les comptes consolidés sont arrêtés au 31 décembre 2023 et ont été établis sous la responsabilité du directoire du 5 février 2024.

Les comptes et bilans retenus pour établir les comptes consolidés sont ceux présentés à l'approbation des



assemblées générales, sauf pour certaines sociétés qui publient leurs comptes définitifs postérieurement à l'établissement du bilan consolidé.

Les écarts constatés entre les comptes retenus et les comptes définitifs seront appréciés dans le résultat de l'exercice suivant.

## *2.2.5 Opérations réalisées entre sociétés du périmètre de consolidation*

Les opérations significatives entre sociétés consolidées par intégration globale ont été éliminées, et notamment :

- les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et charges réciproques ;
- les plus et moins-values de cession intra-groupe ;
- les plus et moins-values de fusion de sociétés consolidées ;

- les dividendes perçus intra-groupes ;
- les opérations affectant les engagements reçus et donnés.

## *2.2.6 Conversion des états financiers en devises étrangères*

Toutes les entités consolidées utilisent l'euro comme monnaie fonctionnelle et comme monnaie de présentation de leurs comptes sociaux.

Le cas échéant, la conversion des comptes en euros, monnaie de l'entreprise consolidante, est faite selon la méthode du cours de clôture pour le bilan et du cours moyen pour le compte de résultat. Les écarts de conversion sont portés dans les capitaux propres en « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ».

### 2.3 Événements postérieurs à la clôture

Néant.

## 2.4 Normes applicables

### 2.4.1 Normes applicables et comparabilité : focus IFRS 17 et IFRS 9

Il s'agit des premiers états financiers annuels du GACM pour lesquels sont appliquées les normes IFRS 17 - Contrats d'assurance - et IFRS 9 - Instruments financiers -. Les impacts chiffrés des changements significatifs liés à ces nouvelles normes sont décrits dans la note 2.5 « Première application des normes IFRS 9 et IFRS 17 ».

#### IFRS 17 - Contrats d'assurance -

La norme IFRS 17 - Contrats d'assurance -, publiée en mai 2017 puis amendée en juin 2020, remplace la norme IFRS 4 - Contrats d'assurance -. Elle a été adoptée par l'Union européenne en novembre 2021, accompagnée d'une exemption optionnelle à l'application du regroupement par cohortes annuelles des contrats participatifs qui reposent sur une mutualisation intergénérationnelle des rendements des actifs sous-jacents aux engagements techniques.

Elle entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023. La présentation d'un exercice comparatif (2022) est obligatoire. La date de transition à IFRS 17 est donc le 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour les besoins du bilan d'ouverture.

L'amendement à IFRS 17 relatif à la présentation du comparatif IFRS 9 et IFRS 17, publié par l'IASB en décembre 2021 et adopté par l'Union européenne le 8 septembre 2022, est appliqué par le GACM.

#### IFRS 9 - Instruments financiers -

En juillet 2014, l'IASB a publié la version complète et définitive de la norme IFRS 9 - Instruments financiers -, destinée à remplacer IAS 39 - Instruments financiers comptabilisation et évaluation -. Le 25 juin 2020, l'IASB a publié un amendement à IFRS 4 - Contrats d'assurance - prolongeant de deux ans l'exemption temporaire d'application d'IFRS 9 - Instruments financiers -, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Il permet aux assureurs éligibles à cette exemption temporaire d'aligner les dates d'entrée en vigueur d'IFRS 9 - Instruments financiers - et d'IFRS 17 - Contrats d'assurance -. En application de cet amendement, le GACM a différé ainsi au 1<sup>er</sup> janvier 2023 la première application d'IFRS 9.

La norme IFRS 9 définit de nouveaux principes en matière de classification et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation des actifs financiers et de comptabilité de couverture. En effet, la norme introduit une approche unique de classification et d'évaluation des actifs financiers visant à déterminer si un actif financier doit être comptabilisé au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

### 2.4.2 Autres amendements aux normes IFRS

L'entrée en vigueur de la norme IFRS 17 - Contrats d'assurance - a également eu des conséquences sur les normes IAS 40 – Immeubles de placement - et IAS 16 - Immobilisations corporelles - qui ont été amendées, apportant des précisions sur les règles de comptabilisation applicables pour les biens immobiliers (occupés ou non par leur propriétaire) détenus dans un fonds d'investissement ou correspondant aux éléments sous-jacents des contrats participatifs directs.

### 2.4.3 Les normes comptables publiées par l'IASB mais non encore entrées en vigueur

#### Amendements applicables en 2023

Le groupe applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, les amendements adoptés par l'UE tels que présentés ci-après :

- Amendement à IAS 1 – Informations à fournir sur les méthodes comptables -. Il clarifie les informations à fournir sur les méthodes comptables « significatives ». Celles-ci le sont lorsque, prises conjointement avec d'autres informations des états financiers, il est possible de raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influent sur les décisions des principaux utilisateurs des états financiers.
- Amendement à IAS 8 – Définition d'une estimation comptable -. Il a pour objectif de faciliter la distinction entre les changements de méthodes comptables et d'estimations comptables, en introduisant une définition explicite de la notion d'estimations comptables. Celles-ci représentent des montants dans les états financiers faisant l'objet d'une incertitude quant à leur évaluation.
- Amendement à IAS 12 – Impôts différés relatifs à des actifs et des passifs résultant d'une même transaction -.
- Amendement à IAS 12 – Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier II -. Les règles du Pilier II de l'OCDE, reprises par la Directive 2022/2523 et transposées dans la loi des Finances 2024, ont pour but d'instaurer un niveau minimum d'imposition mondial pour les groupes d'entreprises multinationales et les groupes nationaux de grande envergure dans l'Union Européenne. Selon celles-ci, un impôt complémentaire serait à payer si le taux effectif d'imposition selon les règles *Global Anti-Base Erosion* (GLoBe) de l'OCDE par juridiction est inférieur à 15 %. L'amendement à IAS 12 prévoit une exemption temporaire obligatoire de comptabilisation des impôts différés liés à Pilier II. Un chantier a été lancé en mode projet sur 2023 afin de recenser la liste des juridictions et de pouvoir estimer la charge d'impôt courant liée à

Pilier II dès 2024. Le Groupe n'anticipe pas à date d'impact significatif lié à cette réforme fiscale.

La date d'entrée en vigueur de ces amendements, non encore adoptés au niveau européen, est prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Les normes comptables publiées par l'IASB mais non encore entrées en vigueur**

Les principales évolutions du référentiel normatif intervenues en 2023 qui ne sont pas encore entrées en vigueur sont :

- Des amendements aux normes IAS 7 et IFRS 7 en date du 25 mai 2023. Ils concernent les accords de financement de fournisseurs (*reverse factoring*) et visent à améliorer l'information financière relative à ces opérations. Une entrée en vigueur est prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Le texte n'est pas encore adopté au niveau européen.
- L'amendement à IAS 21 - Absence de convertibilité -. L'amendement énonce que désormais, lorsqu'à la date d'évaluation une monnaie n'est pas convertible en une autre monnaie, l'entité doit estimer le cours de change au comptant à cette date. L'entité vise ainsi à refléter le cours qui aurait été appliqué si une opération de change normale avait eu lieu à la date d'évaluation entre des intervenants du marché dans la conjoncture économique du moment.

Les principaux textes publiés antérieurement mais non encore entrés en vigueur sont :

- Des amendements à IFRS 16 publiés en septembre 2022, qui apportent des précisions sur le traitement de la dette de location relative à une opération de cession bail à loyers variables. Ils précisent que le vendeur-preneur doit évaluer la dette de location de façon à ne constater ni gain, ni perte au titre du droit d'utilisation conservé. Un exemple illustratif a également été ajouté. Ces amendements ont été adoptés au niveau européen en novembre 2023, et entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- Des amendements à IAS 1 publiés en octobre 2022 relatif aux passifs non courants assortis de *covenants*. Ces nouveaux amendements précisent désormais que le classement des dettes assorties de *covenants* à la clôture n'est pas impacté si ceux-ci sont contractuellement évalués postérieurement à la date de clôture. Des informations complémentaires seront par ailleurs à communiquer dans les annexes. La date d'entrée en vigueur de ces amendements, non encore adoptés au niveau européen, est prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2024.
- Les amendements à IAS 1 - Présentation des états financiers -, publiés en 2020, non encore adoptés par l'Union européenne. Ils concernent le classement des passifs en courant et non courant.



## 2.5 Première application des normes IFRS 9 et 17

### 2.5.1 Contexte

Le GACM applique les normes IFRS 17 - Contrats d'assurance - et IFRS 9 - Instruments financiers - pour la première fois dans ses états financiers annuels, clos au 31 décembre 2023 en remplacement d'IFRS 4 et IAS 39. Les dispositions de ces deux normes n'ont pas été appliquées par anticipation au cours des périodes précédentes. La date d'entrée en vigueur pour ces deux normes correspond au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

La mise en application de ces normes entraîne des effets comptables significatifs, ainsi qu'une nouvelle présentation du compte de résultat et du bilan.

La norme IFRS 17 impose une date de transition correspondant au début de la période annuelle de reporting précédant immédiatement la date de première application. Il s'agit du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Dans un souci de cohérence et de lisibilité de ses états financiers, le GACM a fait le choix d'appliquer l'option de présenter l'information comparative IFRS 9 pour les actifs décomptabilisés sur la période 2022, selon l'approche dite par superposition (*overlay*) comme cela est prévu dans l'amendement à IFRS 17 relatif à l'information comparative liée à la première application d'IFRS 17 et d'IFRS 9. Transposé de manière opérationnelle, cela revient

à aligner les dates de transition IFRS 9 et IFRS 17 sur la même date, soit au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Les principaux impacts au 1<sup>er</sup> janvier 2022, date de transition, sont détaillés dans les paragraphes ci-après. En particulier, les effets sur les capitaux propres sont présentés dans la partie « Impact de la transition sur les capitaux propres » (2.5.5). Le bilan d'ouverture est quant à lui présenté dans les états financiers (1.1 « Bilan Actif » et 1.2 « Bilan Passif »).

Il est à noter que lors du passage aux normes IFRS 9 – IFRS 17, le GACM a choisi de ne plus consolider certaines entités dont il détient le contrôle eu égard au caractère non significatif de leur patrimoine, de leur situation financière et de leur résultat dans l'ensemble consolidé, en application d'IAS 1 et IAS 8. Cela s'applique en respectant le critère de matérialité tant au niveau individuel que cumulé. Ce changement de périmètre fait également l'objet du comparatif sur la période 2022, et est détaillé dans le paragraphe « Sociétés sortant du périmètre de consolidation à la date de transition » (2.5.4).

### 2.5.2 Principaux impacts de la transition à IFRS 9

La norme IFRS 9 remplace la norme IAS 39 - Instruments financiers -, comptabilisation et évaluation. Les changements significatifs des principes et méthodes comptables introduits par la nouvelle norme IFRS 9 sont présentés dans le paragraphe « Instruments financiers selon IFRS 9 » (2.6.4).

IFRS 9 définit notamment de nouvelles règles en matière de :

- classement et évaluation des instruments financiers ;
- dépréciation au titre du risque de crédit des instruments de dette simple ;
- comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

Le GACM ayant différé l'application d'IFRS 9 jusqu'à la date d'application d'IFRS 17, la date de première application d'IFRS 9 est le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Le classement et l'évaluation ainsi que le nouveau modèle de dépréciation d'IFRS 9 sont appliqués rétrospectivement.

Le GACM a opté pour le retraitement en IFRS 9 de l'exercice comparatif 2022. La date de transition à IFRS 9 est donc le 1<sup>er</sup> janvier 2022, pour les besoins du bilan d'ouverture de la période comparative requise par la norme IFRS 17.

La différence entre les valeurs comptables IFRS 9 au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et les valeurs comptables IAS 39 au 31 décembre 2021 impacte les résultats cumulés ou, selon le

cas, les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

S'agissant de la cartographie du classement des actifs financiers en IFRS 9, l'analyse de l'éligibilité au critère de dette simple pour les obligations et titres assimilés a été effectuée titre par titre. Les modèles de gestion (*business mode*) applicables aux instruments de dette simple (respectant le critère SPPI, *solely payment of principal and interests*) ont été définis. En ce qui concerne les modalités d'implémentation des différentes provisions pour défaut, les outils de suivi des titres ont été adaptés et le périmètre des titres dépréciés selon les différents niveaux a été établi.

Les actifs et passifs financiers des entreprises d'assurance sont gérés par portefeuilles correspondant aux passifs d'assurance auxquels ils sont adossés ou aux fonds propres. Les modèles de gestion ont donc été déterminés selon la maille des portefeuilles d'actifs financiers :

- les instruments de dettes simples sont (quasi) exclusivement classés en juste valeur par capitaux propres, à l'exception de ceux en représentation des contrats en unités de compte qui sont classés en juste valeur par résultat ;
- les instruments de capitaux propres en adossement des contrats participatifs directs

sont majoritairement évalués en juste valeur par résultat ;

- les instruments de capitaux propres détenus au sein de portefeuilles d'actifs en adossement des fonds propres et des contrats non participatifs sont évalués en valeur de marché par capitaux propres ;
- les fonds (non consolidés) restent classés en juste valeur par résultat, comme sous IAS 39.

Le traitement des dérivés reste inchangé, y compris pour la comptabilité de couverture pour laquelle les règles d'IAS 39 ont été maintenues par le GACM.

Le GACM utilise l'approche optionnelle par superposition introduite par l'amendement à IFRS 17 relatif à la présentation du comparatif IFRS 9 – IFRS 17, publié par l'IASB en décembre 2021 et adopté par l'UE le 8 septembre 2022, qui permet de présenter les actifs financiers dans le comparatif 2022 comme si IFRS 9 était applicable à cette date. Ce choix s'applique aux actifs décomptabilisés en 2022, qui ne sont donc plus présents à l'inventaire à la date de première application d'IFRS 9 au 1<sup>er</sup> janvier 2023, et que

la norme IFRS 9 impose de comptabiliser selon la norme IAS 39.

Cette approche par superposition permet d'homogénéiser l'impact de la transition sur les fonds propres consolidés des normes IFRS 9 et IFRS 17 au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Parallèlement, le GACM applique les modifications d'IAS 40 et d'IAS 16 consécutives à IFRS 17, conduisant à évaluer en juste valeur par résultat les immeubles détenus comme éléments sous-jacents des contrats participatifs directs.

Les réévaluations correspondantes impactent les réserves consolidées à la date de transition au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Il est à noter, que d'un point de vue strictement normatif, il convient de publier les éléments détaillant l'impact du passage à IFRS 9 en date de première application, c'est-à-dire au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Néanmoins, à des fins de clarté et de cohérence de l'information financière donnée au lecteur, le GACM a fait le choix de publier en sus l'impact du passage à IFRS 9 en date de transition, c'est-à-dire au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

L'impact global du passage à IFRS 9 (et des réévaluations IAS 40 et d'IAS 16) sur les capitaux propres s'élève à 1 253 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2022, dont les éléments détaillés sont présentés ci-dessous.

## Réconciliation des actifs et passifs financiers entre IAS39 et IFRS 9

Le tableau suivant réconcilie le total des placements financiers au 31 décembre 2021, présenté conformément aux dispositions de la norme IAS 39 (en ligne) et le total des placements financiers au 1<sup>er</sup> janvier 2022, présenté conformément aux dispositions de la norme IFRS 9 (en colonne).

(en millions d'euros)	Valeur au bilan selon IAS 39 et IAS 40			Reclassements au titres d'IFRS 9 et IAS 40						
	31/12/2021	Effet du changement de méthode comptable sur les filiales non significatives	01/01/2022	01/01/2022						
				Actifs financiers à la juste valeur par le résultat			Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		Actifs financiers au coût amorti	
				Instruments de capitaux propres	Instruments de dettes	Immeubles	Instruments de capitaux propres	Instruments de dettes		
Immeubles de placement	2 727	- 228	2 500	-	-	2 500	-	-	-	-
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	6 994	- 502	6 492	-	20	-	-	6 472	-	-
Actifs disponibles à la vente	94 396	- 131	94 265	14 156	5 904	-	2 778	71 426	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	31 645	- 288	31 357	763	30 543	-	-	51	-	-
Prêts et créances	8 502	607	9 109	-	284	-	-	8 772	54	-
Placements des autres activités	589	159	747	-	94	-	641	10	3	-
<b>Total des placements selon les critères d'évaluation IAS 39 et IAS 40</b>	<b>144 852</b>	<b>- 382</b>	<b>144 470</b>	<b>14 919</b>	<b>36 844</b>	<b>2 500</b>	<b>3 419</b>	<b>86 732</b>	<b>57</b>	<b>-</b>
Reclassement vers un autre poste du bilan				-	- 43	-	-	-	-	-
Reclassement vers le poste placements				-	-	-	-	-	-	-
Impact des changements d'évaluation sous IFRS 9 et IAS 40				-	2	967	-	631	-	-
<b>Total des placements selon les critères d'évaluation IFRS 9 et IAS 40</b>				<b>14 919</b>	<b>36 804</b>	<b>3 466</b>	<b>3 419</b>	<b>87 362</b>	<b>57</b>	<b>-</b>

À la date de transition au 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'impact du passage à IFRS 9 est une variation des capitaux propres en lien avec la réévaluation en valeur de marché des titres antérieurement comptabilisés au coût amorti (détenus jusqu'à l'échéance), qui sont reclassés en juste valeur par capitaux propres.

En outre, la norme IFRS 9 n'entraîne pas de reclassement des passifs financiers.

Le tableau suivant réconcilie le total des placements financiers au 31 décembre 2022, présenté conformément aux dispositions de la norme IAS 39 (en ligne) et le total des placements financiers au 1<sup>er</sup> janvier 2023, présenté conformément aux dispositions de la norme IFRS 9 (en colonne).

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur au bilan selon IAS 39 et IAS 40			Reclassements au titres d'IFRS 9 et IAS 40					
	31/12/2022	Effet du changement de méthode comptable sur les filiales non significatives	01/01/2023	01/01/2023					
				Actifs financiers à la juste valeur par le résultat			Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		Actifs financiers au coût amorti
				Instruments de capitaux propres	Instruments de dettes	Immeubles	Instruments de capitaux propres	Instruments de dettes	
Immeubles de placement	2 662	- 227	2 435	-	-	2 435	-	-	-
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	5 969	- 490	5 479	-	-	-	-	5 479	-
Actifs disponibles à la vente	81 910	- 124	81 785	12 874	6 159	-	2 932	59 821	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	28 807	- 255	28 552	672	27 836	-	-	44	-
Prêts et créances	10 143	585	10 728	-	374	-	-	10 334	19
Placements des autres activités	944	144	1 088	3	464	-	608	10	4
<b>Total des placements selon les critères d'évaluation IAS 39 et IAS 40</b>	<b>130 435</b>	<b>- 368</b>	<b>130 067</b>	<b>13 549</b>	<b>34 833</b>	<b>2 435</b>	<b>3 540</b>	<b>75 688</b>	<b>23</b>
Reclassement vers un autre poste du bilan				-	- 171	-	-	-	-
Reclassement vers le poste placements				-	-	-	-	-	-
Impact des changements d'évaluation sous IFRS 9 et IAS 40				-	- 153	962	-	- 280	-
<b>Total des placements selon les critères d'évaluation IFRS 9 et IAS 40</b>				<b>13 549</b>	<b>34 509</b>	<b>3 397</b>	<b>3 540</b>	<b>75 408</b>	<b>23</b>

## Réconciliation des dépréciations entre IAS 39 et IFRS 9

Le tableau suivant réconcilie les dépréciations au 31 décembre 2021 comptabilisées selon les dispositions d'IAS 39 (en ligne) avec les provisions pour risques de crédit au 1<sup>er</sup> janvier 2022 comptabilisées selon les dispositions d'IFRS 9 (en colonne).

	Valeur au bilan selon IAS 39 et IAS 40			Reclassements au titres d'IFRS 9 et IAS 40						
	31/12/2021	Effet du changement de méthode comptable sur les filiales non significatives	01/01/2022	01/01/2022						
				Actifs financiers à la juste valeur par le résultat			Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		Actifs financiers au coût amorti	
				Instruments de capitaux propres	Instruments de dettes	Immeubles	Instruments de capitaux propres	Instruments de dettes		
<i>(en millions d'euros)</i>										
Dépréciations sur immeubles de placement	- 21	-	- 21			- 21				
Actifs disponibles à la vente	- 1 010	-	- 1 010	- 902	- 19	-	- 67	- 21		-
Prêts et créances	-	-	-							
Placements des autres activités	-	-	-							
<b>Total des dépréciations selon les critères d'évaluation IAS 39 et IAS 40</b>	<b>- 1 031</b>	<b>-</b>	<b>- 1 031</b>	<b>- 902</b>	<b>- 19</b>	<b>- 21</b>	<b>- 67</b>	<b>- 21</b>		<b>-</b>
Réévaluation de la dépréciation suite au changement de classe d'évaluation				902	19	21	67			
Réévaluation de la dépréciation suite au changement de méthode								- 23		
<b>Total des dépréciations selon les critères d'évaluation IFRS 9 et IAS 40</b>				<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 44</b>		<b>-</b>

Le tableau suivant réconcilie les dépréciations au 31 décembre 2022 comptabilisées selon les dispositions d'IAS 39 (en ligne) avec les provisions pour risques de crédit au 1<sup>er</sup> janvier 2023 comptabilisées selon les dispositions d'IFRS 9 (en colonne).

	Valeur au bilan selon IAS 39 et IAS 40			Reclassements au titres d'IFRS 9 et IAS 40						
	31/12/2022	Effet du changement de méthode comptable sur les filiales non significatives	01/01/2023	01/01/2023						
				Actifs financiers à la juste valeur par le résultat			Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		Actifs financiers au coût amorti	
				Instruments de capitaux propres	Instruments de dettes	Immeubles	Instruments de capitaux propres	Instruments de dettes		
<i>(en millions d'euros)</i>										
Dépréciations sur immeubles de placement	- 44		- 44			- 44				
Actifs disponibles à la vente	- 996	1	- 995	- 880	- 27		- 66	- 21		
Prêts et créances										
Placements des autres activités										
<b>Total des dépréciations selon les critères d'évaluation IAS 39 et IAS 40</b>	<b>- 1 040</b>	<b>1</b>	<b>- 1 039</b>	<b>- 880</b>	<b>- 27</b>	<b>- 44</b>	<b>- 66</b>	<b>- 21</b>		
Réévaluation de la dépréciation suite au changement de classe d'évaluation				880	27	44	66			
Réévaluation de la dépréciation suite au changement de méthode								- 22		
<b>Total des dépréciations selon les critères d'évaluation IFRS 9 et IAS 40</b>								<b>- 43</b>		

#### Actifs financiers ayant fait l'objet d'un reclassement

Selon IFRS 9, paragraphe 42M-N, il convient de présenter le montant des actifs reclassés hors de la catégorie d'actifs en juste valeur par résultat. Cependant, au regard de l'absence de matérialité pour le GACM, le tableau présentant les actifs financiers ayant fait l'objet d'un reclassement n'est pas détaillé.

### 2.5.3 Principaux impacts de la transition à IFRS 17

Au-delà des nouveaux principes et méthodes comptables propres à IFRS 17 qui sont présentés dans la partie « Passifs et actifs relatifs aux contrats d'assurance et de réassurance selon IFRS 17 » (2.6.5), la méthodologie propre à la transition est détaillée ci-dessous.

#### Méthode de transition

La nouvelle norme doit être appliquée de manière rétrospective, c'est-à-dire en utilisant la méthode rétrospective complète (*Full Retrospective Approach*, ou FRA), sauf lorsque cela s'avère impraticable, auquel cas deux méthodes alternatives sont proposées par la norme :

- soit l'approche rétrospective modifiée (*Modified Retrospective Approach*, ou MRA) : sur la base d'informations raisonnables et justifiées disponibles sans coût ou effort excessif pour l'entité, certaines simplifications peuvent être appliquées, sous réserve d'atteindre le résultat le plus proche possible de celui qui serait obtenu avec l'application rétrospective complète ;
- soit l'approche de la juste valeur (*Fair Value Approach*, ou FVA) : la marge sur services contractuels est alors déterminée comme étant la différence positive entre :
  - la juste valeur des contrats établie selon IFRS 13 - Évaluation de la juste valeur -, correspondant au prix qu'un acquéreur externe aurait exigé pour accepter les contrats ;
  - les flux de trésorerie d'exécution ;

Les entités assurance du GACM ont majoritairement appliqué :

- l'approche rétrospective modifiée ;
- et plus marginalement, l'approche de la juste valeur pour certains portefeuilles non significatifs, ou pour les cohortes les plus anciennes de portefeuilles auxquels le GACM a appliqué l'approche rétrospective modifiée.

#### Caractère impraticable de la méthode rétrospective complète

Il s'avère que l'ensemble des informations nécessaires à l'application de l'approche rétrospective complète (FRA) n'étaient pas disponibles ou ne l'étaient pas à la granularité suffisante, notamment en raison des migrations de systèmes informatiques et / ou des exigences de conservation des données. C'est le cas pour les changements d'hypothèses et d'estimations qui sont intervenus sur la période précédant la transition. Par ailleurs, des modifications sont intervenues dans les modèles de projection au cours de cette période. L'approche rétrospective complète aurait aussi exigé de

reconstituer ce qu'auraient été les hypothèses ou les intentions de la direction au cours des périodes antérieures.

Pour ces raisons, l'approche rétrospective complète n'a pas été mise en application pour le calcul de la marge sur services contractuels (*Contractual Service Margin*, CSM) de transition des différents groupes de contrats modélisés selon le modèle général (*General Measurement Model*, GMM) ou le modèle des honoraires variables (*Variable Fee Approach*, VFA).

#### Modalités d'application de l'approche rétrospective modifiée

L'objectif de l'approche rétrospective modifiée est de parvenir à un résultat qui se rapproche le plus possible du résultat qui aurait été obtenu par application de l'approche rétrospective complète, en se fondant sur les informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs.

Ainsi, les entités concernées ont appliqué l'approche rétrospective modifiée sur la majorité des portefeuilles de contrats existants, que ce soit en assurance de personnes (notamment en assurance des emprunteurs) ou en assurance vie.

Les simplifications utilisées ont été fonction de la disponibilité des informations nécessaires selon les portefeuilles considérés.

Pour le calcul de la CSM à la date de transition, le GACM a fait le choix de privilégier la méthode rétrospective modifiée à l'approche en juste valeur, sous réserve toutefois que l'approche rétrospective modifiée ne soit pas impraticable. L'approche rétrospective modifiée est jugée praticable à compter de l'exercice 2012.

#### Portefeuilles modélisés selon le modèle général

Dans le cas des contrats évalués selon le modèle général, le principe de l'approche rétrospective modifiée consiste à reconstituer les passifs à la date de comptabilisation initiale à partir de leur évaluation à la date de transition, en reconstituant rétroactivement les mouvements intervenus entre les deux dates avec des simplifications :

- les flux de trésorerie à l'origine sont estimés en ajoutant au montant à la date de transition les flux de trésorerie réels constatés entre les deux dates ;
- le taux d'actualisation à l'origine peut être déterminé avec des courbes de taux simulant celles à la date de première comptabilisation ;
- les variations de l'ajustement au titre du risque non financier entre la date d'origine et la date de transition peuvent être estimées à partir de chroniques de relâchement observées sur des contrats similaires.

Pour les passifs au titre de la couverture restante ainsi reconstitués à la date d'origine, la marge sur services contractuels initiale (si elle existe) est amortie sur la base des services rendus sur la période précédant la transition afin de déterminer le montant de la marge sur services contractuels restant à cette date.

Lorsque les contrats sont regroupés en un groupe unique à la date de transition, il est possible d'utiliser le taux d'actualisation à cette date. Cette option a été retenue par le GACM pour les groupes de contrats auxquels est appliqué l'approche de la juste valeur.

Lorsque l'option de ventilation des variations financières entre résultat et capitaux propres est choisie, celle-ci nécessite de reconstituer le montant porté en capitaux propres à la date de transition à partir du taux à l'origine dans le cas du passif au titre de la couverture restante et du taux à la date du sinistre pour le passif au titre des sinistres survenus.

Lorsqu'une telle reconstitution n'est pas possible, le montant porté en capitaux propres est nul.

Le GACM a choisi de ne retenir que certaines simplifications proposées par la MRA, notamment l'approximation des *cashflows* par les flux réels passés et l'approximation de l'ajustement pour risque. Les groupes de contrats annuels de 2012 à 2021 ont été reconstitués et le calcul de la réévaluation en capitaux propres recyclables au titre des variations de taux d'actualisation a été effectué de façon rétrospective, sans simplification.

#### Portefeuilles modélisés selon le modèle simplifié

Dans le cas des contrats évalués selon le modèle simplifié (*Premium Allocation Approach*, PAA), les provisions pour couverture restante ont été déterminées à la transition à partir des anciennes provisions pour primes non acquises, brutes de frais d'acquisition car le GACM a opté pour la comptabilisation des frais d'acquisition en charges.

Les provisions pour sinistres survenus correspondant à ces contrats sont constituées des flux de trésorerie attendus et de l'ajustement au titre du risque non financier à la date de transition. Le montant porté en capitaux propres recyclables à la date de transition au titre des variations de taux d'actualisation a été reconstitué sur la base des taux historiques.

#### Portefeuilles modélisés selon le modèle VFA

Pour les contrats assurance vie évalués selon le modèle des honoraires variables, l'approche rétrospective modifiée consiste également à reconstituer le passif à la date d'origine en partant du passif à la date de transition. Toutefois, pour les passifs au titre de la couverture restante, la norme prévoit

que la marge sur services contractuels à la date de transition soit déterminée selon l'approche suivante :

- de la valeur de réalisation des éléments sous-jacents à la date de transition sont d'abord déduits les flux de trésorerie d'exécution (flux de trésorerie actualisés et ajustement pour risque) à cette même date ;
- à ce montant sont ajoutés les produits prélevés sur les assurés, les variations de l'ajustement pour risque et déduits les frais d'acquisition payés sur la période intercalaire ;
- la marge sur services contractuels nette des frais d'acquisition ainsi reconstituée à l'origine est ensuite amortie jusqu'à la date de transition pour refléter les services rendus à cette date, ainsi que les frais d'acquisition restant à amortir.

Pour la mise en œuvre de cette approche, les principales simplifications ont été les suivantes :

- les contrats existants ont été regroupés selon la segmentation prévue post-transition, sans découpage par cohortes annuelles, en lien avec le choix de l'exception prévue par le règlement européen ;
- la marge sur services contractuels à la date de transition a ainsi été reconstituée :
  - à partir de la valeur de marché des éléments sous-jacents (voir ci-avant) déduction faite des flux de trésorerie d'exécution à la date de transition ;
  - en ajoutant les marges passées issues des données historiques (comptables ou de gestion), qui ont été re-étalées jusqu'à la date de transition (en utilisant la même approche, tenant compte du « sur rendement » des actifs, que celle qui sera utilisée après la transition) ;
  - déduction faite des frais d'acquisition restant à amortir ;
  - le montant porté en capitaux propres recyclables à la date de transition au titre de l'ajustement pour non-concordance comptable a été déterminé en utilisant la juste valeur des actifs sous-jacents constatée en capitaux propres recyclables à la date de transition, comme prévu par la norme.

**Modalités d'application de l'approche en juste valeur**

Enfin, selon la méthode reposant sur la valeur de marché, la marge sur services contractuels à la date de transition est déterminée comme l'écart à la date de transition entre la valeur de réalisation et les flux de trésorerie d'exécution des contrats.

Cette approche a été utilisée sur certains portefeuilles non significatifs lorsque l'approche rétrospective modifiée ne pouvait pas être mise en œuvre.

Pour les portefeuilles modélisés selon le modèle général, principalement les contrats d'assurance des emprunteurs, les générations de souscriptions antérieures à 2012 ont été regroupées au sein d'un groupe unique. La juste valeur de ces contrats en date de transition a été estimée selon une approche permettant de maintenir un niveau de CSM cohérent avec celui qui résulte du calcul en approche rétrospective modifiée pour les cohortes 2012 et exercices suivants des portefeuilles considérés (pour lesquelles les informations raisonnables et justifiables étaient disponibles).

**Effet de l'application de la norme IFRS 17**

L'impact du passage à IFRS 17 sur les capitaux propres s'élève à -868 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le montant de l'ajustement au titre du risque non financier déterminé à la date de transition s'élève à 1 484 millions d'euros.

Le GACM a appliqué les dispositions énoncées au paragraphe C3a d'IFRS 17 et ne présente pas les impacts de l'application de la norme sur chaque ligne des états financiers. Les deux tableaux ci-dessous présentent les montants de marge sur services contractuels (CSM) déterminés à la date de transition, selon la méthode de transition appliquée. Le premier tableau détaille la CSM relative aux contrats d'assurance émis, alors que le deuxième tableau traite de la CSM cédée, pour le périmètre des contrats de réassurance détenus.

(en millions d'euros)	Méthode rétrospective complète	Méthode rétrospective modifiée	Juste valeur	Total
Assurances de biens et responsabilité	-	-	1	1
Assurances de personnes	-	1 013	336	1 349
Assurance vie	-	2 834	231	3 065
<b>Stock de CSM à la date de transition 01/01/2022</b>	<b>-</b>	<b>3 846</b>	<b>569</b>	<b>4 415</b>

(en millions d'euros)	Méthode rétrospective complète	Méthode rétrospective modifiée	Juste valeur	Total
Assurances de biens et responsabilité	-	-	-	-
Assurances de personnes	-	-	60	60
Assurance vie	-	-	-	-
<b>Stock de CSM cédée à la date de transition 01/01/2022</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>60</b>	<b>60</b>

Le tableau suivant détaille la projection de reconnaissance du stock de CSM à la date de transition du segment Assurance vie, dont les contrats sont évalués selon le modèle VFA, et distingué par méthode de transition :

(en millions d'euros)	Moins de 2 ans	Entre 2 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Méthode rétrospective modifiée	744	965	1 118	7	2 834
Juste valeur	31	55	76	70	231
<b>Stock de CSM du segment Assurance vie à la date de transition 01/01/2022</b>	<b>774</b>	<b>1 020</b>	<b>1 194</b>	<b>77</b>	<b>3 065</b>

**Écart cumulatif de charges financières d'assurance en résultat net et autres éléments du résultat global – paragraphe 116**

Le tableau présentant le rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des montants cumulatifs présentés dans les autres éléments du résultat global pour les actifs

financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres liés aux groupes de contrats dont la détermination du montant de CSM comptabilisé à la date de transition découle des



méthodes décrites aux paragraphes C5(a) et C5(b) de la norme IFRS 17 n'est pas présenté.

En effet, il s'avère que le suivi dans le temps des variations d'OCI IFRS 9 par générations de contrats n'est pas disponible pour les portefeuilles d'actifs en adossement desdits contrats. Cette maille d'actifs financiers par groupes de contrats n'était déjà pas disponible à la date de transition, l'OCI IFRS 9 de transition étant calculé par portefeuilles d'actifs et non par groupes de contrats adossés à ces portefeuilles.

Post transition, le Groupe n'est donc pas plus en capacité d'affecter de façon pertinente les variations ultérieures des actifs financiers comptabilisées en OCI entre la part affectée

aux groupes de contrats présents à la date de transition d'une part, aux nouveaux groupes de contrats (post transition) d'autre part.

À titre d'analyse qualitative, le groupe s'est assuré que la classification des instruments de dette SPPI soit en juste valeur par OCI, et associée à l'option OCI pour comptabiliser les variations de valeur des contrats adossés aux portefeuilles d'actifs considérés, permettant d'assurer que la charge de désactualisation des contrats soit cohérente avec les produits financiers IFRS 9 des actifs de taux en représentation des contrats.

#### 2.5.4 Sociétés sortant du périmètre de consolidation à la date de transition

De manière concomitante à la première application des normes IFRS 9 et IFRS 17, les sociétés listées dans le tableau ci-dessous ont été retirées du périmètre de consolidation, principalement à des fins de simplification du processus opérationnel de réalisation des comptes, dans la

mesure où cela s'avère non significatif en terme de patrimoine, de situation financière et de résultat. Parmi les 16 sociétés concernées, figurent notamment des sociétés d'assurance, des sociétés immobilières et des sociétés de droit commun.

Société	Méthode de consolidation historique
SÉRÉNIS ASSURANCES SA	Globale (IG)
ACM SERVICES SA	Globale (IG)
ASTREE SA	Mise en équivalence (ME)
TARGOPENSIONES, ENTIDAD GESTORA DE FONDOS DE PENSIONES, SA	Globale (IG)
AGRUPACIÓ SERVEIS ADMINISTRATIUS AIE	Globale (IG)
ASISTENCIA AVANÇADA BCN, SL	Globale (IG)
AMDIF, SL	Globale (IG)
ATLANTIS ASESORES, SL	Globale (IG)
ATLANTIS CORREDURÍA DE SEGUROS Y CONSULTORÍA ACTUARIAL, SA	Globale (IG)
ASESORAMIENTO EN SEGUROS Y PREVISIÓN ATLANTIS, SL	Globale (IG)
ICM LIFE SA	Globale (IG)
MTRL	Globale (IG)
ACM BELGIUM SA	Globale (IG)
ACM COURTAGE SAS	Globale (IG)
SCI ACM COTENTIN	Globale (IG)
SCI ACM TOMBE ISSOIRE	Globale (IG)

L'impact de cette sortie de périmètre sur les capitaux propres s'élève à - 28 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2022.



## 2.5.5 Impact de la transition à IFRS 9 et 17 sur les capitaux propres

L'application rétrospective des normes IFRS au 1<sup>er</sup> janvier 2022 donne lieu à une réévaluation des capitaux propres qui se décompose de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Capital	Primes liées au capital	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		Résultats cumulés	Résultat net	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
			Recyclables	Non recyclables					
<b>Capitaux propres 31/12/2021</b>	<b>1 241</b>	<b>1 154</b>	<b>1 803</b>	<b>- 8</b>	<b>5 948</b>	<b>885</b>	<b>11 023</b>	<b>103</b>	<b>11 126</b>
Affectation de résultat					885	- 885	-		-
Effets du changement de méthode comptable sur les filiales non significatives	-	-	83	-	- 112	-	- 30	1	- 28
Effets du changement de méthode comptable sur IAS 40 et IAS 16					769		769	2	772
Effets de l'application de la norme IFRS 9			- 5 669	1 075	5 073		480	1	481
Effets de l'application de la norme IFRS 17			3 906	-	- 4 787		- 882	14	- 868
Autres variations			-	- 1	2		1	-	1
<b>Capitaux propres 01/01/2022</b>	<b>1 241</b>	<b>1 154</b>	<b>123</b>	<b>1 067</b>	<b>7 777</b>	<b>-</b>	<b>11 363</b>	<b>121</b>	<b>11 484</b>

## 2.6 Principes et méthodes comptables

### 2.6.1 Récapitulatif des méthodes de valorisation

Le tableau ci-dessous synthétise les méthodes de valorisation mises en œuvre au sein des états financiers consolidés du GACM.

	Norme applicable	Méthode de valorisation
Immobilier de placement	IAS 40	Juste valeur par résultat
Placements financiers	IFRS 9	Juste valeur par capitaux propres Juste valeur par résultat Coût amorti
Immeubles d'exploitation	IAS 16	Juste valeur par résultat
Passifs (et actifs) relatifs aux contrats d'assurance (et de réassurance)	IFRS 17	Flux de trésorerie d'exécution et marge sur services contractuels
Instruments dérivés passifs	IFRS 9	Juste valeur par résultat
Dettes de financement	IFRS 9 et IFRS 16	Coût amorti

### 2.6.2 Présentation des états financiers selon IAS 1

Historiquement, le GACM présentait ses états financiers selon les préconisations de la recommandation ANC n°2013-05 du 7 novembre 2013. Cette recommandation n'a pas fait l'objet d'une réactualisation suite à l'entrée en vigueur de la norme IFRS 17 et de l'application des dispositions de la norme IFRS 9. En conséquence, la présentation des états financiers a été adaptée aux dispositions de ces deux normes et conformément aux dispositions d'IAS 1 – Présentation des états financiers -.

### 2.6.3 Information sectorielle selon IFRS 8

Afin de répondre aux exigences des normes IFRS 17 et IFRS 8, l'information sectorielle, issue d'une répartition par typologie de contrat d'assurance, est dorénavant présentée à travers les segments opérationnels suivants :

- assurance de biens et responsabilité ;
- assurance de personnes ;
- assurance vie ;
- autres, regroupant les activités hors assurance ainsi que les éléments ne pouvant pas être répartis au sein des segments précédents.

### 2.6.4 Instruments financiers selon IFRS 9

#### Classement et évaluation des actifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans les états financiers selon les dispositions de la norme IFRS 9, telle qu'adoptée par l'Union européenne. Les critères de classement et d'évaluation des actifs financiers dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié d'instrument de dette ou d'instrument de capitaux propres.

Les actifs ne pouvant être classés ni en instrument de dette simple ni en instrument de capitaux propres, notamment les dérivés sont obligatoirement classés en juste valeur par résultat.

#### Instruments de dettes

Selon IFRS 9, le classement et l'évaluation d'un instrument de dette s'appuie sur l'analyse de deux critères, le modèle de gestion et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'instrument.

L'actif est classé :

- au coût amorti, s'il est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels (modèle de collecte), et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique, tel que décrit dans le paragraphe ci-dessous « caractéristiques des flux de trésorerie » ;
- en juste valeur par capitaux propres, si l'instrument est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels et de le vendre en fonction des opportunités, sans pour autant s'assimiler à de l'activité de trading (modèle de collecte et vente), et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique ;
- en juste valeur par résultat, si :
  - il n'est pas éligible aux deux catégories précédentes (car ne remplissant pas le critère « basique » et / ou géré selon le modèle de gestion « autres »), ou
  - le GACM choisit de le classer comme tel, sur option, à l'initiation et de manière irrévocable. La mise en œuvre de cette option vise à pallier une incohérence de traitement comptable.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation. Les principes de la norme IFRS 13 sont détaillés dans la partie « détermination de la juste valeur des instruments financiers ».

#### Caractéristiques des flux de trésorerie

La réalisation d'un test SPPI permet de vérifier si les flux de trésorerie contractuels sont compatibles avec un contrat dit basique.

Ce test est satisfait si les flux de trésorerie contractuels représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Les intérêts représentent alors principalement la contrepartie de la valeur temps de l'argent (y compris en cas d'intérêts négatifs) et du risque de crédit. Les intérêts peuvent également inclure le risque de liquidité, les frais de gestion administrative de l'actif, ainsi qu'une marge commerciale.

Toutes les clauses contractuelles doivent être analysées pour la réalisation du test SPPI, notamment celles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels.

La possibilité contractuelle, pour l'emprunteur ou le prêteur, de rembourser par anticipation l'instrument financier demeure compatible avec le test SPPI dès lors que le montant remboursé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts courus ainsi que, le cas échéant, une indemnité compensatoire raisonnable.

Les dérivés incorporés à des actifs financiers ne sont pas comptabilisés séparément, ce qui implique que l'ensemble de l'instrument hybride est considéré comme non-basique et enregistré en juste valeur par résultat.

Les parts d'OPCVM et d'OPCI ne sont pas des instruments basiques et sont également classées en juste valeur par résultat.

#### Modèles de gestion

Le modèle de gestion représente la manière dont sont gérés les instruments pour générer des flux de trésorerie et des revenus.

Il repose sur des faits qui peuvent être observés, et n'est pas fondé sur une simple intention du management.

Il ne s'apprécie pas au niveau de l'entité, ni instrument par instrument, mais est fondé sur un niveau de regroupement supérieur, qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés collectivement.

Il se détermine à l'initiation et peut être remis en cause en cas de changement de modèle (cas exceptionnels).

On distingue trois modèles de gestion :

- le modèle « collecte » dont l'objectif est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs. Ce modèle n'implique pas systématiquement de détenir la totalité des actifs jusqu'à leur échéance contractuelle, toutefois, les ventes d'actifs sont strictement encadrées. Le GACM n'a pas identifié de modèle de gestion de type « collecte » significatif au sein du périmètre de consolidation ;
- le modèle « collecte et vente » dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie sur la durée de vie et de céder les actifs. Dans ce modèle, la vente d'actifs financiers et la perception de flux de trésorerie sont toutes les deux essentielles ;
- lorsque la stratégie suivie par le management pour la gestion d'actifs financiers ne correspond ni au modèle « collecte », ni au modèle « collecte et vente », ces actifs financiers sont classés dans un portefeuille dont le modèle de gestion est « autre / vente ». C'est notamment le cas des portefeuilles en Unités de Compte.

Dans le cadre du modèle de « collecte », certains exemples de cessions autorisées sont indiqués explicitement dans la norme :

- en lien avec une augmentation du risque de crédit ;
- proches de la maturité et dont le produit de ces ventes correspond approximativement aux flux de trésorerie contractuels restant à percevoir ;
- exceptionnelles (par exemple, liées à un stress de liquidité).

Des cessions fréquentes (et d'une valeur unitaire non significative) ou peu fréquentes (même d'une valeur unitaire significative) sont compatibles avec le modèle de collecte des flux de trésorerie.

Ces cessions « autorisées » ne sont pas prises en compte dans l'analyse du caractère significatif et fréquent des ventes réalisées sur un portefeuille. Les cessions liées à des changements du cadre réglementaire ou fiscal feront l'objet d'une documentation au cas-par-cas afin de démontrer le caractère « non fréquent » de telles cessions.

#### Actifs financiers au coût amorti

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant net décaissé. Lors des arrêts suivants, les actifs ou passifs sont évalués en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif. Cette méthode sert au calcul du coût amorti de l'actif financier ou du passif financier ainsi qu'à l'imputation des produits d'intérêts ou des charges d'intérêts afin qu'ils soient comptabilisés en résultat net dans la période pertinente. Le coût amorti intègre l'amortissement des primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition, s'ils sont

significatifs. Les intérêts courus et échus ainsi que les gains et pertes de change sont comptabilisés en résultat.

#### Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession.

Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation (selon les modalités décrites dans les paragraphes ci-dessous « décomptabilisation des actifs et passifs financiers » et « évaluation du risque de crédit »).

Les revenus courus et échus, ainsi que les gains et pertes de change sont comptabilisés en résultat.

#### Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Ils sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêts ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession (selon les modalités décrites dans le paragraphe ci-dessous « décomptabilisation des actifs et passifs financiers »).

Les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat. Les gains et pertes sont comptabilisés en résultat.

#### **Titres mis et reçus en pension**

Les opérations de mise en pension de titres ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation d'IFRS 9 et sont considérées comme des financements garantis. Pour le cédant, les titres mis en pension sont maintenus à l'actif du bilan et, le cas échéant, le montant encaissé, représentatif de la garantie reçue du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Pour le cessionnaire, les titres empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan. Cependant, en cas de revente ultérieure, ce dernier enregistre à son passif le montant représentatif de sa dette sur le cédant.

Le GACM reste exposé aux variations de juste valeur des titres mis en pension et n'est soumis à aucun risque significatif de contrepartie, compte tenu des appels de marges effectués avec le cessionnaire pour garantir leur valeur.

#### **Instruments de capitaux propres**

Les instruments de capitaux propres acquis (actions notamment) sont classés :

- en juste valeur par résultat, ou

- sur option, ligne à ligne en juste valeur par capitaux propres non recyclables, lors de la comptabilisation initiale, de manière irrévocable, dès lors qu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction.

#### Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés de manière identique aux instruments de dettes à la juste valeur par résultat.

Pour le GACM, cela concerne les instruments de capitaux propres détenus dans des portefeuilles en adossement de portefeuilles de passif comptabilisés selon le modèle VFA.

#### Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Les actions et autres instruments de capitaux propres sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres ». Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont jamais recyclés en compte de résultat, y compris en cas de cession (selon les modalités décrites dans le paragraphe ci-dessous « décomptabilisation des actifs et passifs financiers »).

Seuls les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat.

Le GACM a retenu cette option pour :

- les instruments de capitaux propres détenus dans des portefeuilles qui ne sont pas en adossement de portefeuilles de passif comptabilisés selon le modèle VFA (assurance vie) lesquels sont comptabilisés en juste valeur par le résultat ;
- certains titres de participations.

#### **Reclassement d'actifs financiers**

En cas de changement important de modèle économique dans la gestion des actifs financiers (nouvelle activité, acquisition d'entités, cession ou abandon d'une activité significative), un reclassement de ces actifs financiers est nécessaire. Le reclassement s'applique à la totalité des actifs financiers du portefeuille à partir de la date de reclassement. Dans les autres cas, le modèle de gestion reste inchangé pour les actifs financiers existants.

Si un nouveau modèle de gestion est identifié, il s'applique de manière prospective, aux nouveaux actifs financiers, regroupés dans un nouveau portefeuille de gestion.



## Classement et évaluation des passifs financiers

### Distinction instrument de dette ou instrument de capitaux propres

Un instrument de capitaux propres est défini par la norme IAS 32 comme étant un contrat qui offre une rémunération discrétionnaire et qui fait bénéficier d'un intérêt résiduel dans l'actif net de la société détenue. La qualification d'instrument de capitaux propres ou d'instrument de dette, notamment concernant la classification des dettes subordonnées à durée indéterminée (TSDI), est fondée sur l'analyse des différentes clauses contractuelles.

Les titres pour lesquels il n'existe aucune obligation contractuelle de rembourser le nominal sont classés en capitaux propres.

Un instrument présentant une obligation contractuelle de remettre des liquidités ou un autre actif financier, ou d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables, est qualifié d'instrument de dette.

Le GACM n'a pas émis de titres qui seraient éligibles au classement en instruments de capitaux propres.

### Comptabilisation

Les passifs financiers comprennent les passifs subordonnés, les dettes de financement représentées par des titres et les dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire.

Elles sont comptabilisées lorsque le GACM devient partie aux dispositions contractuelles de ces dettes. Le montant des dettes de financement est alors égal à leur juste valeur, ajustée le cas échéant, des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition. Ces passifs financiers sont ensuite évalués par défaut au coût amorti, sauf option explicite pour une comptabilisation en juste valeur par la contrepartie du résultat.

Le GACM opte pour la comptabilisation des dettes financières au coût amorti.

## Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Le GACM décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent (cas des renégociations commerciales), ou lorsque le GACM a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier, et la quasi-totalité des risques avantages liés à la propriété de cet actif.

Le GACM décomptabilise un passif financier lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou est arrivée à expiration. Un passif financier peut également être décomptabilisé en cas de modification substantielle de ses conditions contractuelles ou d'échange avec le prêteur

contre un instrument dont les conditions contractuelles sont substantiellement différentes.

Lors de la décomptabilisation d'un :

- actif ou passif financier au coût amorti ou à la juste valeur par résultat, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif ou passif et la valeur de la contrepartie reçue / versée ;
- instrument de dette à la juste valeur par capitaux propres, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat, ainsi que les plus et moins-values de cession ;
- instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres par option, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ainsi que les plus et moins-values de cession sont conservées en fonds propres sans transiter par le compte de résultat.

## Évaluation du risque de crédit

Le modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 est fondé sur une approche des pertes de crédit attendues tandis que celui d'IAS 39 reposait sur un modèle de pertes de crédit avérées, impliquant une comptabilisation jugée trop tardive des pertes de crédit au moment de la crise financière de 2008.

Sous IFRS 9, les dépréciations sont constatées, pour les actifs financiers n'ayant pas fait l'objet d'indications objectives de pertes à titre individuel, à partir d'historique de pertes observées mais aussi de prévisions raisonnables et justifiables des flux futurs de trésorerie. La dépréciation est calculée dès l'achat du titre et recalculée à chaque clôture.

Ainsi, ce modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 s'applique à l'ensemble des instruments de dettes évalués au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres. Ces encours sont répartis en trois catégories, qui sont assimilables à trois étapes :

- **bucket 1 – encours sains non dégradés** - provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir) dès l'entrée au bilan des actifs financiers, et tant qu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'est constatée depuis la comptabilisation initiale ;
- **bucket 2 – encours dégradés** - provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défaut sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument) dès lors qu'une augmentation significative du risque de crédit est constatée depuis la comptabilisation initiale ;

- **bucket 3 – encours douteux** - catégorie regroupant les actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt.

#### Bucket 1 et Bucket 2 – encours sains -

Par défaut, un titre est classé à l'achat en statut 1, indépendamment de sa notation. Ce classement est cohérent avec la politique d'investissement du GACM qui est majoritairement restreinte aux actifs ayant une notation *Investment Grade* soit supérieure ou égale à BBB- ou BAA3. La notation définie à l'acquisition ainsi qu'aux dates d'arrêtés est la 2<sup>ème</sup> notation la plus élevée des trois agences de notation S&P, Moody's et Fitch.

Un titre est déclassé en statut 2 si les deux conditions suivantes sont réunies :

- à la date de clôture, la notation du titre s'est dégradée de 3 crans (i.e. une note pleine) ou plus par rapport à sa note du jour de son acquisition,
- le titre passe en catégorie *Non Investment Grade*.

Le GACM applique l'option ouverte par la norme IFRS 9 de ne pas déclasser en statut 2 les titres dont la notation demeure *Investment Grade*, indépendamment de la dégradation de la note depuis la date d'acquisition.

Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, le titre est alors reclassé en statut 1, et la dépréciation est ramenée aux pertes de crédit attendues à horizon 12 mois.

Les pertes de crédit attendues (*Expected Credit Loss, ECL*) sont calculées en multipliant pour chaque titre l'encours exposé au défaut, par la probabilité de défaut ainsi que par le taux de perte attendu en cas de défaut :

- l'encours exposé au défaut (*Exposure At Default, EAD*) est évalué à partir de la valeur actuelle du titre ;
- la probabilité de défaut (*Probability of Default, PD*) est estimée à partir des tables de défaut fournies par S&P ;
- le taux de perte attendu en cas de défaut (*Loss Given Default, LGD*) est évalué en fonction de la nature de l'émetteur.

#### Bucket 3 – encours douteux -

Un titre est déclassé en statut 3 dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation, résultant d'un ou de plusieurs événements de crédit survenus après l'acquisition du titre, susceptibles de générer une perte. Par la suite, si les conditions de classement du titre en statut 3 ne sont plus respectées, le titre est reclassé en statut 2 puis en statut 1 selon l'évolution des indications objectives de perte de crédit.

Pour son analyse, le GACM retient les critères suivants :

- des difficultés importantes de la contrepartie se traduisant par un risque de non recouvrement des flux contractuels initiaux ;
- une rupture du contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal ;
- l'ouverture d'une procédure collective ou la restructuration financière probable de la contrepartie ;
- la mise en place, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de la contrepartie, d'une facilité que l'entreprise n'aurait pas octroyée dans d'autres circonstances ;
- la disparition d'un marché actif pour ce placement, suite à des difficultés financières de la contrepartie ;
- les données observables suivantes qui, associées à d'autres événements, peuvent révéler des difficultés financières importantes de la contrepartie :
  - une dégradation significative de la notation de l'émetteur (passage en « spéculatif » ou notion équivalente) ou l'écartement anormal de la marge d'intérêt par rapport au taux sans risque (*spread*) de l'émetteur par comparaison aux *spreads* des émetteurs comparables de même notation et pour des valeurs amortissables de même durée ;
  - une moins-value latente significative du placement dans un contexte de baisse de taux.

### **Dérivés et comptabilité de couverture**

#### Les instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des instruments qui présentent les trois caractéristiques suivantes :

- leur valeur fluctue en fonction de la variation d'un sous-jacent (taux d'intérêt, cours de change, actions, indices, matières premières, notations de crédit, etc.) ;
- ils ne requièrent qu'un investissement initial faible ou nul ;
- leur règlement intervient à une date future.

Le GACM traite potentiellement des instruments dérivés simples de taux d'intérêt (*swaps, swaptions*) et de change (*Cross Currency Swaps*), considérés comme des instruments de transactions et classés essentiellement en niveau 2 de la hiérarchie de juste valeur.



Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés en juste valeur par résultat.

#### Comptabilité de couverture

IFRS 9 permet aux entités de choisir, lors de la première application, d'appliquer les nouvelles dispositions en termes de comptabilité de couverture, ou de maintenir celles d'IAS 39. Le GACM a choisi de conserver les dispositions d'IAS 39.

La norme IAS 39 prévoit trois types de couvertures auxquelles sont associés des schémas de comptabilisation spécifiques :

- la couverture de juste valeur, destinée à neutraliser les variations de valeur du sous-jacent par une variation de sens opposé du dérivé de couverture. La variation de valeur du dérivé impacte alors symétriquement le résultat ;
- la couverture de flux de trésorerie, destinée à pallier la variabilité des flux de trésorerie futurs d'un actif ou d'un passif. Les variations de valeur du dérivé sont stockées en capitaux propres au poste « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » pour la partie efficace de la couverture, et impactées en résultat lorsque les flux de l'instrument couvert impactent la trésorerie. La partie inefficace de la couverture passe par résultat ;
- la couverture d'un investissement net à l'étranger, destinée à neutraliser le risque de change. La variation de valeur du dérivé impacte les écarts de conversion pour la partie efficace.

La mise en place d'une comptabilité de couverture requiert l'existence, dès la date de mise en place de cette relation et à chaque arrêté ultérieur, d'une documentation précise justifiant de l'efficacité de la couverture.

Le GACM ne pratique pas la comptabilité de couverture.

#### **Détermination de la juste valeur des instruments financiers**

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être vendu ou un passif transféré, entre des parties bien informées, et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales. Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, la juste valeur est généralement le prix de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou pas.

#### Instruments négociés sur un marché actif

Lorsque les instruments sont négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en fonction des prix cotés, représentant alors la meilleure estimation possible de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif, si des cours sont aisément et régulièrement disponibles (auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire ou encore sur un système de cotation) et que ces prix représentent des transactions réelles et régulières sur le marché, dans des conditions de concurrence normale.

#### Instruments négociés sur un marché non actif

Les données observables sur un marché sont à retenir, tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales à la date d'évaluation, et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le groupe utilise des données non observables, *mark-to-model*.

En l'absence de données observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, comprenant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait. Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment des risques non appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts induits par la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre les risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Les ajustements sont pratiqués par le GACM de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

#### Hiérarchie de juste valeur

La norme IFRS 13 classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction du caractère observable ou non des données d'entrée utilisées dans l'évaluation.

##### *Niveau 1*

Les instruments financiers catégorisés en juste valeur de niveau 1 sont cotés sur des marchés actifs.

Le GACM retient dans la majorité des cas le cours de bourse pour des actifs et des passifs identiques à ceux détenus à la date d'évaluation.

##### *Niveau 2*

Les actifs présentés en juste valeur de niveau 2 ont été évalués à partir de données directement observables (comme des prix) ou indirectement observables qui ne sont pas propres à l'entité et qui sont disponibles publiquement.



L'évaluation de ces actifs repose sur des modèles standards basés sur des paramètres observables.

#### Niveau 3

L'évaluation des actifs présentés en niveau 3 repose sur des techniques de valorisation s'appuyant sur des paramètres non observables.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix.

#### 2.6.5 Passifs et actifs relatifs aux contrats d'assurance et de réassurance selon IFRS 17

##### Champ d'application

IFRS 17 s'applique aux contrats d'assurance émis, contrats de réassurance émis (réassurance acceptée), contrats de réassurance détenus (réassurance cédée) et aux contrats d'investissement avec un élément de participation discrétionnaire, à condition que l'entité émette aussi des contrats d'assurance. Certaines composantes doivent être séparées du contrat d'assurance, il s'agit des dérivés incorporés, dans la mesure où ils remplissent certains critères, des composantes d'investissement distinctes et des obligations de performance distinctes, telle que l'obligation de fournir un service ou un produit non-assurance.

Ces composantes doivent être comptabilisées séparément selon les normes appropriées.

##### Comptabilisation et évaluation

###### Périmètre du contrat d'assurance

Les flux de trésorerie sont compris dans le périmètre d'un contrat d'assurance s'ils découlent de droits et obligations substantiels qui existent au cours de la période de *reporting* dans laquelle l'entité peut contraindre le titulaire de police à payer les primes ou dans laquelle elle a une obligation substantielle de lui fournir des services prévus au contrat d'assurance. Une obligation substantielle de fournir des services prévus au contrat d'assurance cesse notamment lorsque l'entité a la capacité pratique de réévaluer les risques liés spécifiquement au titulaire de police et peut, en conséquence, fixer un prix ou un niveau de prestations qui reflète intégralement ces risques.

###### Composante investissement

Une composante investissement non distincte est identifiée au sein des flux de trésorerie relatifs à un contrat d'assurance comme la somme que l'entité est tenue de rembourser en toutes circonstances, indépendamment de la survenance ou non de l'événement assuré. Elle s'apprécie notamment pour la collectivité des assurés dans sa mise en œuvre par le Groupe dans le cadre de contrats collectifs.

La composante investissement fait l'objet d'un traitement comptable spécifique, dont l'élément le plus significatif est l'absence d'effet lié à cette composante investissement au sein du compte de résultat, que ce soit au sein des produits des activités d'assurance, ou au sein des charges des activités d'assurance.

Pour les contrats d'épargne du modèle VFA, les prestations sous forme de composante investissement (donc sans impact en résultat) concernent uniquement les rachats et les décès, par référence à leur valeur de rachat. Les garanties assurantielles, par exemple la garantie plancher en cas de décès, sont comptabilisées selon le modèle général.

##### Niveau d'agrégation des contrats d'assurance

La norme impose d'identifier les portefeuilles de contrats d'assurance, c'est-à-dire les contrats soumis à des risques similaires et gérés ensemble.

Chaque portefeuille des contrats d'assurance émis est ensuite divisé en trois niveaux de profitabilité :

- les contrats déficitaires dès leur comptabilisation initiale ;
- les contrats qui n'ont pas, lors de leur comptabilisation initiale, de possibilité significative de devenir déficitaire ;
- et les autres contrats du portefeuille.

Le niveau de profitabilité d'un groupe de contrat doit être uniforme parmi les contrats inclus dans ce groupe.

Par ailleurs, IFRS 17 telle que publiée par l'IASB introduit le principe de cohortes annuelles interdisant d'inclure dans le même groupe les contrats émis à plus d'un an d'intervalle.

Néanmoins, la norme telle qu'adoptée par l'Union européenne prévoit une exception optionnelle de l'application de cette règle pour les groupes de contrats d'assurance avec éléments de participation directe et les groupes de contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire dont les flux de trésorerie ont une incidence sur les flux de trésorerie destinés aux assurés d'autres contrats, ou subissent l'incidence de tels flux.

Le GACM applique cette exception européenne aux groupes de contrats éligibles.

Les différents niveaux d'agrégation retenus par le GACM sont les suivants :

###### Définition des portefeuilles de contrats

Les contrats du modèle général et du modèle simplifié sont regroupés par familles homogènes de produits, sans distinction par garanties ou par entité juridique au sein d'une même zone géographique. Les contrats du modèle VFA sont



regroupés en fonction du portefeuille d'actif auquel ils sont adossés.

#### Signature de profitabilité et définition des groupes de contrats

Compte tenu de la maille retenue par le GACM pour les portefeuilles de contrats, il s'avère que les portefeuilles de contrats présentent un niveau de profitabilité homogènes par génération de souscription. Par conséquent, un portefeuille de contrats évalué selon le modèle général ou le modèle simplifié sera subdivisé en un seul groupe par année de souscription.

Pour les contrats du modèle VFA, le groupe de contrat correspond au portefeuille de contrat, en application de l'exception européenne appliquée.

Le niveau de regroupement des contrats IFRS 17 définit le niveau de regroupement des contrats à utiliser pour évaluer les passifs des contrats d'assurance et leur profitabilité.

#### **Modèle général d'évaluation des contrats d'assurance**

Sous IFRS 17, les contrats doivent être évalués par défaut selon un modèle d'évaluation général qui s'appuie sur une approche comprenant :

- les flux de trésorerie d'exécution :
  - les estimations des flux de trésorerie futurs pondérés par leur probabilité de réalisation ;
  - un ajustement pour refléter la valeur temps de l'argent (c'est-à-dire en actualisant ces flux de trésorerie futurs) ;
  - un ajustement au titre du risque non financier ;
- la marge sur services contractuels (*Contractual Service Margin*, CSM).

#### Ajustement au titre du risque non financier

L'ajustement au titre du risque non financier doit refléter la rémunération requise par le GACM pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par le risque non financier lorsque le GACM exécute des contrats d'assurance. L'estimation de l'ajustement au titre du risque non financier se base sur une approche par quantile. La mesure de risque retenue est la *Value-At-Risk*. La métrique *Value-At-Risk* permet d'estimer, pour un niveau de probabilité donné, le surcoût à payer par l'assureur. Le GACM retient un niveau de quantile unique pour toutes ses activités qui a été fixé à 80 % (brut de réassurance) avec une vision à l'ultime. L'estimation de l'ajustement au titre du risque non financier tient compte de l'effet diversification des risques entre les différentes entités du groupe.

#### Taux d'actualisation

IFRS 17 impose l'utilisation de courbes de taux d'actualisation reflétant la valeur temps de l'argent, ainsi que

les caractéristiques des flux de trésorerie et de liquidité des contrats d'assurance. Pour déterminer le taux d'actualisation, le GACM applique l'approche ascendante (ou *bottom-up*). Cette méthodologie consiste à sommer une composante sans risque liquide et un ajustement pour tenir compte des caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance. La courbe des taux sans risque est fondée sur les taux *swaps* retraités du risque de crédit.

A partir du premier point de lissage (*First Smoothing point*, FSP), les taux zéro-coupons sont obtenus par extrapolation avec la méthodologie des points lissés. Un taux à l'ultime (*Ultimate Forward Rate*, UFR) est estimé sur une base macro-économique comme la somme des valeurs moyennes historiques des taux d'intérêt réels et d'une cible d'inflation. Les taux au-delà du point FSP sont obtenus par pondération entre l'UFR et le dernier taux à terme liquide (*Last Liquid Forward Rate*, LLFR).

La prime d'illiquidité est établie à partir de la composition du portefeuille d'actifs détenus par le GACM, ainsi que d'indices de rendement de marché. Elle intègre les actifs obligataires cotés et non-obligataires.

- Pour les actifs obligataires, la prime d'illiquidité est évaluée en comparant les spreads du portefeuille au rendement implicite du risque de crédit (rémunération du risque de défaut et de dégradation de la notation).
- Pour les classes non obligataires, la prime d'illiquidité représente le sur-rendement attendu net de risques de marché. Les classes d'actifs concernées sont l'immobilier, le *private equity*, les fonds de dettes et la gestion alternative.

La prime d'illiquidité est ensuite ajustée d'un coefficient d'application afin de tenir compte des différences de caractéristiques des passifs.

#### Marge sur services contractuels (CSM)

La marge sur services contractuels représente le bénéfice non acquis pour un groupe de contrats d'assurance, c'est-à-dire la valeur actuelle des bénéfices futurs. Elle est amortie en « produits des activités d'assurance » sur la période de couverture des contrats, au fur et à mesure que la compagnie fournit des services aux assurés. La CSM d'un groupe de contrats ne peut pas être négative, tout montant négatif des flux de trésorerie d'exécution en début ou en cours de contrat est immédiatement constaté en résultat de service d'assurance.

La valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance est réévaluée à la fin de chaque période ultérieure comme étant la somme :

- du passif relatif à la période de couverture future, comprenant les flux de trésorerie d'exécution liés aux services futurs et la marge sur services contractuels du groupe de contrats ;



- et du passif relatif aux sinistres survenus.

Le modèle général requiert de procéder à un ajustement de la marge sur services contractuels à chaque clôture du fait des variations de flux de trésorerie générés par les changements dans les hypothèses techniques (mortalité, morbidité, longévité, rachats, frais, versements futurs...). Néanmoins, si le montant négatif lié aux changements de flux de trésorerie futurs actualisés s'avère être supérieur au montant de marge restante, l'excédent négatif est alors immédiatement reconnu en résultat.

La marge est également capitalisée selon le taux figé à l'origine du contrat. Elle est par ailleurs reconnue en résultat selon des unités de couverture reflétant la quantité de service fournis et la durée de couverture attendue pour les contrats restants au sein du groupe de contrats. Compte tenu de la diversité des contrats d'assurance, la détermination des unités de couverture nécessite de faire preuve de jugement en considérant à la fois le niveau de couverture défini dans le contrat (par exemple, le capital en cas de décès pour un contrat emprunteur) et la durée attendue de couverture du contrat.

Le GACM applique le modèle général d'évaluation (GMM) aux contrats d'assurances de personnes à déroulement long (notamment les contrats des emprunteurs immobiliers, les contrats obsèques et les contrats de dépendance).

Au 31 décembre 2023, les passifs des contrats emprunteurs évalués selon le modèle général s'élèvent à 1 614 millions d'euros, dont 8 millions d'euros au titre de l'estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (BE), 798 millions d'euros au titre de l'ajustement au titre du risque non financier (RA) et 808 millions d'euros au titre de la marge sur services contractuels (CSM).

#### **Approche simplifiée (*Premium Allocation Approach*)**

Une approche simplifiée basée sur l'allocation des primes (*Premium Allocation Approach*, PAA) est également prévue par la norme pour l'évaluation du passif relatif à la période résiduelle de couverture, dans la mesure où cette évaluation n'est pas significativement différente de celle du modèle général ou que la période de couverture de chaque contrat au sein du même groupe est égale ou inférieure à un an.

Avec ce modèle, le passif relatif à la période résiduelle de couverture correspond au montant de primes reçues initialement diminué des frais d'acquisition et des montants déjà reconnus en résultat avant la date de clôture.

Le GACM a retenu l'option de comptabiliser en charge les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition telle que prévue par la norme au paragraphe 59 a.

Lorsque le montant de primes reportées est jugé insuffisant pour couvrir les prestations futures des contrats, le GACM comptabilise une perte en résultat.

Le modèle général reste applicable pour l'évaluation du passif relatif aux sinistres survenus, à la différence que le taux d'actualisation retenu pour désactualiser la provision est le taux à la date du sinistre et non le taux à la date de la cohorte.

Le modèle PAA est appliqué par le GACM à la totalité des produits d'assurances de biens, dans une moindre mesure à certains produits de prévoyance individuelle et collective, et aux contrats d'assurance emprunteurs des crédits à la consommation.

Ces contrats modélisés selon le modèle PAA ont pour leur grande majorité une période de couverture inférieure à 12 mois.

Au 31 décembre 2023, les passifs des sinistres survenus au titre de la responsabilité civile relative aux dommages corporels automobile s'élèvent à 1 248 millions d'euros, dont 1 209 millions d'euros au titre de l'estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (BE) et 39 millions d'euros au titre de l'ajustement au titre du risque non financier (RA).

#### **Modèle des honoraires variables (*Variable Fee Approach*, VFA)**

La *Variable Fee Approach* (VFA) est le modèle dédié à l'évaluation des contrats participatifs directs, sachant qu'un contrat est considéré comme tel s'il répond aux trois critères suivants :

- les clauses contractuelles précisent que l'assuré reçoit une participation sur la base d'un groupe d'éléments sous-jacents clairement identifié ;
- l'entité prévoit de payer à l'assuré un montant égal à une part substantielle de la juste valeur des éléments sous-jacents ;
- l'entité prévoit qu'une part significative de toute variation dans le montant à payer à l'assuré évolue en fonction des variations de juste-valeur des éléments sous-jacents.

L'appréciation de l'éligibilité du contrat à la VFA sur la base de ces critères se fait à l'origine du contrat et n'est plus revue par la suite, sauf en cas de modification substantielle du contrat.

Le GACM applique le modèle VFA à la totalité des produits d'assurance vie (à la fois aux contrats du fonds général et aux contrats en unités de compte). La maille de modélisation retenue est le portefeuille d'actif sous-jacent aux contrats considérés.

Pour ces contrats, la marge sur services contractuels est ajustée :

- des changements de commission variable (la part de l'entité dans les variations de valeur des

éléments sous-jacents, ce qui correspond au revenu de l'assureur),

- de la valeur temps de l'argent et
- des effets des changements des risques financiers non liés aux éléments sous-jacents (telles que les options et garanties).

Afin de reconnaître la CSM en résultat selon un rythme approprié et conforme à la définition des services liés à l'investissement, il est nécessaire que le taux d'amortissement de la CSM en résultat prenne en compte l'évolution attendue de la CSM et des unités de couverture en hypothèses dites en « monde réel ».

### Traitement de la réassurance

La réassurance acceptée est comptabilisée comme les contrats d'assurance émis, soit en modèle général, soit selon le modèle simplifié.

La réassurance cédée est également comptabilisée soit selon le modèle général soit selon le modèle simplifié. Les flux de trésorerie d'exécution incluent (en déduction) le risque de non performance du réassureur.

Le GACM comptabilise selon le modèle simplifié les cessions en réassurance relatives à l'assurance de risques, et comptabilise selon le modèle général les cessions en réassurance relatives aux contrats modélisés selon le modèle général au direct (principalement la dépendance).

### Présentation au bilan et au compte de résultat

Les montants reconnus dans les états financiers établis sous IFRS 17 doivent présenter séparément :

- les portefeuilles de contrats d'assurance (et de réassurance acceptée) qui sont (globalement) à l'actif et ceux qui sont au passif ;
- les contrats de réassurance détenus (cession en réassurance) qui sont à l'actif de ceux qui sont au passif.

Les créances et dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance ne sont plus présentées séparément des passifs techniques et des actifs de réassurance, conformément à l'approche *cash basis* (qui consiste à les présenter au sein des actifs et passifs d'assurance et de réassurance). Les avances sur contrats en assurance vie sont aussi regroupées sur ces postes.

Les produits et charges des contrats d'assurance et de réassurance sont décomposés dans le compte de résultat entre :

i. les produits des activités d'assurance :

- les montants relatifs à la variation du passif au titre de la couverture restante, dont :

- marge sur services contractuels comptabilisée en résultat ;
- variation de l'ajustement au titre du risque non financier non liée aux services passés ou futurs ;
- charge de sinistres et autres charges afférentes aux activités d'assurance engagées au cours de la période ;
- autres variations de la provision au titre de la couverture restante ;
- la portion des primes imputées à la récupération des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition ;

ii. les charges afférentes aux activités d'assurance :

- les charges de sinistres et autres charges d'assurance survenus en cours d'exercice ;
- les amortissements des flux de trésorerie d'acquisition ;
- les pertes sur les contrats onéreux ;
- les variations liées aux sinistres survenus lors d'années antérieures (ajustement de la LIC, *Liability for Incurred Claims*).

Les frais rattachables aux activités d'assurance intègrent les charges d'assurance directement rattachables aux contrats d'assurance comptabilisés. Ils sont déterminés à partir des méthodes de répartition usuelles des frais. Les charges non rattachables ne sont donc pas incluses dans les flux de trésorerie d'exécution des contrats et sont comptabilisées hors du résultat des contrats d'assurance lorsqu'elles sont encourues.

Le résultat net des contrats de réassurance comprend l'ensemble des produits et des charges des contrats de réassurance.

Le résultat des activités d'assurance est le total des produits et les charges des activités d'assurance et du résultat des contrats de réassurance.

iii. les produits financiers ou charges financières des activités d'assurance :

- le résultat financier lié aux placements, dont :
  - produits d'intérêt calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif ;
  - autres produits de placement, dont plus-values latentes enregistrées en compte de résultat et dividendes provenant des actions et autres titres à revenus variables ;
  - pertes de valeur liées au crédit ;
  - plus-values latentes enregistrées en capitaux propres ;



- les charges financières d'assurance, dont :
  - variation de juste valeur des éléments sous-jacents aux contrats VFA ;
  - effets de l'option *risk mitigation* pour les contrats VFA ;
  - intérêts capitalisés / crédités ;
  - variation de courbe des taux et autres hypothèses financières ;
  - perte de change.

iv. une part des produits financiers ou charges financières des activités d'assurance est présentée en autres éléments du résultat global en application de l'option dite « option OCI », qui peut être exercée à la maille portefeuilles de contrats :

- dans le cas des contrats évalués selon le modèle général ou l'approche simplifiée, les effets de la variation des variables financières (notamment le taux d'actualisation) peuvent être présentés en capitaux propres et non en résultat financier ;
- dans le cas des contrats évalués selon la méthode des honoraires variables, l'option de présenter séparément les produits financiers ou charges financières entre le compte de résultat et les capitaux propres peut être utilisée pour éviter une non-concordance comptable avec les produits ou les charges comptabilisés en résultat net relativement aux éléments sous-jacents détenus.

#### Principales options normatives retenues par le GACM

Les principales options retenues par le GACM et applicables à l'ensemble des modèles sont les suivantes :

- le GACM applique l'option de présentation des comptes annuels selon la présentation en *year to date*. Ainsi, les comptes intermédiaires sont sans impact sur les comptes annuels, notamment, les changements de paramètres intervenus dans les comptes intermédiaires ne sont pas repris dans les comptes annuels ;
- le GACM n'a pas opté pour la simplification dans la présentation de l'ajustement au titre du risque non financier. La charge de désactualisation de l'ajustement pour risque non financier est donc présentée en résultat financier ;
- Le GACM opte pour la présentation d'un montant unique pour les produits ou les charges liés à un groupe de contrats de réassurance détenus, autres que les produits financiers ou charges financières d'assurance.

Les principales options retenues dans le cadre du modèle simplifié sont :

- la non actualisation de la provision pour couverture restante, considérant que l'effet de l'actualisation à l'horizon 12 mois serait négligeable ;
- le GACM opte pour constater en charge de l'exercice les frais d'acquisition encourus ;
- le GACM n'active donc pas de frais d'acquisition même lorsque ces frais sont afférents à des renouvellements futurs probables de contrats ;
- le GACM opte pour constater en capitaux propres recyclables les effets des variations de taux de marché sur l'évaluation du passif au titre des sinistres survenus.

Concernant les cessions en réassurance modélisées avec le modèle simplifié, le Groupe opte pour ne pas actualiser la provision pour couverture restante à la charge du réassureur.

Les principales options retenues dans le cadre du modèle général sont :

- le GACM opte pour constater en capitaux propres recyclables les effets des variations de taux de marché sur l'évaluation du passif au titre de la couverture restante et du passif au titre des sinistres survenus ;
- le GACM n'actualise pas les unités de couverture pour calculer la quote-part de CSM à amortir pour refléter les services rendus dans l'exercice ; cette métrique simple reflète correctement les services rendus aux assurés ;
- les unités de couverture retenues sont calibrées sur le capital assuré, donc sans référence au coût pour l'assureur, conformément aux préconisations du TRG (*Transition Resource Group*) ;
- le GACM a choisi de constater la variation du risque de non performance du réassureur en service d'assurance et non en résultat financier.

Les principales options retenues dans le cadre du modèle des honoraires variables (VFA) sont :

- les produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis seront présentés séparément entre le compte de résultat et les capitaux propres ;

Les unités de couverture retenues sont les provisions mathématiques des contrats. Sur la base de ce *driver*, le GACM a dû appliquer un coefficient correcteur pour amortir la CSM en résultat et neutraliser le biais induit par l'effet dit *bow wave* associé à la modélisation stochastique en environnement risque neutre.

- Après application de l'unité de couverture corrigée, le montant de CSM qui est amorti en résultat à



chaque période tient compte de l'environnement dit « monde réel », et reflète le service rendu aux assurés sur la période considérée.

Le GACM n'utilise pas l'option d'atténuation des risques car elle ne s'applique pas aux portefeuilles VFA commercialisés.

#### 2.6.6 Immobilier de placement selon IAS 40

L'immobilier de placement comprend les immeubles locatifs.

Jusqu'à l'application d'IFRS 17 et conformément à l'option proposée par IAS 40, le GACM avait choisi le modèle d'évaluation au coût amorti pour ses immeubles de placement, à l'exception des immeubles supports de contrats en unités de compte, qui étaient évalués à la juste valeur.

Suite à l'entrée en vigueur de la norme IFRS 17, le paragraphe 32a de la norme IAS 40 a été amendé. Le GACM scinde désormais ses immeubles en deux groupes distincts :

- immeubles de placement adossés aux contrats participatifs directs ;
- autres immeubles de placement.

#### **Immeubles de placement supports de contrats d'investissements avec un élément de participation discrétionnaire**

Depuis l'entrée en vigueur d'IFRS 17, en application des dispositions citées ci-dessus, les immeubles de placement du groupe supports de contrats d'investissements avec un élément de participation discrétionnaire sont comptabilisés à la juste valeur par résultat. Cette juste valeur correspond à la valeur de réalisation des immeubles. Ces immeubles font l'objet d'une expertise annuelle par des experts indépendants.

#### **Autres immeubles de placement**

Les autres immeubles de placement sont maintenus au coût amorti. Le GACM ne détient pas d'immeubles de placement valorisés au coût amorti.

#### 2.6.7 Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles selon IAS 16 et IFRS 16

##### **Immobilier d'exploitation**

L'immobilier d'exploitation comprend les immeubles servant à l'usage propre du groupe.

Jusqu'à l'application des normes IFRS 9 et IFRS 17, les immeubles d'exploitation du GACM étaient comptabilisés au coût amorti, selon la méthode de comptabilisation des actifs par composants décrite par la norme IAS 16.

Suite à l'entrée en vigueur de la norme IFRS 17, le paragraphe 29a de la norme IAS 16 a été amendé.

Le GACM scinde désormais ses immeubles en deux groupes distincts :

- immeubles supports de contrats d'investissements avec un élément de participation discrétionnaire ;
- autres immeubles d'exploitation.

#### Immeubles d'exploitation supports de contrats d'investissements avec un élément de participation discrétionnaire

Depuis l'entrée en vigueur d'IFRS 17, en application des dispositions citées ci-dessus, les immeubles d'exploitation du groupe supports de contrats d'investissements avec un élément de participation discrétionnaire sont comptabilisés à la juste valeur par résultat.

Cette juste valeur correspond à la valeur de réalisation des immeubles. Ces immeubles font l'objet d'une expertise annuelle par des experts indépendants.

#### Autres immeubles d'exploitation

Les autres immeubles d'exploitation sont maintenus au coût amorti.

Selon le modèle du coût, la valeur comptable correspond au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les coûts postérieurs à l'acquisition sont immobilisés, sous réserve que des avantages économiques futurs en soient attendus et qu'ils puissent être estimés de façon fiable, et sont intégrés dans le composant qu'ils concernent.

Le GACM ne détient pas d'immeubles d'exploitation valorisés au coût amorti.

#### **Immobilisations corporelles hors immeubles**

Les autres immobilisations corporelles sont principalement constituées de matériel bureautique et d'installations diverses. Elles sont comptabilisées au coût historique, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les durées d'utilité estimées vont de trois ans pour le matériel informatique à dix ans pour les agencements, aménagements et installations.

#### **IFRS 16 - Contrats de location -**

Cette norme a pour effet de comptabiliser au bilan des preneurs un droit d'utilisation de l'actif loué sur la durée du contrat de location et une dette de location au titre de l'obligation de paiement des loyers pour tous les contrats satisfaisant la définition d'un contrat de location.



Le GACM a mis en œuvre la norme IFRS 16 en optant les mesures d'exemptions suivantes :

- exclusion des contrats d'une durée résiduelle inférieure ou égale à 12 mois ;
- exclusion des contrats dont la valeur de l'actif est inférieure à 5 000 euros.

Le taux d'actualisation utilisé est le taux d'endettement marginal de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

Les contrats de location du GACM soumis à IFRS 16 concernent essentiellement des baux immobiliers.

Les droits d'utilisation et la dette relative à ces derniers sont classés à l'actif du bilan dans l'agrégat « Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles » et au passif du bilan dans l'agrégat « Autres dettes de financement ».

### 2.6.8 Actifs incorporels selon IAS 38

#### Écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont effectués conformément à la norme IFRS 3 révisée, et notamment par application de la méthode de l'acquisition.

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût d'acquisition pour l'acquéreur et la juste valeur des actifs et passifs identifiables.

Les écarts d'acquisition positifs sont enregistrés dans les immobilisations incorporelles. Lorsqu'ils sont négatifs, ils sont comptabilisés directement en compte de résultat.

Les écarts d'acquisition portés au bilan ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an conformément aux dispositions de la norme IAS 36.

Pour les besoins de ce test, les écarts d'acquisitions sont répartis entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) susceptibles de bénéficier des avantages attendus du regroupement d'activité lié à l'acquisition.

Une UGT est définie comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs qui fonctionne selon un modèle économique indépendant.

Le GACM a retenu l'approche par entité, c'est-à-dire que chaque société du groupe représente une UGT à part entière.

Afin de déterminer s'il y a lieu de constater une dépréciation, la valeur comptable de chaque entité, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils

résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du GACM et ses entités.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'entité est déprécié de manière irréversible.

Le GACM a réalisé des tests de sensibilité.

#### Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent principalement des fonds de commerce. Ils sont comptabilisés au coût historique, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

### 2.6.9 Impôts selon IAS 12

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

#### Impôts exigibles

L'impôt exigible correspond au « montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'Administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des filiales du GACM.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

#### Impôts différés

Certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

- un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables,



entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale ;

- un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible ;
- un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'entité disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

La présentation des impôts différés dans le bilan consolidé tient compte de la compensation des impôts différés liée à l'intégration fiscale.

#### Taux d'imposition

Les taux d'impôts retenus sont ceux applicables dans chaque pays.

Le taux d'impôt courant du GACM pour les entités françaises s'élève à 25,83 %, y compris contribution sociale sur les bénéfices. Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

#### Comptabilisation

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf lorsque l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en autres éléments du résultat global ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

#### 2.6.10 Autres créances et autres dette sous IAS 1 et IFRS 9

Les autres créances comprennent principalement les appels de marge sur instruments dérivés et sur opérations de pensions, les créances envers l'État et les organismes sociaux ainsi que les débiteurs divers.

Les autres dettes comprennent essentiellement les dettes envers les fournisseurs et les organismes sociaux, ainsi que les appels de marges sur pensions.

#### 2.6.11 Trésorerie et équivalents de trésorerie selon IAS 7

La trésorerie comprend les espèces disponibles. Les équivalents de trésorerie sont des investissements liquides à

court terme qui sont convertibles facilement en espèces et peu volatils.

Les découverts bancaires, qui sont remboursables sur demande et font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe, sont inclus comme une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie dans le tableau des flux de trésorerie. Au bilan, ils sont enregistrés au passif selon le principe de non-compensation.

#### 2.6.12 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées selon IFRS 5

Un actif non courant (ou un groupe d'actifs destinés à être cédés) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une cession plutôt que par une utilisation continue.

L'actif ou le groupe d'actifs destinés à être cédés doit être disponible en vue de sa vente immédiate dans son état actuel et la vente doit être hautement probable.

Les actifs et les passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes « actifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées » et « passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées ».

Ces actifs non courants (ou groupes d'actifs destinés à être cédés) sont évalués au montant le plus bas entre :

- leur valeur comptable ;
- leur juste valeur diminuée des coûts de cession.

En cas de situation de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat, et les actifs cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Est considérée comme une activité abandonnée toute composante dont le groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ;
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôts des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôts résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.



Après avoir été annoncée en décembre 2022, la cession des titres de GACM España est devenue effective le 12 juillet 2023 suite à l'obtention des autorisations réglementaires.

#### 2.6.13 Capital selon IAS 32

Les actions ordinaires du GACM sont présentées comme des éléments du capital émis dans les capitaux propres, car elles ne sont pas remboursables par les porteurs et donnent droit à des distributions non cumulatives et à la discrétion du conseil d'administration. Les distributions sont comptabilisées dans les capitaux propres.

Les autres instruments financiers émis par le groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le groupe.

#### 2.6.14 Provisions pour risques et charges selon IAS 37

Le GACM comptabilise essentiellement deux types de provisions au sein du poste « provisions pour risques et charges » :

- les provisions relatives à la norme IAS 19 liées aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies et aux autres avantages sociaux à long terme, qui sont détaillés dans la partie 2.9.3 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi, à prestations définies ;
- celles relevant de la norme IAS 37.

Conformément à la norme IAS 37, le GACM recense les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler ou dont l'échéance et / ou le montant sont incertains, mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Les provisions constituées concernent notamment les litiges juridiques et les risques opérationnels.

#### 2.6.15 Avantages au personnel selon IAS 19

##### Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit essentiellement des régimes de retraite, pré-retraite et retraite complémentaire dans lesquels le GACM conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Ces engagements sont calculés, conformément à IAS 19, selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières, et notamment :

- un taux d'actualisation déterminé par référence au taux à long terme des emprunts du secteur privé en fonction de la durée des engagements ;
- des taux d'augmentation des salaires ;
- des taux d'inflation ;
- des taux de mobilité des salariés ;
- l'âge de départ à la retraite ;
- une loi de mortalité, la table INSEE TH/TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses, et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations, constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. L'écart entre le rendement réel et le rendement attendu constitue également un écart actuariel.

Les écarts actuariels sont constatés en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

Conformément à la décision IFRIC du 20 avril 2021, l'engagement de retraite des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, dont les droits sont plafonnés en fonction d'un nombre d'années d'ancienneté et soumis à la présence du salarié en date de départ à la retraite, est constitué uniquement sur la période précédant l'âge de départ en retraite permettant d'atteindre le plafond (ou entre sa date d'entrée dans l'entreprise et celle de départ en retraite si cette durée est inférieure au plafond).

##### Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les entités du groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements. Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation est due.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, les salariés du groupe bénéficient d'un nouveau dispositif de retraite supplémentaire de type PER, le PERO Groupes Assurances Retraite, assuré par ACM VIE SA.

Le GACM gère également au travers d'ACM VIE SA l'ensemble des droits acquis par les salariés du groupe avant le 1<sup>er</sup> janvier 2021 au sein de trois régimes de retraite par capitalisation en points de type L441 (en référence aux articles du Code des assurances qui les définissent). Ces trois régimes sont désormais en *run-off*.



### Autres avantages sociaux à long terme

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, dont le paiement est attendu à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants.

L'engagement du groupe au titre des autres avantages à long terme est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période.

Au sein du GACM, ce poste est principalement constitué des provisions pour médailles du travail.

### Indemnités de fin de contrat de travail

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité.

Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

### Avantages à court terme

Il s'agit des avantages dont le règlement est attendu dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes.

Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

### 2.6.16 Devises selon IAS 21

Les opérations réalisées en devises sont converties au cours du jour de la transaction.

Pour la présentation au bilan des actifs et passifs libellés en devise, la norme IAS 21 distingue les éléments monétaires et non monétaires.

À la date d'arrêté, les actifs et les passifs monétaires libellés dans une devise autres que la devise fonctionnelle sont convertis au taux de change à la date de clôture. Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « Autres produits de placement ».

Les actifs et passifs non monétaires évalués à la juste valeur sont évalués au cours de change du jour de la transaction. Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « Autres produits de placement » si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les variations nettes de la juste valeur des autres éléments du résultat global lorsqu'il s'agit d'actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres.

Les dépréciations sur les actifs libellés en devises sont calculées sur une base convertie en euro.

## 2.7 Information sectorielle

L'information sectorielle, issue d'une répartition par entité, est présentée à travers les segments opérationnels suivants :

- Assurance de biens et responsabilité ;
- Assurance de personnes ;
- Assurance vie ;
- Autres.

### 2.7.1 Bilan sectoriel

	31/12/2023				
<i>(en millions d'euros)</i>	Assurance de biens et responsabilité	Assurance de personnes	Assurance vie	Autres	Total
Écarts d'acquisition				65	65
Autres immobilisations incorporelles				-	-
<b>Actifs incorporels</b>				<b>65</b>	<b>65</b>
Immobilier de placement	162	113	2 667	-	2 942
Placements financiers	2 619	3 641	119 030	12 657	137 947
- au coût amorti	4	3	-	16	22
- à la juste valeur par capitaux propres	2 140	3 164	68 421	11 069	84 793
- à la juste valeur par résultat	476	475	50 609	1 573	53 132
<b>Placements des activités d'assurance</b>	<b>2 781</b>	<b>3 754</b>	<b>121 697</b>	<b>12 657</b>	<b>140 889</b>
<b>Investissements dans les entreprises mises en équivalence</b>	-	-	-	-	-
Actifs de contrats d'assurance	-	15	-	-	15
Actifs de contrats de réassurance	232	182	-	- 102	312
<b>Actifs relatifs aux contrats</b>	<b>232</b>	<b>197</b>	<b>-</b>	<b>- 102</b>	<b>327</b>
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	9	7	172	31	219
Impôts différés actifs	- 4	- 3	- 90	155	58
Créances d'impôt exigible	-	-	1	51	52
Autres créances	16	76	332	320	744
<b>Autres actifs</b>	<b>21</b>	<b>80</b>	<b>415</b>	<b>557</b>	<b>1 072</b>
<b>Actifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées</b>				-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	5	246	251
<b>Total actif</b>	<b>3 034</b>	<b>4 031</b>	<b>122 117</b>	<b>13 423</b>	<b>142 605</b>

	31/12/2023				
	Assurance de biens et responsabilité	Assurance de personnes	Assurance vie	Autres	Total
<i>(en millions d'euros)</i>					
Capital				1 241	1 241
Primes d'émission, de fusion et d'apport				1 038	1 038
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	66	323	-	205	594
Résultats cumulés				7 197	7 197
Résultat net consolidé de l'exercice	- 37	578	439	- 151	828
<b>Capitaux propres du groupe</b>	<b>29</b>	<b>901</b>	<b>439</b>	<b>9 529</b>	<b>10 897</b>
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	2	7	-	-	9
Résultats cumulés hors groupe				155	155
Résultat net hors groupe	- 1	6	-	- 2	3
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>1</b>	<b>13</b>	<b>-</b>	<b>153</b>	<b>167</b>
<b>Capitaux propres totaux</b>	<b>30</b>	<b>913</b>	<b>439</b>	<b>9 681</b>	<b>11 064</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>				<b>60</b>	<b>60</b>
Dettes subordonnées				1 561	1 561
Dettes de financement représentées par des titres	-	-	-	-	-
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	1	1	33	-	35
Autres dettes de financement	1	1	16	13	30
<b>Dettes de financement</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>49</b>	<b>1 574</b>	<b>1 627</b>
Passifs de contrats d'assurance	2 861	4 299	113 081	- 558	119 682
Passifs de contrats de réassurance	-	-	-	-	-
<b>Passifs relatifs aux contrats</b>	<b>2 861</b>	<b>4 299</b>	<b>113 081</b>	<b>- 558</b>	<b>119 682</b>
Instruments dérivés passifs	1	2	61	5	70
Impôts différés passifs	-	-	-	-	-
Dettes d'impôt exigible				6	6
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	182	126	8 686	235	9 230
Autres dettes	70	73	179	177	498
Comptes courants créditeurs				369	369
<b>Autres passifs</b>	<b>253</b>	<b>201</b>	<b>8 927</b>	<b>792</b>	<b>10 172</b>
<b>Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées</b>				<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total passif</b>	<b>3 145</b>	<b>5 414</b>	<b>122 495</b>	<b>11 550</b>	<b>142 605</b>

	31/12/2022				
(en millions d'euros)	Assurance de biens et responsabilité	Assurance de personnes	Assurance vie	Autres	Total
Écarts d'acquisition				65	65
Autres immobilisations incorporelles				-	-
<b>Actifs incorporels</b>				<b>65</b>	<b>65</b>
Immobilier de placement	171	136	3 091	-	3 397
Placements financiers	2 238	3 645	109 633	11 512	127 028
- au coût amorti	5	4	-	14	23
- à la juste valeur par capitaux propres	1 858	3 208	63 406	10 476	78 948
- à la juste valeur par résultat	375	433	46 227	1 022	48 057
<b>Placements des activités d'assurance</b>	<b>2 409</b>	<b>3 781</b>	<b>112 723</b>	<b>11 512</b>	<b>130 425</b>
<b>Investissements dans les entreprises mises en équivalence</b>	-	-	-	-	-
Actifs de contrats d'assurance	-	18	-	-	18
Actifs de contrats de réassurance	210	176	-	- 57	328
<b>Actifs relatifs aux contrats</b>	<b>210</b>	<b>194</b>	<b>-</b>	<b>- 57</b>	<b>347</b>
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	12	9	194	31	247
Impôts différés actifs	- 5	- 4	- 128	258	122
Créances d'impôt exigible	-	-	1	42	43
Autres créances	1	1	1 211	372	1 586
<b>Autres actifs</b>	<b>9</b>	<b>7</b>	<b>1 279</b>	<b>703</b>	<b>1 997</b>
<b>Actifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées</b>				<b>983</b>	<b>983</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2	1	60	60	124
<b>Total actif</b>	<b>2 629</b>	<b>3 983</b>	<b>114 062</b>	<b>13 266</b>	<b>133 941</b>

	31/12/2022				Total
	Assurance de biens et responsabilité	Assurance de personnes	Assurance vie	Autres	
<i>(en millions d'euros)</i>					
Capital				1 241	1 241
Primes d'émission, de fusion et d'apport				1 154	1 154
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	- 13	282	-	- 238	32
Résultats cumulés				7 369	7 369
Résultat net consolidé de l'exercice	93	493	438	- 208	817
<b>Capitaux propres du groupe</b>	<b>81</b>	<b>776</b>	<b>438</b>	<b>9 318</b>	<b>10 613</b>
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	6	-	- 5	1
Résultats cumulés hors groupe				101	101
Résultat net hors groupe	3	4	-	- 1	6
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>3</b>	<b>10</b>	<b>-</b>	<b>95</b>	<b>108</b>
<b>Capitaux propres totaux</b>	<b>83</b>	<b>786</b>	<b>438</b>	<b>9 412</b>	<b>10 721</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>				<b>48</b>	<b>48</b>
Dettes subordonnées				1 561	1 561
Dettes de financement représentées par des titres	-	-	-	-	-
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	4	4	153	-	162
Autres dettes de financement	1	1	16	14	31
<b>Dettes de financement</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>169</b>	<b>1 575</b>	<b>1 754</b>
Passifs de contrats d'assurance	2 615	3 699	104 401	- 299	110 416
Passifs de contrats de réassurance	-	-	-	-	-
<b>Passifs relatifs aux contrats</b>	<b>2 615</b>	<b>3 699</b>	<b>104 401</b>	<b>- 299</b>	<b>110 416</b>
Instruments dérivés passifs	3	6	117	15	141
Impôts différés passifs	-	-	-	-	-
Dettes d'impôt exigible				5	5
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	201	160	9 307	267	9 935
Autres dettes	3	2	823	- 513	315
Comptes courants créditeurs				7	7
<b>Autres passifs</b>	<b>206</b>	<b>168</b>	<b>10 248</b>	<b>- 219</b>	<b>10 402</b>
<b>Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées</b>				<b>600</b>	<b>600</b>
<b>Total passif</b>	<b>2 910</b>	<b>4 656</b>	<b>115 256</b>	<b>11 117</b>	<b>133 941</b>

2.7.2 Compte de résultat sectoriel

	31/12/2023				
	Assurance de biens et responsabilité	Assurance de personnes	Assurance vie	Autres	Total
<i>(en millions d'euros)</i>					
Produits des activités d'assurance	2 546	3 654	1 098	-	7 298
Charges afférentes aux activités d'assurance	- 2 584	- 3 160	- 594	-	- 6 339
Résultat net des contrats de réassurance détenus	- 31	- 3	-	-	- 34
<b>Résultat des activités d'assurance</b>	<b>- 70</b>	<b>491</b>	<b>504</b>	<b>-</b>	<b>925</b>
Produits d'intérêt calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif	31	47	1 184	151	1 413
Autres produits de placement	32	63	4 436	40	4 570
Pertes de valeur liées au crédit	-	-	-	- 1	- 2
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis	- 34	- 17	- 5 685	-	- 5 736
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus	3	1	-	-	3
<b>Résultat financier net</b>	<b>31</b>	<b>93</b>	<b>- 65</b>	<b>190</b>	<b>249</b>
Produits des autres activités				7	7
Autres produits d'exploitation				62	62
Autres charges d'exploitation				- 136	- 136
<b>Résultat d'exploitation courant</b>	<b>- 38</b>	<b>584</b>	<b>439</b>	<b>123</b>	<b>1 107</b>
Autres produits				1	1
Autres charges				- 7	- 7
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>- 38</b>	<b>584</b>	<b>439</b>	<b>117</b>	<b>1 101</b>
Charges de financement				- 38	- 38
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées				-	-
Impôt sur le résultat				- 232	- 232
Résultat des activités abandonnées				-	-
<b>Résultat net</b>	<b>- 38</b>	<b>584</b>	<b>439</b>	<b>- 153</b>	<b>831</b>

	31/12/2022				
	Assurance de biens et responsabilité	Assurance de personnes	Assurance vie	Autres	Total
<i>(en millions d'euros)</i>					
Produits des activités d'assurance	2 506	3 506	1 074	-	7 086
Charges afférentes aux activités d'assurance	- 2 521	- 3 042	- 594	-	- 6 156
Résultat net des contrats de réassurance détenus	101	- 14	-	-	88
<b>Résultat des activités d'assurance</b>	<b>87</b>	<b>451</b>	<b>480</b>	<b>-</b>	<b>1 017</b>
Produits d'intérêt calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif	23	45	1 030	179	1 277
Autres produits de placement	- 5	27	- 3 788	- 17	- 3 783
Pertes de valeur liées au crédit	1	1	1	1	3
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis	- 10	- 26	2 716	-	2 680
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus	-	-	-	-	1
<b>Résultat financier net</b>	<b>10</b>	<b>47</b>	<b>- 42</b>	<b>163</b>	<b>178</b>
Produits des autres activités				15	15
Autres produits d'exploitation				78	78
Autres charges d'exploitation				- 144	- 144
<b>Résultat d'exploitation courant</b>	<b>97</b>	<b>498</b>	<b>438</b>	<b>112</b>	<b>1 144</b>
Autres produits				1	1
Autres charges				- 18	- 18
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>97</b>	<b>498</b>	<b>438</b>	<b>94</b>	<b>1 127</b>
Charges de financement				- 38	- 38
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées				-	-
Impôt sur le résultat				- 265	- 265
Résultat des activités abandonnées				-	-
<b>Résultat net</b>	<b>97</b>	<b>498</b>	<b>438</b>	<b>- 209</b>	<b>823</b>

**2.8 Notes relatives au bilan**

*2.8.1 Écarts d'acquisition*

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022	Augmentation	Diminution	Perte de valeur	Autres mouvements	31/12/2023
Valeur brute	81	-	-	-	-	81
Perte de valeur	- 17	-	-	- 5	5	- 17
<b>Valeur nette</b>	<b>65</b>	-	-	- 5	5	<b>65</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2021	Augmentation	Diminution	Perte de valeur	Autres mouvements	31/12/2022
Valeur brute	147				- 66	81
Perte de valeur	- 24			- 13	20	- 17
<b>Valeur nette</b>	<b>123</b>			- 13	- 46	<b>65</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
<b>Valeur nette</b>		
ACM VIE SA	38	38
FONCIÈRE MASSÉNA SA	26	26
<b>Total</b>	<b>65</b>	<b>65</b>

## 2.8.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles du GACM sont non significatives au 31/12/2023.

En 2022, les immobilisations incorporelles concernaient principalement les fonds de commerce détenus par le GACM España.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2021	Acquisitions / Dotations	Cessions / Diminutions	Variation de périmètre	Autres mouvements	31/12/2022
Fonds de commerce	12	-	-	-	- 12	-
Autres	1	-	-	-	- 1	-
<b>Valeur brute</b>	<b>13</b>	-	-	-	<b>- 13</b>	-
Fonds de commerce	-	-	-	-	-	-
Autres	- 1	-	-	-	1	-
<b>Amortissements</b>	<b>- 1</b>	-	-	-	<b>1</b>	-
Fonds de commerce	- 2	-	-	-	2	-
Autres	-	-	-	-	-	-
<b>Dépréciations</b>	<b>- 2</b>	-	-	-	<b>2</b>	-
<b>Autres immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>10</b>	-	-	-	<b>- 10</b>	-

## 2.8.3 Immeubles de placement

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022	Acquisition	Cessions	Variation de juste valeur	Variation de périmètre	Autres mouvements	31/12/2023
Valeur nette	3 397	-	- 6	- 449	-	-	2 942

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2021	Acquisition	Cessions	Variation de juste valeur	Variation de périmètre	Autres mouvements	31/12/2022
Valeur nette	3 466	-	- 3	- 22	-	- 44	3 397

2.8.4 Placements financiers

	31/12/2023						
<i>(en millions d'euros)</i>	Juste valeur par résultat - couverture	Juste valeur par résultat - obligatoire	Juste valeur par résultat - option	Juste valeur par capitaux propres - obligatoire	Juste valeur par capitaux propres - option	Coût amorti	Total
<b>Instruments de dettes</b>	-	<b>37 962</b>	-	<b>80 725</b>	-	<b>22</b>	<b>118 709</b>
Effets publics et valeurs assimilées (1)	-	168	-	30 980	-	-	31 148
Autres instruments de dettes	-	32 509	-	40 089	-	-	72 599
OPCVM monétaires	-	5 005	-	-	-	-	5 005
Prêts et créances (2)	-	279	-	9 656	-	22	9 957
<b>Instruments de capitaux propres</b>	-	<b>15 170</b>	-	-	<b>4 067</b>	-	<b>19 238</b>
Actions	-	13 455	-	-	1 219	-	14 673
Placements financiers immobiliers	-	1 716	-	-	47	-	1 763
Titres de participation	-	-	-	-	2 801	-	2 801
<b>Instruments dérivés</b>	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total placements financiers</b>	-	<b>53 132</b>	-	<b>80 725</b>	<b>4 067</b>	<b>22</b>	<b>137 947</b>

(1) dont obligations mises en pensions : 8 977

(2) dont opérations reverse repo : 9 257

	31/12/2022						
<i>(en millions d'euros)</i>	Juste valeur par résultat - couverture	Juste valeur par résultat - obligatoire	Juste valeur par résultat - option	Juste valeur par capitaux propres - obligatoire	Juste valeur par capitaux propres - option	Coût amorti	Total
<b>Instruments de dettes</b>	-	<b>34 509</b>	-	<b>75 408</b>	-	<b>23</b>	<b>109 939</b>
Effets publics et valeurs assimilées (1)	-	153	-	27 160	-	-	27 313
Autres instruments de dettes	-	30 181	-	37 914	-	-	68 094
OPCVM monétaires	-	3 972	-	-	-	-	3 972
Prêts et créances (2)	-	203	-	10 334	-	23	10 560
<b>Instruments de capitaux propres</b>	-	<b>13 549</b>	-	-	<b>3 540</b>	-	<b>17 089</b>
Actions	-	11 542	-	-	1 007	-	12 549
Placements financiers immobiliers	-	2 004	-	-	50	-	2 054
Titres de participation	-	3	-	-	2 483	-	2 486
<b>Instruments dérivés</b>	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total placements financiers</b>	-	<b>48 058</b>	-	<b>75 408</b>	<b>3 540</b>	<b>23</b>	<b>127 028</b>

(1) dont obligations mises en pensions : 8 677

(2) dont opérations reverse repo : 9 959



## 2.8.5 Placements financiers au coût amorti par level

(en millions d'euros)	31/12/2023				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques :	Valorisations fondées sur des données observables :	Valorisations fondées sur des données non observables :
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<b>Instruments de dettes</b>					
Prêts et créances	22	22	-	22	-
<b>Total actifs financiers au coût amorti</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>-</b>	<b>22</b>	<b>-</b>
<b>Dettes de financement</b>					
Dettes subordonnées	1 561	1 359	-	1 359	-
Dettes de financement représentées par des titres	-	-	-	-	-
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	35	35	-	35	-
Autres dettes de financement	17	17	-	17	-
<b>Total passifs financiers au coût amorti</b>	<b>1 614</b>	<b>1 412</b>	<b>-</b>	<b>1 412</b>	<b>-</b>

(en millions d'euros)	31/12/2022				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques :	Valorisations fondées sur des données observables :	Valorisations fondées sur des données non observables :
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<b>Instruments de dettes</b>					
Prêts et créances	23	23	-	23	-
<b>Total actifs financiers au coût amorti</b>	<b>23</b>	<b>23</b>	<b>-</b>	<b>23</b>	<b>-</b>
<b>Dettes de financement</b>					
Dettes subordonnées	1 561	1 251	-	1 251	-
Dettes de financement représentées par des titres	-	-	-	-	-
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	162	162	-	162	-
Autres dettes de financement	17	17	-	17	-
<b>Total passifs financiers au coût amorti</b>	<b>1 740</b>	<b>1 429</b>	<b>-</b>	<b>1 429</b>	<b>-</b>

2.8.6 Placements financiers à la juste valeur par level

	31/12/2023			
	Juste valeur	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques :	Valorisations fondées sur des données observables :	Valorisations fondées sur des données non observables :
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<i>(en millions d'euros)</i>				
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	15 170	14 004	1 071	96
<i>Actions</i>	13 455	13 450	4	-
<i>Placements financiers immobiliers</i>	1 716	554	1 066	96
<i>Titres de participation</i>	-	-	-	-
Instruments de dettes à la juste valeur par résultat	37 962	24 423	13 539	-
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	168	161	7	-
<i>Autres instruments de dettes</i>	32 509	19 257	13 253	-
<i>OPCVM monétaires</i>	5 005	5 005	-	-
<i>Prêts et créances</i>	279	-	279	-
<b>Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat</b>	<b>53 132</b>	<b>38 427</b>	<b>14 610</b>	<b>96</b>
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	4 067	1 583	16	2 469
<i>Actions et autres titres à revenus variables</i>	1 219	1 218	-	-
<i>Placements financiers immobiliers</i>	47	32	15	-
<i>Titres de participation</i>	2 801	332	-	2 469
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	80 725	70 308	10 418	-
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	30 980	30 761	219	-
<i>Autres obligations et titres à revenus fixes</i>	40 089	39 547	543	-
<i>Prêts et créances</i>	9 656	-	9 656	-
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>84 793</b>	<b>71 890</b>	<b>10 433</b>	<b>2 469</b>
<b>Instruments dérivés</b>	-	-	-	-
<b>Total des actifs évalués à la juste valeur</b>	<b>137 925</b>	<b>110 317</b>	<b>25 043</b>	<b>2 565</b>
Transferts issus du Niveau 1	-	-	-	-
Transferts issus du Niveau 2	-	-	-	-
Transferts issus du Niveau 3	-	-	-	-
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>	-	-	-	-

(en millions d'euros)	31/12/2022			
	Juste valeur	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques :	Valorisations fondées sur des données observables :	Valorisations fondées sur des données non observables :
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	13 549	12 137	1 319	93
<i>Actions</i>	11 542	11 540	3	-
<i>Placements financiers immobiliers</i>	2 004	597	1 316	90
<i>Titres de participation</i>	3	-	-	3
Instruments de dettes à la juste valeur par résultat	34 509	21 359	13 149	-
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	153	146	6	-
<i>Autres instruments de dettes</i>	30 181	17 241	12 940	-
<i>OPCVM monétaires</i>	3 972	3 972	-	-
<i>Prêts et créances</i>	203	-	203	-
<b>Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat</b>	<b>48 058</b>	<b>33 496</b>	<b>14 468</b>	<b>93</b>
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	3 540	1 334	27	2 178
<i>Actions et autres titres à revenus variables</i>	1 007	1 007	-	-
<i>Placements financiers immobiliers</i>	50	23	27	-
<i>Titres de participation</i>	2 483	305	-	2 178
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	75 408	64 314	11 094	-
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	27 160	26 930	230	-
<i>Autres obligations et titres à revenus fixes</i>	37 913	37 384	530	-
<i>Prêts et créances</i>	10 334	-	10 334	-
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>78 948</b>	<b>65 648</b>	<b>11 122</b>	<b>2 178</b>
<b>Instruments dérivés</b>	-	-	-	-
<b>Total des actifs évalués à la juste valeur</b>	<b>127 006</b>	<b>99 144</b>	<b>25 590</b>	<b>2 272</b>
Transferts issus du Niveau 1	-	-	-	-
Transferts issus du Niveau 2	-	-	-	-
Transferts issus du Niveau 3	-	-	-	-
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>	-	-	-	-

*2.8.7 Variations du solde du niveau 3 des actifs à la juste valeur*

<i>(en millions d'euros)</i>	Instruments de dettes	Instruments de capitaux propres	Total
<b>Solde au 31/12/2022</b>	-	<b>2 272</b>	<b>2 272</b>
Gains et pertes de la période	-	281	281
<i>Comptabilisés par résultat</i>	-	6	6
<i>Comptabilisés par capitaux propres</i>	-	275	275
Achats / émissions de la période	-	13	13
Ventes / remboursements de la période	-	- 1	- 1
Transferts de la période :	-	-	-
<i>Vers le niveau 3</i>	-	-	-
<i>Hors du niveau 3</i>	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-
<b>Solde au 31/12/2023</b>	-	<b>2 565</b>	<b>2 565</b>

## 2.8.8 Valeurs soumises à dépréciations et dépréciations

Actifs financiers au coût amorti :

(en millions d'euros)	Bucket 1 Pertes attendues à 12 mois		Bucket 2 Perte attendues à maturité		Bucket 3 Actifs dépréciés		Total	
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur brute	Dépréciation	Valeur brute	Dépréciation	Valeur brute	Dépréciation
<b>Solde au 31/12/2022</b>	<b>23</b>	-	-	-	-	-	<b>23</b>	-
Transferts issus du Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts issus du Bucket 2	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts issus du Bucket 3	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total après transferts</b>	<b>23</b>	-	-	-	-	-	<b>23</b>	-
Variation de juste valeur	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions / Productions	-	-	-	-	-	-	-	-
Ventes / Remboursements / Échéances	- 1	-	-	-	-	-	- 1	-
Variation du risque de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Solde au 31/12/2023</b>	<b>22</b>	-	-	-	-	-	<b>22</b>	-

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres :

<i>(en millions d'euros)</i>	Bucket 1 Pertes attendues à 12 mois		Bucket 2 Perte attendues à maturité		Bucket 3 Actifs dépréciés		Total	
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur brute	Dépréciation	Valeur brute	Dépréciation	Valeur brute	Dépréciation
<b>Solde au 31/12/2022</b>	<b>75 420</b>	<b>- 25</b>	<b>13</b>	<b>-</b>	<b>18</b>	<b>- 18</b>	<b>75 451</b>	<b>- 43</b>
Transferts issus du Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts issus du Bucket 2	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts issus du Bucket 3	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total après transferts</b>	<b>75 420</b>	<b>- 25</b>	<b>13</b>	<b>-</b>	<b>18</b>	<b>- 18</b>	<b>75 451</b>	<b>- 43</b>
Variation de juste valeur	13 334	- 1	-	-	-	-	13 334	- 1
Acquisitions / Productions	3 277	- 1	-	-	-	-	3 277	- 1
Ventes / Remboursements / Échéances	- 11 017	2	- 13	-	-	-	- 11 031	2
Variation du risque de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	- 263	-	-	-	-	-	- 263	-
<b>Solde au 31/12/2023</b>	<b>80 750</b>	<b>- 25</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>18</b>	<b>- 18</b>	<b>80 768</b>	<b>- 43</b>

## 2.8.9 Actifs financiers transférés non décomptabilisés

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>		
Effets publics et valeurs assimilées	8 977	8 677
Autres obligations		
<b>Valeur comptable des actifs transférés</b>	<b>8 977</b>	<b>8 677</b>
<b>Valeur comptable des passifs associés</b>	<b>9 230</b>	<b>9 935</b>

## 2.8.10 Éléments sous-jacents aux contrats VFA

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
<b>Immeubles de placement</b>	<b>2 667</b>	<b>3 091</b>
<b>Immeubles d'exploitation à la juste valeur</b>	<b>172</b>	<b>194</b>
<b>Instruments de dettes</b>	<b>102 749</b>	<b>95 190</b>
Effets publics et valeurs assimilées	25 309	22 143
Autres instruments de dettes	64 160	59 765
OPCVM monétaires	3 909	3 283
Prêts et créances	9 370	9 999
<b>Instruments de capitaux propres</b>	<b>16 281</b>	<b>14 441</b>
Actions	13 455	11 542
Placements financiers immobiliers	1 567	1 913
Titres de participation	1 258	986
<b>Instruments dérivés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Autres actifs</b>	<b>248</b>	<b>1 145</b>
<b>Total actifs sous-jacents aux contrats VFA</b>	<b>122 117</b>	<b>114 062</b>
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	8 686	9 307
Instruments dérivés passif	61	117
Emprunts / Dettes de financement (soc immobilières)	49	169
Autres dettes	179	823
<b>Total passifs sous-jacents aux contrats VFA</b>	<b>8 975</b>	<b>10 416</b>
<b>Total éléments sous-jacents aux contrats VFA</b>	<b>113 143</b>	<b>103 646</b>

*2.8.11 Immeubles d'exploitation et immobilisations corporelles*

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Immeubles d'exploitation à la juste valeur	188	216
Immeubles d'exploitation au coût amorti	-	-
Autres immobilisations corporelles	18	17
Droit d'utilisation immobilier	13	14
<b>Valeur nette des immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles</b>	<b>219</b>	<b>247</b>

*2.8.12 Immeubles d'exploitation et immobilisations corporelles détail par flux*

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	Variation de juste valeur	Variation de périmètre	Autres mouvements	31/12/2023
<b>Valeurs brutes</b>	<b>277</b>	<b>7</b>	<b>- 3</b>	<b>- 28</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>253</b>
Immeubles d'exploitation à la juste valeur	216	-	-	- 28	-	-	188
Immeubles d'exploitation au coût amorti	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	38	5	- 1	-	-	-	42
Droit d'utilisation immobilier	23	2	- 2	-	-	-	23
<b>Amortissements</b>	<b>- 30</b>	<b>- 6</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 34</b>
Immeubles d'exploitation au coût amorti	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	- 21	- 3	1	-	-	-	- 24
Droit d'utilisation immobilier	- 9	- 3	1	-	-	-	- 10
<b>Dépréciations</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Immeubles d'exploitation au coût amorti	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-
Droit d'utilisation immobilier	-	-	-	-	-	-	-
<b>Valeur nette des immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles</b>	<b>247</b>	<b>-</b>	<b>- 1</b>	<b>- 28</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>219</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	Variation de juste valeur	Variation de périmètre	Autres mouvements	31/12/2022
<b>Valeurs brutes</b>	<b>340</b>	<b>11</b>	<b>- 25</b>	<b>- 7</b>	<b>-</b>	<b>- 42</b>	<b>277</b>
Immeubles d'exploitation à la juste valeur	232	-	- 10	- 7	-	-	216
Immeubles d'exploitation au coût amorti	25	-	-	-	-	- 25	-
Autres immobilisations corporelles	45	10	- 3	-	-	- 13	38
Droit d'utilisation immobilier	38	1	- 13	-	-	- 4	23
<b>Amortissements</b>	<b>- 49</b>	<b>- 8</b>	<b>14</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>12</b>	<b>- 30</b>
Immeubles d'exploitation au coût amorti	- 3	-	-	-	-	3	-
Autres immobilisations corporelles	- 28	- 3	2	-	-	8	- 21
Droit d'utilisation immobilier	- 18	- 4	12	-	-	1	- 9
<b>Dépréciations</b>	<b>- 1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>-</b>
Immeubles d'exploitation au coût amorti	- 1	-	-	-	-	1	-
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-
Droit d'utilisation immobilier							
<b>Valeur nette des immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles</b>	<b>290</b>	<b>3</b>	<b>- 11</b>	<b>- 7</b>	<b>-</b>	<b>- 29</b>	<b>247</b>

2.8.13 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023		31/12/2022	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Créances d'impôt exigible	52	6	43	5
Impôts différés	58	-	122	-
<b>Total impôts courants et différés</b>	<b>110</b>	<b>6</b>	<b>165</b>	<b>5</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023			31/12/2022		
	Actif	Passif	Net	Actif	Passif	Net
Réévaluation des placements	1 326	2 394	- 1 069	2 196	1 898	299
Réévaluation des contrats d'assurance et de réassurance	2 120	1 195	925	1 718	2 036	- 318
Décalages temporaires comptables-fiscaux	204	-	204	156	8	147
Déficits reportables	3	-	3	-	-	-
Autres éléments	5	10	- 5	1	8	- 6
Compensation liée à l'intégration fiscale	- 3 600	- 3 600	-	- 3 950	- 3 950	-
<b>Total impôts différés</b>	<b>58</b>	<b>-</b>	<b>58</b>	<b>122</b>	<b>-</b>	<b>122</b>
<i>dont comptabilisé en résultat</i>			- 115			- 146
<i>dont comptabilisé en capitaux propres</i>			174			268

2.8.14 Autres créances

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
	Valeur nette	Valeur nette
Créances fiscales et sociales	222	132
Créances sur personnel	-	-
Appels de marge débiteurs	349	1 354
Créances sur associés	89	25
Comptes de régularisation	16	14
Débiteurs divers	67	61
<b>Total</b>	<b>744</b>	<b>1 586</b>

## 2.8.15 Capital social au 31/12/2023

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de votes
BFCM	40 064 773	50,0 %	50,0 %
CIC	12 862 172	16,1 %	16,1 %
CFCM Nord Europe	8 181 455	10,2 %	10,2 %
CFCM Maine-Anjou, Basse Normandie	5 920 499	7,4 %	7,4 %
CRCM Loire-Atlantique, Centre-Ouest	4 330 811	5,4 %	5,4 %
CFCM Océan	2 307 412	2,9 %	2,9 %
CRCM Anjou	1 499 147	1,9 %	1,9 %
CRCM Centre	1 184 093	1,5 %	1,5 %
CRCM Midi Atlantique	927 374	1,2 %	1,2 %
CRCM Ile-de-France	558 386	0,7 %	0,7 %
CRCM Normandie	547 203	0,7 %	0,7 %
CRCM Savoie - Mont Blanc	499 894	0,6 %	0,6 %
CCM Sud Est	445 061	0,6 %	0,6 %
CRCM Méditerranée	435 034	0,5 %	0,5 %
CRCM Dauphiné Vivarais	303 452	0,4 %	0,4 %
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	1	0,0 %	0,0 %
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	1	0,0 %	0,0 %
<b>Total</b>	<b>80 066 768</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

GACM SA n'a émis aucune action de préférence.

*2.8.16 Résultat par action*

	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net part du groupe de la période (en millions d'euros)	828	817
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période	80 066 768	80 066 768
Résultat par action* (en euros)	10,3	10,2

\* identique au Résultat dilué.

*2.8.17 Dividendes*

Conformément aux décisions des assemblées générales des 10 mai 2023 et 18 décembre 2023, le GACM S.A. a effectué le versement d'un dividende ordinaire ainsi que le versement d'un dividende exceptionnel, prélevé sur les postes « Primes liées au capital » et « Résultats cumulés ».

	31/12/2023
Dividende ordinaire par action (en euros)	6,17
Dividende exceptionnel par action (en euros)	7,74
Dividende global (en millions d'euros)	1 114

*2.8.18 Provisions pour risques et charges*

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Effet des écarts actuariels	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/2023
Provisions pour pensions et retraites	35	1	-	-	8	-	-	45
Provisions pour charges	3	3	- 3	-	-	-	-	3
Provisions pour risques	9	5	- 1	-	-	-	-	12
<b>Total</b>	<b>48</b>	<b>9</b>	<b>- 4</b>	<b>-</b>	<b>8</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>60</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2021	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Effet des écarts actuariels	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/2022
Provisions pour pensions et retraites	50	2	- 3	-	- 9	-	- 5	35
Provisions pour charges	-	3	-	-	-	-	-	3
Provisions pour risques	7	20	- 3	-	-	-	- 15	9
<b>Total</b>	<b>58</b>	<b>25</b>	<b>- 6</b>	<b>-</b>	<b>- 9</b>	<b>-</b>	<b>- 21</b>	<b>48</b>

## 2.8.19 Dettes de financement

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Dettes subordonnées	1 561	1 561
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	35	162
<i>emprunts</i>	35	162
Autres dettes de financement	30	31
<i>obligations locatives relatives à IFRS 16</i>	13	14
<i>autres dettes de financement</i>	17	17
<b>Total dettes de financement</b>	<b>1 627</b>	<b>1 754</b>

Le détail des dettes subordonnées est présenté ci-dessous :

(en millions d'euros)	2014	2021
Nature	<b>Titre subordonné remboursable</b>	<b>Titre subordonné remboursable</b>
Date d'émission	04/06/2014	21/10/2021
ISIN	FR0011947720	FR0014006144
Cotation	Euronext Paris	Euronext Growth Paris
Durée	10 ans	20,5 ans
Devise	Euro	Euro
Montant	150	750
Nombre de titres	1 500	7 500
Nominal (en euros)	100 000	100 000
Taux nominal	4,63 %	Fixe jusqu'au 21 Avril 2032 à 1,85% Variable à Euribor 3 mois + 2,65 % au-delà
Prix de remboursement	Nominal	Nominal
Frais d'émission (à l'émission)	1	4
Prime de remboursement (à l'émission)	-	2
Amortissement	Remboursement au pair le 4 juin 2024	Remboursement au pair le 21 Avril 2042 Possibilité de remboursement à 10 ans
Dérivés associés	Néant	Néant

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2019</b>
Nature	<b>Dettesubordonnée</b>	<b>Dettesubordonnée</b>	<b>Dettesubordonnée</b>
Date d'émission	04/12/2015	23/03/2016	18/12/2019
ISIN	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Cotation	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Durée	10 ans	10 ans	10 ans
Devise	Euro	Euro	Euro
Montant	100	50	500
Nombre de titres	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Nominal	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Taux nominal	3,85%	3,65%	1,82%
Prix de remboursement	Nominal	Nominal	Nominal
Frais d'émission	-	-	-
Prime de remboursement	-	-	-
Amortissement	Remboursement au pair le 4 décembre 2025	Remboursement au pair le 23 mars 2026	Remboursement au pair le 18 décembre 2029
Dérivés associés	Néant	Néant	Néant

À l'émission, les dettes de financement sont enregistrées selon la méthode du coût amorti. Cette méthode consiste à amortir par le résultat les différences entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement. Les coûts directement attribuables à l'émission (commission, honoraires...) font l'objet d'un étalement sur la durée de la dette. La charge d'intérêt au titre de l'année 2023 est de 36 millions d'euros.

## 2.8.20 Contrats d'assurance et de réassurance par segment

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023				
	Assurance de biens et responsabilité	Assurance de personnes	Assurance vie	Autres	Total
Actifs de contrats d'assurance	-	15	-	-	15
<b>Actifs de contrats d'assurance</b>	<b>-</b>	<b>15</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>15</b>
Passifs de contrats d'assurance	2 861	4 299	113 081	-	120 240
Créances et dettes relatives aux contrats d'assurance	-	-	-	- 558	- 558
<b>Passifs de contrats d'assurance</b>	<b>2 861</b>	<b>4 299</b>	<b>113 081</b>	<b>- 558</b>	<b>119 682</b>
Actifs de contrats de réassurance	232	182	-	-	414
Créances et dettes relatives aux contrats de réassurance	-	-	-	- 102	- 102
<b>Actifs de contrats de réassurance</b>	<b>232</b>	<b>182</b>	<b>-</b>	<b>- 102</b>	<b>312</b>
<b>Passifs de contrats de réassurance</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022				
	Assurance de biens et responsabilité	Assurance de personnes	Assurance vie	Autres	Total
Actifs de contrats d'assurance	-	18	-	-	18
<b>Actifs de contrats d'assurance</b>	<b>-</b>	<b>18</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>18</b>
Passifs de contrats d'assurance	2 615	3 699	104 401	-	110 715
Créances et dettes relatives aux contrats d'assurance	-	-	-	- 299	- 299
<b>Passifs de contrats d'assurance</b>	<b>2 615</b>	<b>3 699</b>	<b>104 401</b>	<b>- 299</b>	<b>110 416</b>
Actifs de contrats de réassurance	210	176	-	-	386
Créances et dettes relatives aux contrats de réassurance	-	-	-	- 57	- 57
<b>Actifs de contrats de réassurance</b>	<b>210</b>	<b>176</b>	<b>-</b>	<b>- 57</b>	<b>328</b>
<b>Passifs de contrats de réassurance</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

2.8.21 Passage ouverture/clôture des provisions des contrats d'assurance selon le paragraphe 100 de la norme IFRS 17

**Assurance de biens et responsabilité**

	31/12/2023					Total
	Passif au titre de la couverture restante - hors élément de perte	Passif au titre de la couverture restante - élément de perte	Passif au titre des sinistres survenus (LIC)			
			Contrats hors PAA	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des contrats PAA (BE)	Ajustement au titre du risque non financier des contrats PAA (RA)	
<i>(en millions d'euros)</i>						
Actifs de contrats d'assurance	-	-	-	-	-	-
Passifs de contrats d'assurance	197	25	-	2 322	71	2 615
<b>Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à l'ouverture</b>	<b>197</b>	<b>25</b>	<b>-</b>	<b>2 322</b>	<b>71</b>	<b>2 615</b>
<b>Produits des activités d'assurance</b>	<b>- 2 546</b>					<b>- 2 546</b>
Charges de sinistres et autres charges d'assurance survenues au cours de la période		- 25	1	2 552	23	2 551
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	-					-
Pertes et reprises de pertes sur groupes de contrats déficitaires		47				47
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés au passif au titre des sinistres survenus			- 1	6	- 19	- 13
<b>Charges afférentes aux activités d'assurance</b>	<b>-</b>	<b>22</b>	<b>-</b>	<b>2 559</b>	<b>4</b>	<b>2 584</b>
<b>Composante d'investissement</b>	<b>-</b>		<b>-</b>			<b>-</b>
<b>Résultat des activités d'assurance</b>	<b>- 2 546</b>	<b>22</b>	<b>-</b>	<b>2 559</b>	<b>4</b>	<b>39</b>
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis OCI	2	-	-	62	2	66
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis hors OCI	- 2	-	-	34	1	34
Effet des variations des taux de change	-	-	-	-	-	-
<b>Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>96</b>	<b>3</b>	<b>99</b>
Primes reçues	2 552					2 552
Sinistres et autres charges d'assurance payés			-	- 2 450		- 2 450
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	-					-
<b>Total flux de trésorerie</b>	<b>2 552</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 2 450</b>	<b>-</b>	<b>101</b>
<b>Transfert vers d'autres postes du bilan</b>	<b>- 1</b>	<b>- 1</b>	<b>-</b>	<b>9</b>	<b>-</b>	<b>6</b>
Actifs de contrats d'assurance	-	-	-	-	-	-
Passifs de contrats d'assurance	202	46	-	2 535	77	2 861
<b>Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à la clôture</b>	<b>202</b>	<b>46</b>	<b>-</b>	<b>2 535</b>	<b>77</b>	<b>2 861</b>

						31/12/2022
	Passif au titre de la couverture restante - hors élément de perte	Passif au titre de la couverture restante - élément de perte	Passif au titre des sinistres survenus (LIC)			Total
			Contrats hors PAA	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des contrats PAA (BE)	Ajustement au titre du risque non financier des contrats PAA (RA)	
<i>(en millions d'euros)</i>						
Actifs de contrats d'assurance	-	-	-	-	-	-
Passifs de contrats d'assurance	248	56	-	2 386	77	2 767
<b>Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à l'ouverture</b>	<b>248</b>	<b>56</b>	<b>-</b>	<b>2 386</b>	<b>77</b>	<b>2 767</b>
<b>Produits des activités d'assurance</b>	<b>- 2 506</b>					<b>- 2 506</b>
Charges de sinistres et autres charges d'assurance survenues au cours de la période		- 45	- 1	2 583	22	2 560
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	30					30
Pertes et reprises de pertes sur groupes de contrats déficitaires		28				28
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés au passif au titre des sinistres survenus			-	- 79	- 18	- 97
<b>Charges afférentes aux activités d'assurance</b>	<b>30</b>	<b>- 17</b>	<b>- 1</b>	<b>2 505</b>	<b>4</b>	<b>2 521</b>
<b>Composante d'investissement</b>	<b>-</b>		<b>-</b>			<b>-</b>
<b>Résultat des activités d'assurance</b>	<b>- 2 476</b>	<b>- 17</b>	<b>- 1</b>	<b>2 505</b>	<b>4</b>	<b>15</b>
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis OCI	- 1	-	-	- 184	- 8	- 194
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis hors OCI	-	-	-	10	-	10
Effet des variations des taux de change	-	-	-	-	-	-
<b>Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global</b>	<b>- 1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 174</b>	<b>- 8</b>	<b>- 184</b>
Primes reçues	2 500					2 500
Sinistres et autres charges d'assurance payés			1	- 2 331		- 2 330
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	- 31					- 31
<b>Total flux de trésorerie</b>	<b>2 470</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>- 2 331</b>	<b>-</b>	<b>140</b>
<b>Transfert vers d'autres postes du bilan</b>	<b>- 43</b>	<b>- 14</b>	<b>-</b>	<b>- 63</b>	<b>- 2</b>	<b>- 122</b>
Actifs de contrats d'assurance	-	-	-	-	-	-
Passifs de contrats d'assurance	197	25	-	2 322	71	2 615
<b>Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à la clôture</b>	<b>197</b>	<b>25</b>	<b>-</b>	<b>2 322</b>	<b>71</b>	<b>2 615</b>

**Assurance de personnes**

	31/12/2023					
	Passif au titre de la couverture restante - hors élément de perte	Passif au titre de la couverture restante - élément de perte	Passif au titre des sinistres survenus (LIC)			Total
			Contrats hors PAA	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des contrats PAA (BE)	Ajustement au titre du risque non financier des contrats PAA (RA)	
<i>(en millions d'euros)</i>						
Actifs de contrats d'assurance	- 18	-	-	-	-	- 18
Passifs de contrats d'assurance	1 562	47	986	1 080	24	3 699
<b>Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à l'ouverture</b>	<b>1 544</b>	<b>47</b>	<b>986</b>	<b>1 080</b>	<b>24</b>	<b>3 681</b>
<b>Produits des activités d'assurance</b>	<b>- 3 654</b>					<b>- 3 654</b>
Charges de sinistres et autres charges d'assurance survenues au cours de la période		- 22	1 219	1 943	10	3 149
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	10					10
Pertes et reprises de pertes sur groupes de contrats déficitaires		29				29
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés au passif au titre des sinistres survenus			- 45	23	- 7	- 29
<b>Charges afférentes aux activités d'assurance</b>	<b>10</b>	<b>7</b>	<b>1 174</b>	<b>1 966</b>	<b>4</b>	<b>3 160</b>
<b>Composante d'investissement</b>	<b>-</b>		<b>-</b>			<b>-</b>
<b>Résultat des activités d'assurance</b>	<b>- 3 644</b>	<b>7</b>	<b>1 174</b>	<b>1 966</b>	<b>4</b>	<b>- 494</b>
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis OCI	155	-	15	22	1	192
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis hors OCI	- 8	2	11	12	-	17
Effet des variations des taux de change	-	-	-	-	-	-
<b>Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global</b>	<b>147</b>	<b>2</b>	<b>26</b>	<b>34</b>	<b>1</b>	<b>210</b>
Primes reçues	3 897					3 897
Sinistres et autres charges d'assurance payés			- 1 118	- 1 867		- 2 985
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	- 19					- 19
<b>Total flux de trésorerie</b>	<b>3 878</b>	<b>-</b>	<b>- 1 118</b>	<b>- 1 867</b>	<b>-</b>	<b>893</b>
<b>Transfert vers d'autres postes du bilan</b>	<b>- 12</b>	<b>-</b>	<b>18</b>	<b>- 12</b>	<b>-</b>	<b>- 6</b>
Actifs de contrats d'assurance	- 16	-	1	-	-	- 15
Passifs de contrats d'assurance	1 929	56	1 085	1 200	29	4 299
<b>Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à la clôture</b>	<b>1 912</b>	<b>56</b>	<b>1 086</b>	<b>1 200</b>	<b>29</b>	<b>4 284</b>

						31/12/2022
	Passif au titre de la couverture restante - hors élément de perte	Passif au titre de la couverture restante - élément de perte	Passif au titre des sinistres survenus (LIC)			Total
			Contrats hors PAA	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des contrats PAA (BE)	Ajustement au titre du risque non financier des contrats PAA (RA)	
<i>(en millions d'euros)</i>						
Actifs de contrats d'assurance	- 27	-	-	-	-	- 26
Passifs de contrats d'assurance	2 110	6	1 024	1 162	25	4 327
<b>Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à l'ouverture</b>	<b>2 083</b>	<b>6</b>	<b>1 025</b>	<b>1 162</b>	<b>25</b>	<b>4 301</b>
<b>Produits des activités d'assurance</b>	<b>- 3 506</b>					<b>- 3 506</b>
Charges de sinistres et autres charges d'assurance survenues au cours de la période		- 9	1 171	1 667	9	2 838
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	32					32
Pertes et reprises de pertes sur groupes de contrats déficitaires		50				50
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés au passif au titre des sinistres survenus			- 19	145	- 4	122
<b>Charges afférentes aux activités d'assurance</b>	<b>32</b>	<b>41</b>	<b>1 153</b>	<b>1 812</b>	<b>5</b>	<b>3 042</b>
<b>Composante d'investissement</b>	<b>-</b>		<b>-</b>			<b>-</b>
<b>Résultat des activités d'assurance</b>	<b>- 3 474</b>	<b>41</b>	<b>1 153</b>	<b>1 812</b>	<b>5</b>	<b>- 464</b>
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis OCI	- 633	-	- 109	- 107	- 4	- 853
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis hors OCI	15	-	9	2	-	26
Effet des variations des taux de change	-	-	-	-	-	-
<b>Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global</b>	<b>- 618</b>	<b>-</b>	<b>- 100</b>	<b>- 105</b>	<b>- 4</b>	<b>- 827</b>
Primes reçues	3 694					3 694
Sinistres et autres charges d'assurance payés			- 1 076	- 1 756		- 2 832
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	- 36					- 36
<b>Total flux de trésorerie</b>	<b>3 658</b>	<b>-</b>	<b>- 1 076</b>	<b>- 1 756</b>	<b>-</b>	<b>826</b>
<b>Transfert vers d'autres postes du bilan</b>	<b>- 106</b>	<b>-</b>	<b>- 15</b>	<b>- 32</b>	<b>- 1</b>	<b>- 155</b>
Actifs de contrats d'assurance	- 18	-	-	-	-	- 18
Passifs de contrats d'assurance	1 562	47	986	1 080	24	3 699
<b>Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à la clôture</b>	<b>1 544</b>	<b>47</b>	<b>986</b>	<b>1 080</b>	<b>24</b>	<b>3 681</b>

Assurance vie

	31/12/2023					
	Passif au titre de la couverture restante - hors élément de perte	Passif au titre de la couverture restante - élément de perte	Passif au titre des sinistres survenus (LIC)			Total
			Contrats hors PAA	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des contrats PAA (BE)	Ajustement au titre du risque non financier des contrats PAA (RA)	
<i>(en millions d'euros)</i>						
Actifs de contrats d'assurance	-	-	-	-	-	-
Passifs de contrats d'assurance	104 401	-	-	-	-	104 401
<b>Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à l'ouverture</b>	<b>104 401</b>	-	-	-	-	<b>104 401</b>
<b>Produits des activités d'assurance</b>	<b>- 1 098</b>					<b>- 1 098</b>
Charges de sinistres et autres charges d'assurance survenues au cours de la période		-	588	-	-	588
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	4					4
Pertes et reprises de pertes sur groupes de contrats déficitaires		- 1				- 1
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés au passif au titre des sinistres survenus			4	-	-	4
<b>Charges afférentes aux activités d'assurance</b>	<b>4</b>	<b>- 1</b>	<b>592</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>594</b>
<b>Composante d'investissement</b>	<b>- 6 406</b>		<b>6 406</b>			<b>-</b>
<b>Résultat des activités d'assurance</b>	<b>- 7 500</b>	<b>- 1</b>	<b>6 998</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 504</b>
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis OCI	3 026	-	-	-	-	3 026
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis hors OCI	5 685	-	-	-	-	5 685
Effet des variations des taux de change	-	-	-	-	-	-
<b>Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global</b>	<b>8 711</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>8 711</b>
Primes reçues	7 440					7 440
Sinistres et autres charges d'assurance payés			- 6 998	-		- 6 998
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	- 8					- 8
<b>Total flux de trésorerie</b>	<b>7 432</b>	<b>-</b>	<b>- 6 998</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>434</b>
<b>Transfert vers d'autres postes du bilan</b>	<b>38</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>39</b>
Actifs de contrats d'assurance	-	-	-	-	-	-
Passifs de contrats d'assurance	113 081	-	-	-	-	113 081
<b>Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à la clôture</b>	<b>113 081</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>113 081</b>

	31/12/2022					
	Passif au titre de la couverture restante - hors élément de perte	Passif au titre de la couverture restante - élément de perte	Passif au titre des sinistres survenus (LIC)			Total
			Contrats hors PAA	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des contrats PAA (BE)	Ajustement au titre du risque non financier des contrats PAA (RA)	
<i>(en millions d'euros)</i>						
Actifs de contrats d'assurance	-	-	-	-	-	-
Passifs de contrats d'assurance	117 906	-	1	-	-	117 907
<b>Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à l'ouverture</b>	<b>117 906</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>117 907</b>
<b>Produits des activités d'assurance</b>	<b>- 1 074</b>					<b>- 1 074</b>
Charges de sinistres et autres charges d'assurance survenues au cours de la période		-	584	-	-	584
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	4					4
Pertes et reprises de pertes sur groupes de contrats déficitaires		2				2
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés au passif au titre des sinistres survenus			4	-	-	4
<b>Charges afférentes aux activités d'assurance</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>588</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>594</b>
<b>Composante d'investissement</b>	<b>- 5 632</b>		<b>5 632</b>			<b>-</b>
<b>Résultat des activités d'assurance</b>	<b>- 6 701</b>	<b>2</b>	<b>6 219</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 480</b>
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis OCI	- 10 829	-	-	-	-	- 10 829
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis hors OCI	- 2 716	-	-	-	-	- 2 716
Effet des variations des taux de change	-	-	-	-	-	-
<b>Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global</b>	<b>- 13 546</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 13 546</b>
Primes reçues	7 007					7 007
Sinistres et autres charges d'assurance payés			- 6 219	-		- 6 219
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	- 7					- 7
<b>Total flux de trésorerie</b>	<b>7 000</b>	<b>-</b>	<b>- 6 219</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>781</b>
<b>Transfert vers d'autres postes du bilan</b>	<b>- 258</b>	<b>- 2</b>	<b>- 1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 261</b>
Actifs de contrats d'assurance	-	-	-	-	-	-
Passifs de contrats d'assurance	104 401	-	-	-	-	104 401
<b>Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à la clôture</b>	<b>104 401</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>104 401</b>

2.8.22 Passage ouverture/clôture des provisions des contrats de réassurance selon le paragraphe 100 de la norme IFRS 17

**Assurance de biens et responsabilité**

						31/12/2023
	Actif au titre de la couverture restante - hors couverture de l'élément de perte	Actif au titre de la couverture restante - couverture de l'élément de perte	Actif au titre des sinistres survenus (LIC)			Total
			Contrats hors PAA	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des contrats PAA (BE)	Ajustement au titre du risque non financier des contrats PAA (RA)	
<i>(en millions d'euros)</i>						
Actifs de contrats de réassurance	4	-	-	199	6	210
Passifs de contrats de réassurance	-	-	-	-	-	-
<b>Valeurs comptables nettes des contrats de réassurance à l'ouverture</b>	<b>4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>199</b>	<b>6</b>	<b>210</b>
<b>Imputation des primes payées</b>	<b>- 93</b>					<b>- 93</b>
Cession de charges de sinistres et autres charges d'assurance survenues au cours de la période		-	-	48	1	49
Variations de la composante recouvrement de perte liée aux contrats sous-jacents déficitaires		2				2
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés à l'actif au titre des sinistres survenus			-	13	- 1	12
Effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des contrats de réassurance détenus	-	-	-	-	-	-
<b>Sommes recouvrées du réassureur</b>	<b>-</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>61</b>	<b>-</b>	<b>64</b>
<b>Composante d'investissement</b>						
<b>Résultat net des contrats de réassurance</b>	<b>- 93</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>61</b>	<b>-</b>	<b>- 29</b>
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus OCI	-	-	-	6	-	6
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus hors OCI	-	-	-	3	-	3
Effet des variations des taux de change	-	-	-	-	-	-
<b>Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>9</b>	<b>-</b>	<b>9</b>
Primes payées	93					93
Sommes recouvrées			-	- 51		- 51
Flux de trésorerie d'acquisition des contrats	-					-
<b>Total flux de trésorerie</b>	<b>93</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 51</b>	<b>-</b>	<b>42</b>
<b>Transfert vers d'autres postes du bilan</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Actifs de contrats de réassurance	4	2	-	218	7	232
Passifs de contrats de réassurance	-	-	-	-	-	-
<b>Valeurs comptables nettes des contrats de réassurance à la clôture</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>218</b>	<b>7</b>	<b>232</b>

	31/12/2022					
	Actif au titre de la couverture restante - hors couverture de l'élément de perte	Actif au titre de la couverture restante - couverture de l'élément de perte	Actif au titre des sinistres survenus (LIC)			Total
			Contrats hors PAA	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des contrats PAA (BE)	Ajustement au titre du risque non financier des contrats PAA (RA)	
<i>(en millions d'euros)</i>						
Actifs de contrats de réassurance	-	11	-	145	5	161
Passifs de contrats de réassurance	-	-	-	-	-	-
<b>Valeurs comptables nettes des contrats de réassurance à l'ouverture</b>	<b>-</b>	<b>11</b>	<b>-</b>	<b>145</b>	<b>5</b>	<b>161</b>
<b>Imputation des primes payées</b>	<b>- 84</b>					<b>- 84</b>
Cession de charges de sinistres et autres charges d'assurance survenues au cours de la période		-	-	161	2	163
Variations de la composante recouvrement de perte liée aux contrats sous-jacents déficitaires		1				1
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés à l'actif au titre des sinistres survenus			-	21	-	21
Effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des contrats de réassurance détenus	-	-	-	-	-	-
<b>Sommes recouvrées du réassureur</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>182</b>	<b>2</b>	<b>186</b>
<b>Composante d'investissement</b>						
<b>Résultat net des contrats de réassurance</b>	<b>- 84</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>182</b>	<b>2</b>	<b>101</b>
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus OCI	-	-	-	- 20	- 1	- 21
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus hors OCI	-	-	-	-	-	-
Effet des variations des taux de change	-	-	-	-	-	-
<b>Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 20</b>	<b>- 1</b>	<b>- 21</b>
Primes payées	88					88
Sommes recouvrées			-	- 103		- 103
Flux de trésorerie d'acquisition des contrats	-					-
<b>Total flux de trésorerie</b>	<b>88</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 103</b>	<b>-</b>	<b>- 15</b>
<b>Transfert vers d'autres postes du bilan</b>	<b>-</b>	<b>- 12</b>	<b>-</b>	<b>- 5</b>	<b>-</b>	<b>- 17</b>
Actifs de contrats de réassurance	4	-	-	199	6	210
Passifs de contrats de réassurance	-	-	-	-	-	-
<b>Valeurs comptables nettes des contrats de réassurance à la clôture</b>	<b>4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>199</b>	<b>6</b>	<b>210</b>

Assurance de personnes

	31/12/2023					
	Actif au titre de la couverture restante - hors couverture de l'élément de perte	Actif au titre de la couverture restante - couverture de l'élément de perte	Actif au titre des sinistres survenus (LIC)			Total
			Contrats hors PAA	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des contrats PAA (BE)	Ajustement au titre du risque non financier des contrats PAA (RA)	
<i>(en millions d'euros)</i>						
Actifs de contrats de réassurance	140	-	31	5	-	176
Passifs de contrats de réassurance	-	-	-	-	-	-
<b>Valeurs comptables nettes des contrats de réassurance à l'ouverture</b>	<b>140</b>	<b>-</b>	<b>31</b>	<b>5</b>	<b>-</b>	<b>176</b>
<b>Imputation des primes payées</b>	<b>- 34</b>					<b>- 34</b>
Cession de charges de sinistres et autres charges d'assurance survenues au cours de la période		-	10	10	-	20
Variations de la composante recouvrement de perte liée aux contrats sous-jacents déficitaires		-				-
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés à l'actif au titre des sinistres survenus			5	5	-	10
Effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des contrats de réassurance détenus	-	-	-	-	-	-
<b>Sommes recouvrées du réassureur</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>14</b>	<b>15</b>	<b>-</b>	<b>30</b>
<b>Composante d'investissement</b>						
<b>Résultat net des contrats de réassurance</b>	<b>- 34</b>	<b>-</b>	<b>14</b>	<b>15</b>	<b>-</b>	<b>- 4</b>
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus OCI	8	-	-	-	-	8
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus hors OCI	1	-	-	-	-	1
Effet des variations des taux de change	-	-	-	-	-	-
<b>Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global</b>	<b>9</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>10</b>
Primes payées	24					24
Sommes recouvrées			- 11	- 13		- 24
Flux de trésorerie d'acquisition des contrats	-					-
<b>Total flux de trésorerie</b>	<b>24</b>	<b>-</b>	<b>- 11</b>	<b>- 13</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Transfert vers d'autres postes du bilan</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Actifs de contrats de réassurance	140	-	35	7	-	182
Passifs de contrats de réassurance	-	-	-	-	-	-
<b>Valeurs comptables nettes des contrats de réassurance à la clôture</b>	<b>140</b>	<b>-</b>	<b>35</b>	<b>7</b>	<b>-</b>	<b>182</b>

	31/12/2022					
	Actif au titre de la couverture restante - hors couverture de l'élément de perte	Actif au titre de la couverture restante - couverture de l'élément de perte	Actif au titre des sinistres survenus (LIC)			Total
			Contrats hors PAA	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des contrats PAA (BE)	Ajustement au titre du risque non financier des contrats PAA (RA)	
<i>(en millions d'euros)</i>						
Actifs de contrats de réassurance	198	-	36	4	-	238
Passifs de contrats de réassurance	-	-	-	-	-	-
<b>Valeurs comptables nettes des contrats de réassurance à l'ouverture</b>	<b>198</b>	<b>-</b>	<b>36</b>	<b>4</b>	<b>-</b>	<b>238</b>
<b>Imputation des primes payées</b>	<b>- 35</b>					<b>- 35</b>
Cession de charges de sinistres et autres charges d'assurance survenues au cours de la période		-	18	5	-	23
Variations de la composante recouvrement de perte liée aux contrats sous-jacents déficitaires		-				-
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés à l'actif au titre des sinistres survenus			- 7	6	-	- 1
Effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des contrats de réassurance détenus	-	-	-	-	-	-
<b>Sommes recouvrées du réassureur</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>-</b>	<b>22</b>
<b>Composante d'investissement</b>						
<b>Résultat net des contrats de réassurance</b>	<b>- 35</b>	<b>-</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>-</b>	<b>- 14</b>
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus OCI	- 45	-	- 4	-	-	- 49
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus hors OCI	-	-	-	-	-	-
Effet des variations des taux de change	-	-	-	-	-	-
<b>Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global</b>	<b>- 45</b>	<b>-</b>	<b>- 4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 49</b>
Primes payées	24					24
Sommes recouvrées			- 12	- 9		- 21
Flux de trésorerie d'acquisition des contrats	-					-
<b>Total flux de trésorerie</b>	<b>24</b>	<b>-</b>	<b>- 12</b>	<b>- 9</b>	<b>-</b>	<b>3</b>
<b>Transfert vers d'autres postes du bilan</b>	<b>- 1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 1</b>	<b>-</b>	<b>- 2</b>
Actifs de contrats de réassurance	140	-	31	5	-	176
Passifs de contrats de réassurance	-	-	-	-	-	-
<b>Valeurs comptables nettes des contrats de réassurance à la clôture</b>	<b>140</b>	<b>-</b>	<b>31</b>	<b>5</b>	<b>-</b>	<b>176</b>

2.8.23 Passage ouverture/clôture des provisions des contrats d'assurance selon le paragraphe 101 de la norme IFRS 17

**Assurance de biens et responsabilité**

	31/12/2023			
	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (BE)	Ajustement au titre du risque non financier (RA)	Marge sur services contractuels (CSM)	Total
<i>(en millions d'euros)</i>				
Actifs de contrats d'assurance	-	-	-	-
Passifs de contrats d'assurance	10	-	2	12
<b>Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à l'ouverture</b>	<b>10</b>	<b>-</b>	<b>2</b>	<b>12</b>
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat pour refléter la fourniture de services			-	-
Variation de l'ajustement pour risque non financier écoulé sur la période		-		-
Écarts d'expérience sur la survenance courante	- 2	-		- 2
<b>Variations relatives aux services rendus au cours de l'exercice</b>	<b>- 2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 3</b>
Effet des contrats comptabilisés initialement au cours de la période	-	-	-	-
Changements des estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	-	-	-	-
Changements des estimations entraînant des pertes ou reprises de pertes sur contrats onéreux	-	-		-
<b>Variations relatives aux services futurs</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1</b>
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés au passif au titre des sinistres survenus	- 1	-		- 1
<b>Variations liées aux services passés</b>	<b>- 1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 1</b>
<b>Résultat des activités d'assurance</b>	<b>- 2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 3</b>
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis OCI	-	-	-	-
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis hors OCI	-	-	-	-
Effet des variations des taux de change	-	-	-	-
<b>Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Primes reçues	-			-
Sinistres et autres charges d'assurance payés	-			-
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	-			-
<b>Total flux de trésorerie</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1</b>
<b>Transfert vers d'autres postes du bilan</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Actifs de contrats d'assurance	-	-	-	-
Passifs de contrats d'assurance	9	-	2	11
<b>Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à la clôture</b>	<b>9</b>	<b>-</b>	<b>2</b>	<b>11</b>

	31/12/2022			
	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (BE)	Ajustement au titre du risque non financier (RA)	Marge sur services contractuels (CSM)	Total
<i>(en millions d'euros)</i>				
Actifs de contrats d'assurance	-	-	-	-
Passifs de contrats d'assurance	15	1	1	16
<b>Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à l'ouverture</b>	<b>15</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>16</b>
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat pour refléter la fourniture de services			-	-
Variation de l'ajustement pour risque non financier écoulé sur la période		-		-
Écarts d'expérience sur la survenance courante	- 4	-		- 4
<b>Variations relatives aux services rendus au cours de l'exercice</b>	<b>- 4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 5</b>
Effet des contrats comptabilisés initialement au cours de la période	1	-	-	1
Changements des estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	- 1	-	1	-
Changements des estimations entraînant des pertes ou reprises de pertes sur contrats onéreux	-	-		-
<b>Variations relatives aux services futurs</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés au passif au titre des sinistres survenus	-	-		-
<b>Variations liées aux services passés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat des activités d'assurance</b>	<b>- 4</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>- 4</b>
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis OCI	- 1	-	-	- 1
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis hors OCI	-	-	-	-
Effet des variations des taux de change	-	-	-	-
<b>Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global</b>	<b>- 1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 1</b>
Primes reçues	1			1
Sinistres et autres charges d'assurance payés	1			1
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	-			-
<b>Total flux de trésorerie</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1</b>
<b>Transfert vers d'autres postes du bilan</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Actifs de contrats d'assurance	-	-	-	-
Passifs de contrats d'assurance	10	-	2	12
<b>Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à la clôture</b>	<b>10</b>	<b>-</b>	<b>2</b>	<b>12</b>

Assurance de personnes

	31/12/2023			
	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (BE)	Ajustement au titre du risque non financier (RA)	Marge sur services contractuels (CSM)	Total
<i>(en millions d'euros)</i>				
Actifs de contrats d'assurance	- 51	16	18	- 18
Passifs de contrats d'assurance	481	854	1 042	2 377
<b>Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à l'ouverture</b>	<b>430</b>	<b>869</b>	<b>1 060</b>	<b>2 359</b>
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat pour refléter la fourniture de services			- 183	- 183
Variation de l'ajustement pour risque non financier écoulé sur la période		- 94		- 94
Écarts d'expérience sur la survenance courante	- 3	18		15
<b>Variations relatives aux services rendus au cours de l'exercice</b>	<b>- 3</b>	<b>- 76</b>	<b>- 183</b>	<b>- 262</b>
Effet des contrats comptabilisés initialement au cours de la période	- 123	111	54	42
Changements des estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	- 86	- 19	105	-
Changements des estimations entraînant des pertes ou reprises de pertes sur contrats onéreux	- 33	6		- 27
<b>Variations relatives aux services futurs</b>	<b>- 242</b>	<b>98</b>	<b>159</b>	<b>15</b>
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés au passif au titre des sinistres survenus	- 32	- 13		- 45
<b>Variations liées aux services passés</b>	<b>- 32</b>	<b>- 13</b>	<b>-</b>	<b>- 45</b>
<b>Résultat des activités d'assurance</b>	<b>- 277</b>	<b>9</b>	<b>- 23</b>	<b>- 292</b>
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis OCI	106	63	-	169
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis hors OCI	- 25	13	18	6
Effet des variations des taux de change	-	-	-	-
<b>Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global</b>	<b>81</b>	<b>76</b>	<b>18</b>	<b>175</b>
Primes reçues	1 538			1 538
Sinistres et autres charges d'assurance payés	- 1 121			- 1 121
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	- 19			- 19
<b>Total flux de trésorerie</b>	<b>398</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>398</b>
<b>Transfert vers d'autres postes du bilan</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>- 7</b>	<b>- 3</b>
Actifs de contrats d'assurance	- 60	18	27	- 15
Passifs de contrats d'assurance	693	939	1 020	2 651
<b>Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à la clôture</b>	<b>632</b>	<b>957</b>	<b>1 047</b>	<b>2 637</b>

	31/12/2022			
	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (BE)	Ajustement au titre du risque non financier (RA)	Marge sur services contractuels (CSM)	Total
<i>(en millions d'euros)</i>				
Actifs de contrats d'assurance	- 48	14	8	- 26
Passifs de contrats d'assurance	743	979	1 340	3 062
<b>Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à l'ouverture</b>	<b>694</b>	<b>992</b>	<b>1 349</b>	<b>3 036</b>
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat pour refléter la fourniture de services			- 185	- 185
Variation de l'ajustement pour risque non financier écoulé sur la période		- 94		- 94
Écarts d'expérience sur la survenance courante	- 47	17		- 30
<b>Variations relatives aux services rendus au cours de l'exercice</b>	<b>- 47</b>	<b>- 77</b>	<b>- 185</b>	<b>- 309</b>
Effet des contrats comptabilisés initialement au cours de la période	- 254	171	110	26
Changements des estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	119	94	- 213	-
Changements des estimations entraînant des pertes ou reprises de pertes sur contrats onéreux	52	- 37		14
<b>Variations relatives aux services futurs</b>	<b>- 83</b>	<b>227</b>	<b>- 104</b>	<b>40</b>
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés au passif au titre des sinistres survenus	- 7	- 12		- 19
<b>Variations liées aux services passés</b>	<b>- 7</b>	<b>- 12</b>	<b>-</b>	<b>- 19</b>
<b>Résultat des activités d'assurance</b>	<b>- 137</b>	<b>138</b>	<b>- 289</b>	<b>- 288</b>
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis OCI	- 494	- 248	-	- 742
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis hors OCI	2	7	16	24
Effet des variations des taux de change	-	-	-	-
<b>Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global</b>	<b>- 493</b>	<b>- 241</b>	<b>16</b>	<b>- 718</b>
Primes reçues	1 536			1 536
Sinistres et autres charges d'assurance payés	- 1 077			- 1 077
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	- 13			- 13
<b>Total flux de trésorerie</b>	<b>447</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>447</b>
<b>Transfert vers d'autres postes du bilan</b>	<b>- 82</b>	<b>- 20</b>	<b>- 16</b>	<b>- 118</b>
Actifs de contrats d'assurance	- 51	16	18	- 18
Passifs de contrats d'assurance	481	854	1 042	2 377
<b>Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à la clôture</b>	<b>430</b>	<b>869</b>	<b>1 060</b>	<b>2 359</b>

**Assurance vie**

	31/12/2023			
	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (BE)	Ajustement au titre du risque non financier (RA)	Marge sur services contractuels (CSM)	Total
<i>(en millions d'euros)</i>				
Actifs de contrats d'assurance	-	-	-	-
Passifs de contrats d'assurance	99 125	657	4 620	104 401
<b>Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à l'ouverture</b>	<b>99 125</b>	<b>657</b>	<b>4 620</b>	<b>104 401</b>
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat pour refléter la fourniture de services			- 432	- 432
Variation de l'ajustement pour risque non financier écoulé sur la période		- 42		- 42
Écarts d'expérience sur la survenance courante	- 32	-		- 32
<b>Variations relatives aux services rendus au cours de l'exercice</b>	<b>- 32</b>	<b>- 42</b>	<b>- 432</b>	<b>- 507</b>
Effet des contrats comptabilisés initialement au cours de la période	- 82	12	71	-
Changements des estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	- 1 629	212	1 417	-
Changements des estimations entraînant des pertes ou reprises de pertes sur contrats onéreux	- 1	-		- 2
<b>Variations relatives aux services futurs</b>	<b>- 1 713</b>	<b>224</b>	<b>1 488</b>	<b>- 1</b>
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés au passif au titre des sinistres survenus	4	-		4
<b>Variations liées aux services passés</b>	<b>4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4</b>
<b>Résultat des activités d'assurance</b>	<b>- 1 741</b>	<b>182</b>	<b>1 055</b>	<b>- 504</b>
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis OCI	3 026	-	-	3 026
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis hors OCI	5 685	-	-	5 685
Effet des variations des taux de change	-	-	-	-
<b>Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global</b>	<b>8 710</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>8 711</b>
Primes reçues	7 440			7 440
Sinistres et autres charges d'assurance payés	- 6 998			- 6 998
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	- 8			- 8
<b>Total flux de trésorerie</b>	<b>434</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>434</b>
<b>Transfert vers d'autres postes du bilan</b>	<b>39</b>	<b>2</b>	<b>- 2</b>	<b>39</b>
Actifs de contrats d'assurance	-	-	-	-
Passifs de contrats d'assurance	106 567	841	5 673	113 081
<b>Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à la clôture</b>	<b>106 567</b>	<b>841</b>	<b>5 673</b>	<b>113 081</b>

	31/12/2022			
	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (BE)	Ajustement au titre du risque non financier (RA)	Marge sur services contractuels (CSM)	Total
<i>(en millions d'euros)</i>				
Actifs de contrats d'assurance	-	-	-	-
Passifs de contrats d'assurance	114 453	389	3 065	117 907
<b>Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à l'ouverture</b>	<b>114 453</b>	<b>389</b>	<b>3 065</b>	<b>117 907</b>
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat pour refléter la fourniture de services			- 421	- 421
Variation de l'ajustement pour risque non financier écoulé sur la période		- 21		- 21
Écarts d'expérience sur la survenance courante	- 43	-		- 43
<b>Variations relatives aux services rendus au cours de l'exercice</b>	<b>- 43</b>	<b>- 21</b>	<b>- 421</b>	<b>- 486</b>
Effet des contrats comptabilisés initialement au cours de la période	- 28	6	23	2
Changements des estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	- 2 249	290	1 959	-
Changements des estimations entraînant des pertes ou reprises de pertes sur contrats onéreux	-	-		-
<b>Variations relatives aux services futurs</b>	<b>- 2 276</b>	<b>296</b>	<b>1 982</b>	<b>2</b>
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés au passif au titre des sinistres survenus	4	-		4
<b>Variations liées aux services passés</b>	<b>4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4</b>
<b>Résultat des activités d'assurance</b>	<b>- 2 315</b>	<b>275</b>	<b>1 561</b>	<b>- 480</b>
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis OCI	- 10 828	- 1	-	- 10 829
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis hors OCI	- 2 716	-	-	- 2 716
Effet des variations des taux de change	-	-	-	-
<b>Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global</b>	<b>- 13 545</b>	<b>- 1</b>	<b>-</b>	<b>- 13 546</b>
Primes reçues	7 007			7 007
Sinistres et autres charges d'assurance payés	- 6 219			- 6 219
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	- 7			- 7
<b>Total flux de trésorerie</b>	<b>781</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>781</b>
<b>Transfert vers d'autres postes du bilan</b>	<b>- 249</b>	<b>- 6</b>	<b>- 6</b>	<b>- 261</b>
Actifs de contrats d'assurance	-	-	-	-
Passifs de contrats d'assurance	99 125	657	4 620	104 401
<b>Valeurs comptables nettes des contrats d'assurance à la clôture</b>	<b>99 125</b>	<b>657</b>	<b>4 620</b>	<b>104 401</b>

2.8.24 Passage ouverture/clôture des provisions des contrats de réassurance selon le paragraphe 101 de la norme IFRS 17

**Assurance de personnes**

	31/12/2023			
	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (BE)	Ajustement au titre du risque non financier (RA)	Marge sur services contractuels (CSM)	Total
<i>(en millions d'euros)</i>				
Actifs de contrats de réassurance	85	30	56	171
Passifs de contrats de réassurance	-	-	-	-
<b>Valeurs comptables nettes des contrats de réassurance à l'ouverture</b>	<b>85</b>	<b>30</b>	<b>56</b>	<b>171</b>
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat pour refléter la fourniture de services			- 5	- 5
Variation de l'ajustement pour risque non financier écoulé sur la période		- 1		- 1
Ecart d'expérience sur la survenance courante	- 4	-		- 3
<b>Variations relatives aux services rendus au cours de l'exercice</b>	<b>- 4</b>	<b>- 1</b>	<b>- 5</b>	<b>- 9</b>
Effet des contrats comptabilisés initialement au cours de la période	- 1	-	1	-
Changements de la composante recouvrement de perte sur sous-jacents déficitaires entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels			-	-
Changements des estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	3	-	- 3	-
Changements des estimations n'entraînant pas d'ajustement de la marge sur services contractuels	-	-		-
<b>Variations relatives aux services futurs</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>- 2</b>	<b>-</b>
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés à l'actif au titre des sinistres survenus	5	-		5
<b>Variations liées aux services passés</b>	<b>5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5</b>
<b>Effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des contrats de réassurance détenus</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat net des contrats de réassurance</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>- 7</b>	<b>- 5</b>
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus OCI	6	2	-	8
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus hors OCI	-	-	-	1
Effet des variations des taux de change	-	-	-	-
<b>Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>9</b>
Primes payées	10			10
Sommes recouvrées - incluant les composantes investissement	- 11			- 11
Flux de trésorerie d'acquisition des contrats	-			-
<b>Total flux de trésorerie</b>	<b>- 1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 1</b>
<b>Transfert vers d'autres postes du bilan</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Actifs de contrats de réassurance	93	33	49	175
Passifs de contrats de réassurance	-	-	-	-
<b>Valeurs comptables nettes des contrats de réassurance à la clôture</b>	<b>93</b>	<b>33</b>	<b>49</b>	<b>175</b>

	31/12/2022			
	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (BE)	Ajustement au titre du risque non financier (RA)	Marge sur services contractuels (CSM)	Total
<i>(en millions d'euros)</i>				
Actifs de contrats de réassurance	127	46	60	233
Passifs de contrats de réassurance	-	-	-	-
<b>Valeurs comptables nettes des contrats de réassurance à l'ouverture</b>	<b>127</b>	<b>46</b>	<b>60</b>	<b>233</b>
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat pour refléter la fourniture de services			- 6	- 6
Variation de l'ajustement pour risque non financier écoulé sur la période		- 1		- 1
Ecart d'expérience sur la survenance courante	3	-		4
<b>Variations relatives aux services rendus au cours de l'exercice</b>	<b>3</b>	<b>- 1</b>	<b>- 6</b>	<b>- 4</b>
Effet des contrats comptabilisés initialement au cours de la période	- 1	1	1	-
Changements de la composante recouvrement de perte sur sous-jacents déficitaires entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels			-	-
Changements des estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	- 1	-	1	-
Changements des estimations n'entraînant pas d'ajustement de la marge sur services contractuels	-	-		-
<b>Variations relatives aux services futurs</b>	<b>- 2</b>	<b>-</b>	<b>2</b>	<b>-</b>
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés à l'actif au titre des sinistres survenus	- 7	-		- 7
<b>Variations liées aux services passés</b>	<b>- 7</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 7</b>
<b>Effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des contrats de réassurance détenus</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat net des contrats de réassurance</b>	<b>- 5</b>	<b>- 1</b>	<b>- 5</b>	<b>- 11</b>
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus OCI	- 34	- 14	-	- 49
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus hors OCI	-	-	-	-
Effet des variations des taux de change	-	-	-	-
<b>Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global</b>	<b>- 34</b>	<b>- 14</b>	<b>-</b>	<b>- 48</b>
Primes payées	10			10
Sommes recouvrées - incluant les composantes investissement	- 12			- 12
Flux de trésorerie d'acquisition des contrats	-			-
<b>Total flux de trésorerie</b>	<b>- 2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 2</b>
<b>Transfert vers d'autres postes du bilan</b>	<b>-</b>	<b>- 1</b>	<b>-</b>	<b>- 1</b>
Actifs de contrats de réassurance	85	30	56	171
Passifs de contrats de réassurance	-	-	-	-
<b>Valeurs comptables nettes des contrats de réassurance à la clôture</b>	<b>85</b>	<b>30</b>	<b>56</b>	<b>171</b>

2.8.25 Marge sur services contractuels et produits des activités d'assurance par méthode de transition

Assurance de personnes

	31/12/2023			
	Contrats mesurés selon l'approche rétrospective modifiée à la transition	Contrats mesurés selon l'approche de la juste valeur à la transition	Affaires nouvelles et contrats évalués selon l'approche rétrospective complète à la transition	Total
<i>(en millions d'euros)</i>				
<b>Produits des activités d'assurance</b>	<b>974</b>	<b>277</b>	<b>2 402</b>	<b>3 654</b>
<b>Marge sur services contractuels à l'ouverture des contrats d'assurance</b>	<b>742</b>	<b>264</b>	<b>53</b>	<b>1 060</b>
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat pour refléter la fourniture de services	-126	-42	-15	-183
Effet des contrats comptabilisés initialement au cours de la période			54	54
Changements des estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	82	1	23	105
Produits ou charges financières nettes des contrats d'assurance émis	14	1	2	18
Transfert vers d'autres postes du bilan		-4	-2	-7
<b>Marge sur services contractuels à la clôture des contrats d'assurance</b>	<b>713</b>	<b>219</b>	<b>114</b>	<b>1 047</b>
<b>Marge sur services contractuels des contrats de réassurance à l'ouverture</b>	<b>0</b>	<b>55</b>	<b>0</b>	<b>56</b>
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat pour refléter la fourniture de services	0	-5	0	-5
Effet des contrats comptabilisés initialement au cours de la période			1	1
Changements des estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	0	-3	0	-3
Produits ou charges financières nettes des contrats de réassurance détenus	0	0	0	0
Transfert vers d'autres postes du bilan				
<b>Marge sur services contractuels des contrats de réassurance à la clôture</b>	<b>0</b>	<b>48</b>	<b>1</b>	<b>49</b>

	31/12/2022			Total
	Contrats mesurés selon l'approche rétrospective modifiée à la transition	Contrats mesurés selon l'approche de la juste valeur à la transition	Affaires nouvelles et contrats évalués selon l'approche rétrospective complète à la transition	
<i>(en millions d'euros)</i>				
<b>Produits des activités d'assurance</b>	<b>1 022</b>	<b>375</b>	<b>2 109</b>	<b>3 506</b>
<b>Marge sur services contractuels à l'ouverture des contrats d'assurance</b>	<b>1 013</b>	<b>336</b>	<b>0</b>	<b>1 349</b>
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat pour refléter la fourniture de services	-127	-51	-7	-185
Effet des contrats comptabilisés initialement au cours de la période			110	110
Changements des estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	-160	-12	-42	-213
Produits ou charges financières nettes des contrats d'assurance émis	16	0	0	16
Transfert vers d'autres postes du bilan		-9	-7	-16
<b>Marge sur services contractuels à la clôture des contrats d'assurance</b>	<b>742</b>	<b>264</b>	<b>53</b>	<b>1 060</b>
<b>Marge sur services contractuels des contrats de réassurance à l'ouverture</b>		<b>60</b>		<b>60</b>
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat pour refléter la fourniture de services	0	-6	0	-6
Effet des contrats comptabilisés initialement au cours de la période			1	1
Changements des estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	0	1	0	1
Produits ou charges financières nettes des contrats de réassurance détenus	0	0	0	0
Transfert vers d'autres postes du bilan				
<b>Marge sur services contractuels des contrats de réassurance à la clôture</b>	<b>0</b>	<b>55</b>	<b>0</b>	<b>56</b>

2.8.26 Affaires nouvelles assurance

(en millions d'euros)	31/12/2023									
	Assurance de biens et responsabilités			Assurance de personnes			Assurance vie			Total
	Contrats profitables	Contrats onéreux	Total	Contrats profitables	Contrats onéreux	Total	Contrats profitables	Contrats onéreux	Total	
<b>Estimation de la valeur actuelle des sorties de trésorerie futurs</b>	-	-	-	240	770	1 010	2 995	14	3 009	4 020
Montants des flux de trésorerie d'acquisition	-	-	-	3	15	18	7	1	8	26
Charge de sinistres et autres charges attribuables	-	-	-	237	755	992	2 988	13	3 001	3 994
<b>Estimation de la valeur actuelle des entrées de trésorerie futurs</b>	-	-	-	- 314	- 819	- 1 133	- 3 078	- 14	- 3 091	- 4 224
<b>Ajustement au titre du risque non financier</b>	-	-	-	20	91	111	12	-	12	123
<b>Marge sur services contractuels</b>	-		-	54		54	71		71	124
<b>Pertes comptabilisées lors de la comptabilisation initiale des contrats déficitaires</b>		-	-		42	42		-	-	43

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022									
	Assurance de biens et responsabilités			Assurance de personnes			Assurance vie			Total
	Contrats profitables	Contrats onéreux	Total	Contrats profitables	Contrats onéreux	Total	Contrats profitables	Contrats onéreux	Total	
<b>Estimation de la valeur actuelle des sorties de trésorerie futurs</b>	-	1	1	1 086	478	1 564	3 184	35	3 220	4 784
Montants des flux de trésorerie d'acquisition	-	-	-	7	5	12	7	1	7	20
Charge de sinistres et autres charges attribuables	-	1	1	1 079	473	1 551	3 178	36	3 213	4 765
<b>Estimation de la valeur actuelle des entrées de trésorerie futurs</b>	-	-	-	- 1 312	- 507	- 1 818	- 3 214	- 34	- 3 247	- 5 065
<b>Ajustement au titre du risque non financier</b>	-	-	-	116	55	171	6	-	6	177
<b>Marge sur services contractuels</b>	-		-	110		110	23		23	133
<b>Pertes comptabilisées lors de la comptabilisation initiale des contrats déficitaires</b>		1	1		26	26		2	2	29

2.8.27 Affaires nouvelles réassurance

31/12/2023										
	Assurance de biens et responsabilités			Assurance de personnes			Assurance vie			Total
	Contrats n'incluant pas de loss component	Contrats incluant une loss component	Total	Contrats n'incluant pas de loss component	Contrats incluant une loss component	Total	Contrats n'incluant pas de loss component	Contrats incluant une loss component	Total	
<i>(en millions d'euros)</i>										
Estimation de la valeur actuelle des sorties de trésorerie futurs	-	-	-	- 2	-	- 2	-	-	-	- 2
Estimation de la valeur actuelle des entrées de trésorerie futurs	-	-	-	3	-	3	-	-	-	3
Ajustement au titre du risque non financier	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Marge sur services contractuels	-		-	- 1		- 1	-		-	- 1
Recouvrement de pertes comptabilisés lors de la comptabilisation initiale		-	-		-	-		-	-	-

31/12/2022										
	Assurance de biens et responsabilités			Assurance de personnes			Assurance vie			Total
	Contrats n'incluant pas de loss component	Contrats incluant une loss component	Total	Contrats n'incluant pas de loss component	Contrats incluant une loss component	Total	Contrats n'incluant pas de loss component	Contrats incluant une loss component	Total	
<i>(en millions d'euros)</i>										
Estimation de la valeur actuelle des sorties de trésorerie futurs	-	-	-	- 3	-	- 3	-	-	-	- 3
Estimation de la valeur actuelle des entrées de trésorerie futurs	-	-	-	4	-	4	-	-	-	4
Ajustement au titre du risque non financier	-	-	-	- 1	-	- 1	-	-	-	- 1
Marge sur services contractuels	-		-	- 1		- 1	-		-	- 1
Recouvrement de pertes comptabilisés lors de la comptabilisation initiale		-	-		-	-		-	-	-

## 2.8.28 Échéancier de reconnaissance de la CSM

(en millions d'euros)	31/12/2023				
	Moins de 2 ans	Entre 2 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Plus de 10 ans	Total
<b>Contrats d'assurance</b>	<b>1 299</b>	<b>1 765</b>	<b>2 315</b>	<b>1 343</b>	<b>6 722</b>
Assurance de biens et responsabilité	-	-	-	-	2
Assurance de personnes	284	296	271	195	1 047
Assurance vie	1 014	1 468	2 044	1 147	5 673
<b>Contrats de réassurance</b>	<b>9</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>17</b>	<b>49</b>
Assurance de biens et responsabilité	-	-	-	-	-
Assurance de personnes	9	11	12	17	49
Assurance vie	-	-	-	-	-

(en millions d'euros)	31/12/2022				
	Moins de 2 ans	Entre 2 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Plus de 10 ans	Total
<b>Contrats d'assurance</b>	<b>1 214</b>	<b>1 613</b>	<b>2 070</b>	<b>784</b>	<b>5 681</b>
Assurance de biens et responsabilité	-	1	1	-	2
Assurance de personnes	282	298	277	203	1 060
Assurance vie	932	1 315	1 793	580	4 620
<b>Contrats de réassurance</b>	<b>11</b>	<b>13</b>	<b>14</b>	<b>18</b>	<b>56</b>
Assurance de biens et responsabilité	-	-	-	-	-
Assurance de personnes	11	13	14	18	56
Assurance vie	-	-	-	-	-

## 2.8.29 Autres dettes

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
	Valeur nette	Valeur nette
Dettes fiscales et sociales	150	150
Dettes sur personnel	71	57
Appels de marge créditeurs	88	-
Dettes sur associés	4	4
Comptes de régularisation	66	10
Créditeurs divers	120	93
<b>Total</b>	<b>498</b>	<b>315</b>

## 2.9 Notes relatives au compte de résultat

### 2.9.1 Produits des activités d'assurance

	31/12/2023			
	Assurance de biens et responsabilité	Assurance de personnes	Assurance vie	Total
<i>(en millions d'euros)</i>				
<b>Revenus des contrats d'assurance non évalués selon le modèle simplifié</b>	<b>3</b>	<b>1 478</b>	<b>1 098</b>	<b>2 579</b>
Montants relatifs aux variations du passif au titre de la couverture restante liés à :	3	1 468	1 094	2 565
<i>Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat pour refléter la fourniture de services</i>	-	183	432	615
<i>Variation de l'ajustement au titre du risque non financier écoulé sur la période</i>	-	94	42	136
<i>Charges de sinistres et autres charges d'assurance attendues au cours de la période</i>	3	1 191	606	1 799
<i>Autres montants</i>	-	-	14	15
Part des primes imputée à la récupération des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	-	10	4	14
<b>Revenus des contrats d'assurance évalués selon le modèle simplifié</b>	<b>2 543</b>	<b>2 176</b>	-	<b>4 719</b>
<b>Total des produits des activités d'assurance</b>	<b>2 546</b>	<b>3 654</b>	<b>1 098</b>	<b>7 298</b>

	31/12/2022			
	Assurance de biens et responsabilité	Assurance de personnes	Assurance vie	Total
<i>(en millions d'euros)</i>				
<b>Revenus des contrats d'assurance non évalués selon le modèle simplifié</b>	<b>4</b>	<b>1 482</b>	<b>1 074</b>	<b>2 559</b>
Montants relatifs aux variations du passif au titre de la couverture restante liés à :	4	1 473	1 070	2 547
<i>Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat pour refléter la fourniture de services</i>	-	185	421	607
<i>Variation de l'ajustement au titre du risque non financier écoulé sur la période</i>	-	94	21	116
<i>Charges de sinistres et autres charges d'assurance attendues au cours de la période</i>	3	1 199	609	1 811
<i>Autres montants</i>	-	- 5	18	13
Part des primes imputée à la récupération des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	-	9	4	12
<b>Revenus des contrats d'assurance évalués selon le modèle simplifié</b>	<b>2 502</b>	<b>2 024</b>	-	<b>4 526</b>
<b>Total des produits des activités d'assurance</b>	<b>2 506</b>	<b>3 506</b>	<b>1 074</b>	<b>7 086</b>

## 2.9.2 Résultat financier net

	31/12/2023				
	Assurance de biens et responsabilité	Assurance de personnes	Assurance vie	Autres	Total
<i>(en millions d'euros)</i>					
Produits d'intérêt calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif	31	47	1 184	151	1 413
Autres produits de placement	32	63	4 436	40	4 570
Pertes de valeur liées au crédit	-	-	-	- 1	- 2
Plus-values latentes enregistrées en capitaux propres	140	193	3 026	533	3 892
<b>Résultat financier lié aux placements</b>	<b>202</b>	<b>302</b>	<b>8 646</b>	<b>723</b>	<b>9 874</b>
Variation de juste valeur des éléments sous-jacents aux contrats VFA	-	-	- 5 712		- 5 712
Effets de l'option d'atténuation des risques	-	-	-	-	-
Intérêts capitalisés / crédités	- 35	- 46	-	-	- 81
Variation de courbe des taux et autres hypothèses financières	- 64	- 164	- 2 998	-	- 3 226
Perte de change	-	-	-	-	-
<b>Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis</b>	<b>- 99</b>	<b>- 210</b>	<b>- 8 711</b>	<b>-</b>	<b>- 9 020</b>
Intérêts capitalisés / crédités	3	1	-	-	4
Autres variations	6	8	-	-	15
<b>Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>19</b>
<b>Résultat financier net</b>	<b>112</b>	<b>102</b>	<b>- 65</b>	<b>723</b>	<b>872</b>
dont comptabilisé en résultat					-
<i>Résultat financier lié aux placements</i>	63	110	5 619	190	5 982
<i>Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis</i>	- 34	- 17	- 5 685	-	- 5 736
<i>Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus</i>	3	1	-	-	3
dont comptabilisé en capitaux propres					
<i>Résultat financier lié aux placements</i>	140	193	3 026	533	3 892
<i>Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis</i>	- 66	- 192	- 3 026	-	- 3 284
<i>Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus</i>	6	8	-	-	15

	31/12/2022				
	Assurance de biens et responsabilité	Assurance de personnes	Assurance vie	Autres	Total
<i>(en millions d'euros)</i>					
Produits d'intérêt calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif	23	45	1 030	179	1 277
Autres produits de placement	- 5	27	- 3 788	- 17	- 3 783
Pertes de valeur liées au crédit	1	1	1	1	3
Plus-values latentes enregistrées en capitaux propres	- 338	- 573	- 10 829	- 1 703	- 13 443
<b>Résultat financier lié aux placements</b>	<b>- 318</b>	<b>- 501</b>	<b>- 13 587</b>	<b>- 1 540</b>	<b>- 15 946</b>
Variation de juste valeur des éléments sous-jacents aux contrats VFA	-	-	2 716	-	2 716
Effets de l'option d'atténuation des risques	-	-	-	-	-
Intérêts capitalisés / crédités	- 10	- 26	-	-	- 36
Variation de courbe des taux et autres hypothèses financières	194	853	10 829	-	11 876
Perte de change	-	-	-	-	-
<b>Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis</b>	<b>184</b>	<b>827</b>	<b>13 546</b>	<b>-</b>	<b>14 556</b>
Intérêts capitalisés / crédités	-	-	-	-	1
Autres variations	- 21	- 49	-	-	- 70
<b>Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus</b>	<b>- 21</b>	<b>- 49</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 69</b>
<b>Résultat financier net</b>	<b>- 156</b>	<b>277</b>	<b>- 41</b>	<b>- 1 540</b>	<b>- 1 459</b>
dont comptabilisé en résultat					-
<i>Résultat financier lié aux placements</i>	20	72	- 2 758	163	- 2 503
<i>Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis</i>	- 10	- 26	2 716	-	2 680
<i>Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus</i>	-	-	-	-	1
dont comptabilisé en capitaux propres					
<i>Résultat financier lié aux placements</i>	- 338	- 573	- 10 829	- 1 703	- 13 443
<i>Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis</i>	194	853	10 829	-	11 876
<i>Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus</i>	- 21	- 49	-	-	- 70

## 2.9.3 Produits d'intérêt calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif

	31/12/2023		
	Juste valeur par capitaux propres - obligatoire	Coût amorti	Total
<i>(en millions d'euros)</i>			
<b>Instruments de dettes</b>	<b>1 507</b>	<b>- 94</b>	<b>1 413</b>
Effets publics et valeurs assimilées	629	-	629
Autres obligations et titres à revenus fixes	757	-	757
Prêts et créances	121	- 94	27
<b>Total</b>	<b>1 507</b>	<b>- 94</b>	<b>1 413</b>

	31/12/2022		
	Juste valeur par capitaux propres - obligatoire	Coût amorti	Total
<i>(en millions d'euros)</i>			
<b>Instruments de dettes</b>	<b>1 259</b>	<b>18</b>	<b>1 277</b>
Effets publics et valeurs assimilées	513	-	513
Autres obligations et titres à revenus fixes	736	-	736
Prêts et créances	10	18	28
<b>Total</b>	<b>1 259</b>	<b>18</b>	<b>1 277</b>

2.9.4 Autres produits des placements

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023						
	Juste valeur par résultat - couverture	Juste valeur par résultat - obligatoire	Juste valeur par résultat - option	Juste valeur par capitaux propres - obligatoire	Juste valeur par capitaux propres - option	Coût amorti	Total
<b>Revenus des instruments de dettes</b>	-	591	-				591
Effets publics et valeurs assimilées	-	3	-				3
Autres instruments de dettes	-	536	-				536
OPCVM monétaires	-	3	-				3
Prêts et créances		49					49
<b>Revenus des instruments de capitaux propres</b>	-	524			121		645
Actions	-	388			34		422
Placements financiers immobiliers	-	135			2		138
Titres de participation	-	-			85		85
<b>Revenus des immeubles de placement</b>		98				-	98
<b>Revenus des instruments dérivés</b>		7					7
<b>Autres revenus et charges financières</b>		65	-				65
<b>Variations de juste valeur</b>	-	2 899	-				2 899
Actifs financiers	-	3 375	-				3 375
Immeubles de placement	-	- 449	-				- 449
Immeubles d'exploitation	-	- 28	-				- 28
<b>Décomptabilisation des instruments financiers</b>	-	345	-	- 79		-	266
Actifs financiers		345	-	- 79		-	266
Immeubles de placement		-				-	-
<b>Total autres produits des placements</b>	-	4 528	-	- 79	121	-	4 570

	31/12/2022						
	Juste valeur par résultat - couverture	Juste valeur par résultat - obligatoire	Juste valeur par résultat - option	Juste valeur par capitaux propres - obligatoire	Juste valeur par capitaux propres - option	Coût amorti	Total
<i>(en millions d'euros)</i>							
<b>Revenus des instruments de dettes</b>	-	585	-				585
Effets publics et valeurs assimilées	-	1	-				1
Autres instruments de dettes	-	582	-				582
OPCVM monétaires	-	-	-				-
Prêts et créances		2					2
<b>Revenus des instruments de capitaux propres</b>	-	472			88		559
Actions	-	350			30		381
Placements financiers immobiliers	-	121			2		123
Titres de participation	-	-			56		56
<b>Revenus des immeubles de placement</b>		58				-	58
<b>Revenus des instruments dérivés</b>		3					3
<b>Autres revenus et charges financières</b>		80	-				80
<b>Variations de juste valeur</b>	-	- 5 361	-				- 5 361
Actifs financiers	-	- 5 332	-				- 5 332
Immeubles de placement	-	- 22	-				- 22
Immeubles d'exploitation	-	- 7	-				- 7
<b>Décomptabilisation des instruments financiers</b>	-	153	-	139		-	292
Actifs financiers		152	-	139		-	291
Immeubles de placement		1				-	1
<b>Total autres produits des placements</b>	-	- 4 010	-	139	88	-	- 3 783

*2.9.5 Charges de gestion*

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Charges de personnel	289	268
Impôts et taxes	49	56
Dotations aux amortissements et dépréciations	7	8
Autres frais de gestion courante	349	334
<b>Total frais généraux</b>	<b>693</b>	<b>667</b>
Commissions	2 009	1 959
Frais d'acquisition de la période différés au bilan	- 27	- 20
<b>Total frais comptabilisés au compte de résultat</b>	<b>2 676</b>	<b>2 605</b>
<i>Dont frais rattachables aux contrats d'assurance présentés au sein du poste « charges afférentes aux activités d'assurance »</i>	<i>2 546</i>	<i>2 492</i>
<i>Dont frais non rattachables aux contrats d'assurance présentés au sein du poste « autres charges d'exploitation »</i>	<i>129</i>	<i>113</i>

*2.9.6 Charge de financement*

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Dettes subordonnées	36	36
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	2	2
Autres dettes de financement	-	-
<b>Total</b>	<b>38</b>	<b>38</b>

*2.9.7 Charge d'impôts*

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Impôts exigibles	- 261	- 293
Impôts différés	28	28
<b>Total</b>	<b>- 232</b>	<b>- 265</b>

## 2.9.8 Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023		31/12/2022	
	En %	Montant	En %	Montant
Résultat avant impôt, dépréciations sur écarts d'acquisition et résultat des entités mises en équivalence		1 063		1 089
Charge d'impôt théorique	25,8 %	275	25,8 %	281
Effets liés à la fiscalité des titres	- 3,8 %	- 40	- 2,8 %	- 31
Impôts antérieurs et crédits d'impôt	- 0,4 %	- 4	0,9 %	10
Autres	0,2 %	2	0,4 %	5
<b>Impôt effectif</b>	<b>21,8 %</b>	<b>232</b>	<b>24,4 %</b>	<b>265</b>

## 2.10 Autres informations

### 2.10.1 Effectifs

<i>(Effectifs moyens en équivalent temps plein)</i>	31/12/2023	31/12/2022
France	3 153	2 998
International	34	703
<b>Total</b>	<b>3 187</b>	<b>3 701</b>

En complément, l'effectif de fin de période au 31 décembre 2023 est de 3 279 salariés.

### 2.10.2 Honoraires des commissaires aux comptes

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023				
	Mazars	PWC	KPMG	Autres	Total
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	-	1	1	-	2
Services autres que la certification des comptes	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>3</b>

Les honoraires relatifs aux services autres que la certification des comptes correspondent essentiellement à des missions visant à émettre un rapport d'assurance sur de l'information de nature financière ou réglementaire.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022				
	Mazars	PWC *	KPMG *	Autres	Total
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	-	2	2	-	4
Services autres que la certification des comptes	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>5</b>

\* y.c. honoraires relatifs à l'audit du Bilan d'ouverture au 01/01/2022 en normes IFRS 17 (Contrats d'assurance) et IFRS 9 (Instruments financiers) du GACM.

## 2.10.3 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi, à prestations définies

## Principales hypothèses actuarielles

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Taux d'actualisation	3,2%	3,4%

## Évolution de la provision relative aux indemnités de fin de carrière

(en millions d'euros)	Clôture 2022	Effet de l'actualisation	Produits financiers	Coût des services rendus	Transfert mobilité	Variation des écarts actuariels Hyp. fin.	Variation des écarts actuariels Hyp. démog.	Variation des écarts d'expérience	Paiement aux bénéficiaires	Cotisations d'assurance	Clôture 2023
Montant de l'engagement	29	1	-	1	-	6	-	-	-1	-	36
Contrat d'assurance	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2
<b>Provision pour risques et charges</b>	<b>27</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>6</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-1</b>	<b>-</b>	<b>34</b>

La duration moyenne de la provision relative aux indemnités de fin de carrière est de \* 19,58 années.

## Sensibilité de la provision au taux d'actualisation

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Impact de la hausse de 0,5 % des taux d'actualisation	- 2	- 2
Impact de la baisse de 0,5 % des taux d'actualisation	2	2

#### 2.10.4 Courbe des taux IFRS 17

Les flux de trésorerie futurs sont actualisés selon la courbe de taux ci-dessous. Celle-ci reflète la valeur temps de l'argent ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie et de liquidité des contrats d'assurance du GACM.

Courbe des taux IFRS 17	31/12/2023	31/12/2022
Taux 1 an	4,0%	3,9%
Taux 5 ans	3,0%	3,8%
Taux 10 ans	3,1%	3,8%
Taux 20 ans	3,1%	3,5%
Taux 30 ans	3,0%	3,2%

#### 2.10.5 Niveau de confiance dans la détermination de l'ajustement au titre du risque non financier

Le GACM applique une approche quantile basée sur la *Value at Risk* (VaR) pour l'ensemble des risques. Le GACM considère qu'un quantile de 80 % représente un niveau de prudence adéquat pour les provisions techniques sous-jacentes.

#### 2.10.6. Hors bilan

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
<b>Engagements reçus</b>	<b>10 097</b>	<b>10 810</b>
Cautions bancaires garantissant des prêts	328	338
Engagements reçus sur actifs ( <i>reverse repo, cross currency swap</i> )	9 764	10 467
Engagements sur actifs immobiliers	-	-
Avals et cautions	5	5
Autres engagements reçus	1	-
<b>Engagements donnés</b>	<b>5 645</b>	<b>6 136</b>
Engagements sur actifs ou revenus	5 257	5 817
Nantissements	258	241
Engagements sur actifs immobiliers	-	-
Engagements à terme	-	-
Avals et cautions	-	-
Autres engagements donnés	130	77
<b>Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires</b>	<b>136</b>	<b>117</b>

## 2.11 Périmètre de consolidation

### 2.11.1 Périmètre

Périmètre de consolidation du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel	Pays	Méthode de consolidation	31/12/2023		31/12/2022	
			Contrôle	Intérêt	Contrôle	Intérêt
<b>Sociétés mère</b>						
GACM SA	France	Globale (IG)	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
GACM ESPAÑA SA	Espagne	Non intégré	-	-	100,0 %	100,0 %
ACM DEUTSCHLAND AG	Allemagne	Globale (IG)	100,0 %	85,3 %	-	-
<b>Sociétés d'assurance</b>						
ACM IARD SA	France	Globale (IG)	96,5 %	96,5 %	96,5 %	96,5 %
ACM VIE SAM	France	Globale (IG)	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
ACM VIE SA	France	Globale (IG)	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
ACM BELGIUM LIFE SA	Belgique	Globale (IG)	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
AGRUPACIÓ AMCI D'ASSEGURANCES I REASSEGURANCES, SA	Espagne	Non intégré	-	-	97,7 %	97,7 %
ATLANTIS VIDA, COMPAÑÍA DE SEGUROS Y REASEGUROS, SA	Espagne	Non intégré	-	-	88,1 %	89,8 %
GACM SEGUROS GENERALES, COMPAÑÍA DE SEGUROS Y REASEGUROS, SAU	Espagne	Non intégré	-	-	100,0 %	100,0 %
ACM DEUTSCHLAND NON LIFE AG	Allemagne	Globale (IG)	100,0 %	85,3 %	-	-
ACM DEUTSCHLAND LIFE AG	Allemagne	Globale (IG)	100,0 %	85,3 %	-	-
<b>Autres sociétés</b>						
GIE ACM	France	Globale (IG)	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
ACM CAPITAL	France	Globale (IG)	100,0 %	99,7 %	100,0 %	99,7 %
<b>Sociétés immobilières</b>						
FONCIÈRE MASSÉNA SA	France	Globale (IG)	100,0 %	99,7 %	100,0 %	99,7 %
SCI ACM	France	Globale (IG)	99,9 %	99,4 %	99,9 %	99,5 %
SCI ACM PROVENCE LA FAYETTE	France	Globale (IG)	100,0 %	99,8 %	100,0 %	99,8 %
SCI ACM SAINT AUGUSTIN	France	Globale (IG)	100,0 %	99,8 %	100,0 %	99,8 %
SCI ACM 14 RUE DE LONDRES	France	Globale (IG)	100,0 %	99,8 %	100,0 %	99,8 %

Conformément à la définition du contrôle explicitée dans la norme IFRS 10, le GACM n'inclut pas dans son périmètre de consolidation les OPCVM dont il ne contrôle pas la société de gestion.

En 2023, les sociétés allemandes ACM Deutschland AG, ACM Deutschland Life AG et ACM Deutschland Non Life AG sont entrées dans le périmètre. Les sociétés espagnoles ont quant à elles fait l'objet d'une cession et sont sorties du périmètre sur la période. Ces mouvements sont détaillés dans la partie 2.1. Principales opérations de structure et événements significatifs de l'exercice.

2.11.2 Participations non consolidées

Le total des participations non consolidées du GACM s'élève à 2 801 millions d'euros.

Les participations les plus significatives sont détaillées dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)

Dénomination sociale	Siège social	31/12/2023		31/12/2022		
		Valeur au bilan	Détention	Valeur au bilan	Résultat	Capitaux propres
ARDIAN HOLDING	Paris	976	16 %	672	202	743
CAISSE FÉDÉRALE DE CRÉDIT MUTUEL	Strasbourg	751	12 %	739	241	6 983
DESJARDINS GPE, Assurances Générales inc. - Actions ordinaires	Québec	315	10%	347	329	3 062
DESJARDINS GPE, Assurances Générales inc. - Actions préférentielles		78	19%	79		
MUTUELLES INVESTISSEMENTS SAS	Strasbourg	121	10 %	121	65	1 206
SERENIS ASSURANCES	Valence	76	100 %	na	na	na

## 2.12 Gestion des risques

### 2.12.1 Gestion des risques d'assurance

La gestion du risque d'assurance porte globalement sur l'ensemble des risques que prend un assureur lors de la commercialisation de contrats d'assurance.

Le cycle inversé qui caractérise le secteur de l'assurance impose d'inscrire le suivi de ce risque technique dans la durée.

Les entités du GACM développent et commercialisent une gamme complète de produits d'assurances, à destination principalement de la clientèle de particuliers et de professionnels.

La gestion du risque d'assurance s'articule autour des principaux piliers suivants :

- Les pôles métiers qui assurent le développement commercial et la tarification afin d'assurer la suffisance *a priori* des primes pour couvrir les sinistres à venir ;
- Le service actuariat-provisions techniques qui coordonne le calcul des provisions des bilans sociaux ;

- L'équipe Solvabilité II qui est responsable des calculs réglementaires et des sensibilités associées ;
- Le contrôle de gestion dont les *reportings* et les analyses de fond permettent de suivre ce risque d'assurance dans la durée sur l'ensemble des métiers ;
- Le service réassurance qui recense l'intégralité des risques à externaliser, définit le programme de couverture adéquat et le place sur le marché ;
- La fonction clé actuarielle qui a pour vocation la coordination actuarielle des différents pôles d'activité, la coordination du calcul des provisions techniques prudentielles et qui émet un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ;
- La fonction clé gestion des risques qui est responsable de la coordination du système de gestion des risques.

### Analyse de concentration

La répartition de l'estimation des flux de trésorerie futurs par zone géographique se présente de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023
France	109 935
Autres	1 663
<b>Total</b>	<b>111 598</b>

### Analyse de sensibilité

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023		
	Impact résultat net	Impact capitaux propres	Impact CSM
<b>Rachats massifs de 10%</b>	<b>3</b>	<b>- 7</b>	<b>- 341</b>
Contrats d'assurance	3	- 7	- 341
Contrats de réassurance	-	-	-
Instruments financiers			

Évolution de l'estimation de la charge totale non actualisée sur les sinistres par année de survenance

**Assurance de biens et responsabilités :**

<i>(en millions d'euros)</i>	A la fin de la période	A un an	A deux ans	A trois ans	A quatre ans	A cinq ans	Sinistres payés cumulé	Estimation des flux de trésorerie futurs au titre des prestations des sinistres survenus
<b>Survenances antérieures</b>								<b>714</b>
2018				1 140	1 154	1 174	1 047	127
2019			1 299	1 293	1 298		1 159	139
2020		1 439	1 345	1 343			1 168	175
2021	1 433	1 396	1 373				1 151	221
2022	1 759	1 785					1 352	434
2023	1 776						958	818
<b>Toutes survenances</b>								<b>2 628</b>
<b>Estimation des flux de trésorerie futurs au titre des frais de gestion des sinistres survenus</b>								<b>194</b>
<b>Effet d'actualisation</b>								<b>-287</b>
<b>Estimation des flux de trésorerie futurs au titre des sinistres survenus présentés au bilan</b>								<b>2 535</b>

**Assurance de personnes :**

<i>(en millions d'euros)</i>	A la fin de la période	A un an	A deux ans	A trois ans	A quatre ans	A cinq ans	Sinistres payés cumulé	Estimation des flux de trésorerie futurs au titre des prestations des sinistres survenus
<b>Survenances antérieures</b>								<b>714</b>
2018				1 271	1 260	1 258	1 167	91
2019			1 367	1 366	1 351		1 238	113
2020		1 447	1 430	1 415			1 245	170
2021	1 608	1 594	1 571				1 306	266
2022	1 647	1 682					1 283	399
2023	1 827						1 060	767
<b>Toutes survenances</b>								<b>2 520</b>
<b>Estimation des flux de trésorerie futurs au titre des frais de gestion des sinistres survenus</b>								<b>43</b>
<b>Effet d'actualisation</b>								<b>-326</b>
<b>Estimation des flux de trésorerie futurs au titre des sinistres survenus présentés au bilan</b>								<b>2 236</b>

### 2.12.2 Gestion des risques financiers

La politique de gestion des risques financiers vise à mettre en place une structure d'actifs en adéquation avec les engagements de passif dans le respect du principe de la personne prudente.

La politique d'investissement, qui fixe des règles et des limites de placement et de gestion selon le principe de la personne prudente, constitue le premier maillon de la gestion des risques financiers. Les placements financiers autorisés sont ceux définis par la politique d'investissement, dans les limites et conditions décrites dans le classeur des limites et les procédures de la direction financière, et dans le respect des procédures de lutte anti-blanchiment du GACM.

Des critères sur des objectifs environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance (ESG) sont également intégrés dans la politique d'investissement.

Les contrats en unités de compte sont intégralement couverts à l'actif du bilan par les valeurs servant de référence.

La gestion des risques financiers porte sur l'ensemble des risques suivants :

- Le risque de marché (dont risque de taux, actions et assimilés, change) ;
- Le risque de crédit et de contrepartie ;
- Le risque de liquidité ;

Elle s'articule autour de plusieurs services :

- Le service de gestion actif-passif (ou ALM), qui définit des allocations d'actifs stratégiques en fonction de contraintes de passif de façon à limiter le risque de taux, le risque actions et le risque immobilier ;
- Le *risk management* financier qui bâtit un corps de limites et de règles internes visant à limiter l'exposition aux risques de liquidité, de crédit et de contrepartie ;
- Les gérants d'actifs, qui définissent les allocations tactiques et gèrent les portefeuilles d'actifs, tout en tenant compte des contraintes fixées par l'ALM et le *risk management* financier ;
- Le service de contrôle des risques financiers, qui s'assure, a posteriori, du respect des limites fixées ;
- La fonction clé gestion des risques.

### Gestion des risques marché

Compte tenu de la prépondérance des activités d'épargne des filiales d'assurance vie, le GACM est particulièrement concerné par les risques de marché, au regard du volume très important des actifs financiers en représentation des engagements vis-à-vis des assurés.

Le risque de marché est le risque de perte qui peut résulter des fluctuations des prix des instruments financiers qui composent un portefeuille.

Ces risques impactent notamment la valorisation des actifs en portefeuille, leur rendement à long terme et sont à gérer en lien étroit avec l'adossement des passifs et, notamment en assurance vie, des garanties octroyées aux assurés (taux minimum garanti, garantie plancher...).

La gestion des risques de marché du GACM s'organise aujourd'hui autour du contrôle individuel de certains risques financiers jugés majeurs (risque de taux, risque actions, risque crédit, risque de liquidité...) et d'une analyse globale des risques visant à protéger le groupe contre la réalisation simultanée de plusieurs de ces risques.

Dans le cadre du suivi du risque de marché, des études sont réalisées semestriellement, par canton de gestion au sein de chaque société. Elles fournissent des informations aux gérants d'actifs leur permettant d'orienter leurs investissements.

Ces informations sont de plusieurs ordres :

- Projections de flux à l'actif et au passif ;
- Suivi des durations de l'actif et du passif ;
- Décomposition du passif et suivi des engagements de taux minimum ;
- Composition des portefeuilles par grande classe d'actifs ;
- Composition du portefeuille obligataire par secteur et *rating*, et suivi du *rating* moyen ;
- Points morts actions.

### Gestion du risque de taux

En assurance vie, le risque de taux concerne principalement l'épargne en euros. Il peut prendre deux formes :

- Un risque à la hausse des taux : du fait de l'inertie du taux de rendement du portefeuille, en cas de hausse des taux, le taux servi par l'assureur aux contrats en euros risque d'être dans un premier temps très en-dessous des taux de marché. Le phénomène est d'autant plus important que la hausse des taux est marquée et soudaine. Les assurés peuvent alors décider de racheter leur contrat pour investir leur épargne sur un produit concurrent. Ces rachats, s'ils deviennent significatifs, peuvent obliger l'assureur à vendre ses titres obligataires en réalisant des moins-values ;
- Un risque à la baisse des taux : si les taux baissent, le taux de rendement de l'actif se dilue. Le risque pour l'assureur est de ne plus être en mesure de servir les taux minimums garantis sur les contrats d'épargne en euros.

Sur les autres branches d'activité, le risque de taux se manifeste par :

- L'émergence de moins-values latentes en cas de hausse des taux ;
- La perte de revenus sur les nouveaux placements ainsi qu'une augmentation de certaines provisions techniques, en cas de baisse des taux.

Le comité financier, composé de membres de la direction, définit les couvertures contre le risque de taux dans le cadre de la politique générale arrêtée par les conseils d'administration des entités du GACM SA et le conseil de surveillance du GACM SA. Il s'appuie, pour les portefeuilles d'épargne où se concentre la majorité du risque, sur une méthodologie visant à mesurer l'ampleur des mouvements de taux d'intérêt (mouvement de la courbe des taux, à la hausse comme à la baisse) à laquelle la société peut faire face en respectant les engagements pris envers les assurés.

Lorsque les niveaux de protection sont jugés insuffisants, la Direction Financière peut procéder à des achats complémentaires de couvertures financières.

### Exposition et concentration au risque de taux :

(en millions d'euros)	31/12/2023		
	Taux fixe	Taux variable	Total
<b>Instruments de dettes</b>			
Effets publics et valeurs assimilées	31 148	-	31 148
Autres instruments de dettes	51 647	20 951	72 599
OPCVM Monétaires	5 005	-	5 005
Prêts et créances	6 728	3 229	9 957
<b>Total</b>	<b>94 529</b>	<b>24 180</b>	<b>118 709</b>

### Analyse de sensibilité au risque de taux :

(en millions d'euros)	31/12/2023		
	Impact résultat net	Impact capitaux propres	Impact CSM
<b>Hausse de 50 bp des taux sans risque</b>	<b>- 4</b>	<b>- 186</b>	<b>224</b>
Contrats d'assurance	202	1 736	224
Contrats de réassurance	-	- 9	-
Instruments financiers	- 206	- 1 913	-
<b>Baisse de 50 bp des taux sans risque</b>	<b>6</b>	<b>213</b>	<b>- 380</b>
Contrats d'assurance	- 201	- 1 806	- 380
Contrats de réassurance	-	10	-
Instruments financiers	207	2 009	-

### Gestion du risque actions et assimilés

Les actions et assimilés sont des actifs par nature très volatils. L'assureur peut être amené à constater des dépréciations sur ces actifs (hors placements représentatifs des engagements en unités de compte), entraînant ainsi une sensible diminution des revenus des placements.

Le suivi et la gestion du risque actions et assimilés sont mis en œuvre dans le cadre du processus de détermination de l'enveloppe annuelle d'investissement en actifs risqués. Cette étude est réalisée périodiquement, afin d'assurer la cohérence entre les investissements réalisés au cours de l'année et l'appétence au risque retenu. Elle fournit une fourchette d'investissement (ou de désinvestissement) en actifs risqués.

L'objectif est de définir les investissements minimaux et maximaux en actifs risqués (actions, gestion alternative, FCPR, immobilier) qui permettent de conserver un minimum d'actifs obligataires pour couvrir les flux de passif probables à moyen terme, de préserver une partie du résultat net de la société à un an dans un scénario extrême de baisse des marchés boursiers et de limiter l'augmentation annuelle de la part en actifs risqués afin de lisser les points d'entrée.

Le comité financier, composé de membres de la direction, valide les propositions d'allocations d'actifs risqués et définit les couvertures contre les risques financiers dans le cadre de la politique générale arrêtée par le conseil de surveillance du GACM SA et des conseils d'administration des entités du GACM SA.

#### Analyse de sensibilité au risque actions :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023		
	Impact résultat net	Impact capitaux propres	Impact CSM
<b>Baisse de 20% du prix des actions</b>	<b>- 43</b>	<b>- 261</b>	<b>- 665</b>
Contrats d'assurance	4 278	4 321	- 665
Contrats de réassurance	-	-	-
Instruments financiers	- 4 321	- 4 582	-

### Gestion du risque de change

Le risque de change se définit comme le risque de perte lié aux fluctuations des cours de change des devises par rapport

à l'euro. Le portefeuille d'actifs du GACM SA est très peu exposé aux devises étrangères.

### Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de défaillance d'un émetteur qui ne serait plus en mesure d'honorer les paiements liés au remboursement de sa dette.

La gestion du risque de crédit se fait à plusieurs niveaux :

- Limites d'exposition par émetteur : ces limites tiennent compte de la notation de l'émetteur par les principales agences de notation ;
- Limites d'exposition par classe de notation.

Le risque de contrepartie correspond au risque que l'une des contreparties d'opérations financières (produits dérivés ou pensions livrées) ou de réassurance ne puisse honorer ses engagements.

La gestion du risque de contrepartie sur les opérations financières se fait à plusieurs niveaux également :

- Des règles de sélection des contreparties qui permettent de limiter le risque, les opérations étant réalisées avec des contreparties de premier rang et avec lesquelles le GACM SA a lié des accords d'échange quotidien de collatéral ;
- Des limites de positions par contrepartie ;
- Un contrôle régulier des valorisations des produits concernés.

Sur la réassurance, les règles sont les suivantes :

- Des règles de sélection des réassureurs ;
- Des critères sur les titres acceptés en nantissement.

Analyse du risque de crédit :

La répartition de la valeur brute des instruments de dettes par rating, selon la méthode du rating médian, et par bucket IFRS 9 se présente comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
<b>Administrations générales :</b>			
AAA	2 727	-	-
AA	18 557	-	-
A	2 625	-	-
BBB	93	-	-
BB ou <BB	-	-	-
NR	-	-	-
<b>Total administrations générales</b>	<b>24 002</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Etablissements de crédit :</b>			
AAA	12 483	-	-
AA	12 154	-	-
A	5 631	-	-
BBB	2 861	-	-
BB ou <BB	-	-	-
NR	276	-	-
<b>Total établissements de crédit</b>	<b>33 405</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Grandes entreprises :</b>			
AAA	399	-	-
AA	2 113	-	-
A	10 392	-	-
BBB	6 874	-	-
BB ou <BB	73	-	-
NR	1 884	-	15
<b>Total grandes entreprises</b>	<b>21 735</b>	<b>-</b>	<b>15</b>
<b>Autres :</b>			
A	416	-	-
BBB	622	-	-
NR	588	-	3
<b>Total autres</b>	<b>1 626</b>	<b>-</b>	<b>3</b>
<b>Total</b>	<b>80 768</b>	<b>-</b>	<b>18</b>

Garanties pour prêts de titres (données et reçues) :

<i>(en millions d'euros)</i>	Pourcentage de l'exposition soumise à des exigences de garantie	
	31/12/2023	Principal type de garantie détenue
Instruments dérivés	100%	Cash
Reverse Repo	100%	Obligations
Pensions	100%	Cash

Concentration du risque de crédit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023
<b>Concentration des placements des activités d'assurance par zone géographique</b>	
France	92 895
Luxembourg	6 627
Pays-Bas	5 898
Etats-Unis	5 697
Allemagne	5 137
Royaume-Uni	4 267
Espagne	4 096
Belgique	2 229
Autres	14 044
<b>Total</b>	<b>140 890</b>

Analyse de sensibilité sur spread obligataire :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023		
	Hypothèse centrale	Hypothèse basse 1 Notch	Hypothèse basse 2 Notch
Valeur comptable brut	80 787	80 787	80 787
Provisions pour pertes	43	52	89
Part des actifs en Bucket 2	0,00%	0,19%	2,30%

**Gestion du risque de liquidité**

Le risque de liquidité correspond au risque de ne pas pouvoir vendre un actif ou de le vendre avec une forte décote.

Le GACM SA gère le risque de liquidité de plusieurs façons :

- Une étude des impasses de liquidité à long terme permet de s'assurer que les flux prévisionnels issus des passifs épargne et assimilés sur les dix prochaines années sont couverts par les *cash-flows* prévisionnels générés par les actifs ;

- Des stress tests de liquidité (à court ou moyen terme) permettant d'analyser les besoins des entités du GACM SA en termes d'actifs cessibles en cas de situation de stress ;
- Des limites sur les actifs non cotés et peu liquides.

Un « plan d'urgence liquidité » permet une surveillance régulière des rachats sur les portefeuilles d'épargne en euros des entités d'assurance vie du GACM SA et définit une priorité des cessions en fonction de l'intensité des rachats, en cas de survenance de ce risque.

Analyse de maturité des instruments financiers :

	31/12/2023							
(en millions d'euros)	Inférieur à 1 an	Entre 1 an et 2 ans	Entre 2 ans et 3 ans	Entre 3 ans et 4 ans	Entre 4 ans et 5 ans	Plus de 5 ans	Indéterminé	Total
<b>Placements financiers</b>								
au coût amorti	-	6	-	-	-	16	-	22
à la juste valeur par capitaux propres	8 349	6 193	6 186	6 356	5 398	48 216	4 094	84 792
à la juste valeur par résultat	220	279	48	43	620	4 330	47 592	53 132
<b>Total actifs financiers</b>	<b>8 569</b>	<b>6 478</b>	<b>6 234</b>	<b>6 399</b>	<b>6 018</b>	<b>52 562</b>	<b>51 686</b>	<b>137 946</b>
<b>Dettes de financement</b>								
dettes subordonnées	165	99	49	- 1	- 1	1 248	-	1 559
dettes de financement représentées par des titres	-	-	-	-	-	-	-	-
dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	-	-	-	-	35	-	-	35
autres dettes de financement	5	3	3	1	-	-	17	29
<b>Total passifs financiers</b>	<b>170</b>	<b>102</b>	<b>52</b>	<b>-</b>	<b>34</b>	<b>1 248</b>	<b>17</b>	<b>1 623</b>

Analyse de maturité des contrats d'assurance et de réassurance :

Le tableau ci-dessous présente une analyse de la maturité des flux de trésorerie futurs des contrats d'assurance et de réassurance. Les contrats PAA sont exclus de cette analyse.

(en millions d'euros)	31/12/2023						Total
	Inférieure à 1 an	Entre 1 an et 2 ans	Entre 2 ans et 3 ans	Entre 3 ans et 4 ans	Entre 4 ans et 5 ans	Plus de 5 ans	
Contrats d'assurance	1 878	3 035	3 297	3 489	3 722	93 586	109 007
Contrats de réassurance	4	7	6	5	5	99	126
<b>Total</b>	<b>1 882</b>	<b>3 042</b>	<b>3 302</b>	<b>3 495</b>	<b>3 727</b>	<b>93 685</b>	<b>109 133</b>

Montants payables à vue :

Les montants payables à vue, correspondant à la valeur de rachat des contrats d'assurance, ainsi que leur valeur comptable sont présentés comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2023
Montants payables à vue	100 734
Valeur comptable	113 567

**2.12.3 Gestion du capital**

Pour sa gestion du capital, la société établit dans l'ORSA des projections de résultat et de couverture de la marge de solvabilité (référentiel Solvabilité II) sur cinq exercices pour toutes les sociétés d'assurance et pour les comptes consolidés du GACM.

Ces projections sont effectuées avec un scénario central d'hypothèses économiques et financières, complété par des scénarios alternatifs.

La gestion du capital est ensuite décidée en fonction des résultats de ces simulations et de l'appétence au risque de la société.

**Appétence au risque**

L'appétence au risque de la société est définie de la manière suivante :

- s'assurer que le résultat net de la société ne dévie pas de plus d'un certain pourcentage par rapport au résultat net moyen constaté sur les trois dernières années ;
- protéger un niveau de ratio de solvabilité (Solvabilité II) dans tous les scénarios testés.

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale,

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société GROUPE DES ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL (ci-après le « GACM ») relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et des risques.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire

aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

### Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable résultant de l'application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 de la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » et de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » relatifs aux portefeuilles d'instruments financiers des activités d'assurance tel qu'exposé dans les notes 2.4 Normes applicables et 2.5 Première application des normes IFRS 9 et 17 ainsi que dans les autres notes de l'annexe présentant des données chiffrées liées aux incidences de ces changements.

## Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Exercice clos le 31 décembre 2023

## Évaluation de l'incidence de la première application de la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » sur les soldes d'ouverture et les comparatifs

Risque identifié	Notre réponse
<p>L'entrée en vigueur de la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 entraîne des changements significatifs des principes comptables d'évaluation des contrats d'assurance ainsi que des modifications dans la présentation des états financiers et des informations à fournir en annexe. Elle est d'application rétrospective au 1<sup>er</sup> janvier 2022.</p> <p>La note « 2.5.3 Principaux impacts de la transition à IFRS 17 » des comptes consolidés du groupe présente les informations qualitatives et quantitatives relatives à l'incidence de la première application de la norme IFRS 17 ainsi que les principaux choix de méthodes comptables appliqués à la date de transition. Selon cette note, l'adoption de cette nouvelle norme comptable a conduit à constater un impact global de -868 millions d'euros sur les capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et à constituer une marge sur services contractuels (CSM) initiale d'un montant brut avant impôts de 4 415 millions d'euros ainsi qu'un ajustement au titre du risque non financier déterminé à la date de transition de 1 484 millions d'euros.</p> <p>Comme indiqué dans la note « 2.5.3 Principaux impacts de la transition à IFRS 17 » des comptes consolidés, l'évaluation des provisions techniques d'assurance selon la norme IFRS 17 repose sur de nouvelles modalités d'estimations comptables et actuarielles impliquant un jugement accru de la direction financière quant au choix des méthodes comptables à la transition, et quant à la détermination des hypothèses clés. Il s'agit notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De la méthode de transition retenue pour chaque groupe de contrats d'assurance ;</li> <li>- Des méthodes et hypothèses utilisées pour calculer la marge sur services contractuels initiale, plus spécifiquement pour les groupes de contrats d'assurance évalués à la transition selon la méthode de transition à la juste valeur (FVA) et la méthode rétrospective modifiée (MRA), conduisant la direction financière à estimer la marge sur services contractuels (CSM) en réutilisant des flux réels passés.</li> </ul> <p>Compte tenu de l'importance des changements induits par l'application de cette nouvelle norme comptable, du choix de méthodes comptables et du degré de jugements important de la direction financière pour déterminer certaines hypothèses clés, nous avons considéré l'évaluation de l'incidence de la première application de la norme IFRS 17 comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Afin de couvrir le risque de l'évaluation de l'incidence de la première application de la norme IFRS 17 sur les soldes d'ouverture et les comparatifs des comptes consolidés du groupe, nous avons réalisé les procédures d'audit suivantes avec le concours de nos spécialistes en actuariat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- nous avons pris connaissance et apprécié les processus définis par la direction financière permettant de déterminer l'impact de l'adoption de la norme IFRS 17 sur les comptes consolidés au 1<sup>er</sup> janvier 2022, ainsi que sur les états financiers comparatifs au 31 décembre 2022 ;</li> <li>- nous avons apprécié les méthodes et jugements retenus par la direction financière et contrôlé leur conformité avec les dispositions de la norme IFRS 17 à la transition ;</li> <li>- nous avons apprécié les hypothèses clés utilisées dans les méthodes de transition appliquées pour le calcul de la marge sur services contractuels . Au cas particulier de la FVA nous avons apprécié les hypothèses, le cas échéant en comparaison avec des transactions observables sur le marché dès lors que ces informations étaient disponibles ;</li> <li>- nous avons testé par sondages et selon notre évaluation du risque les modèles de calculs utilisés pour estimer les flux de trésorerie futurs et la marge sur services contractuels ;</li> <li>- nous avons mis en œuvre des procédures visant à tester par sondages la fiabilité des données servant de base aux estimations ;</li> <li>- nous avons apprécié les éléments sous-tendant les principales hypothèses retenues par la direction financière et la sensibilité des modèles à ces hypothèses ;</li> <li>- enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations communiquées dans les notes afférentes aux Etats Financiers consolidés relatives à la transition vers la nouvelle norme IFRS 17 au regard des exigences de la norme IAS 8.</li> </ul>

Exercice clos le 31 décembre 2023

## Évaluation des provisions techniques des contrats d'assurance du segment « assurance vie » évalués en modèle des honoraires variables (LRC et LIC VFA)

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2023, les passifs liés aux contrats d'assurance du segment « assurance vie » évalués en modèle des honoraires variables (Variable Fee Approach, VFA) s'élèvent à 113 081 millions d'euros et se décompose comme suit comme indiqué dans la note 2.8.23 des comptes consolidés du groupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (BE) s'élève à 106 567 millions d'euros ;</li> <li>- l'ajustement au titre du risque non financier (RA) s'élève à 841 millions d'euros ;</li> <li>- la marge sur services contractuels (CSM) s'élève à 5 673 millions d'euros.</li> </ul> <p>La détermination de ces passifs repose sur des jugements importants concernant les données utilisées, les hypothèses relatives aux périodes futures, et résulte de techniques d'estimation.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'estimation de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs relative à ces contrats long terme évalués repose sur des jugements significatifs, tels qu'exposés dans la note 2.6.5 des comptes consolidés, pour définir : <ul style="list-style-type: none"> <li>o les techniques d'estimation qui reposent sur des modèles complexes de projections des cash-flows futurs ;</li> <li>o les hypothèses techniques ;</li> <li>o les hypothèses financières courantes, en particulier la détermination de la courbe des taux d'actualisation.</li> </ul> </li> <li>- l'évaluation du RA repose sur les hypothèses concernant le niveau de confiance retenu par le groupe par rapport aux facteurs de risque associés aux provisions techniques, et sur une approche du type valeur à risque, qui est la perte maximale au sein du niveau de confiance défini.</li> </ul> <p>Enfin, l'amortissement de la CSM, correspondant à la fraction de CSM comptabilisée en produits des activités d'assurance de l'exercice, est déterminé sur la base d'unités de couverture. Ces unités de couverture sont ajustées afin de prendre en compte le rendement attendu des éléments sous-jacents résultant d'hypothèses dites en « mode réelle ».</p> <p>En raison de la sensibilité de l'évaluation de ces passifs à ces jugements et hypothèses clés, nous avons considéré l'évaluation des passifs liés aux contrats d'assurance du segment « assurance vie », comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Afin de couvrir le risque d'évaluation de ces passifs liés aux contrats d'assurance du segment « assurance vie », nous avons mis en œuvre les procédures d'audit suivantes avec le concours de nos spécialistes en actuariat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- nous avons pris connaissance de la méthodologie d'évaluation des flux de trésorerie, du RA et de la CSM liés à ces contrats et contrôlé leur conformité aux normes comptables en vigueur ;</li> <li>- nous avons réalisé des procédures d'audit sur l'environnement de contrôle interne des systèmes d'information intervenant dans le traitement des données techniques, les calculs et leur déversement en comptabilité ;</li> <li>- nous avons apprécié et testé les contrôles clés mis en place par le groupe. En particulier, nous avons évalué : <ul style="list-style-type: none"> <li>o le dispositif des contrôles afférents à la validation du modèle de projection des flux de trésorerie futurs ;</li> <li>o la documentation et les contrôles relatifs aux jugements et hypothèses clés formulés par la direction financière ;</li> </ul> </li> <li>- nous avons mis en œuvre des procédures visant à tester par sondages la fiabilité des données servant de base aux estimations ;</li> <li>- nous avons testé par sondages et selon notre évaluation du risque, les modèles de calcul utilisés pour estimer les flux de trésorerie futurs, l'ajustement au risque non financier et la CSM, ainsi que tout changement significatif apporté aux modèles de calcul ;</li> <li>- nous avons testé par sondages les unités de couvertures et les principales hypothèses dites en « monde réel » retenues pour la reconnaissance de la CSM en résultat ;</li> <li>- nous avons réalisé des procédures analytiques sur les évolutions afin d'identifier le cas échéant toute variation incohérente ou inattendue significative.</li> </ul> <p>Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations communiquées dans les notes afférentes aux comptes consolidés.</p>

## Évaluation des provisions techniques des contrats emprunteurs selon le modèle général (LRC et LIC GMM)

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2023, les passifs des contrats emprunteurs évalués selon le modèle général d'évaluation (GMM) s'élèvent à 1 614 millions d'euros, dont 8 millions d'euros au titre de l'estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (BE) et 798 millions d'euros au titre de l'ajustement au titre du risque non financier (RA), comme indiqué dans la note 2.6.5 des comptes consolidés.</p> <p>La détermination de ces passifs repose sur des jugements importants concernant les données utilisées, les hypothèses relatives aux périodes futures, et résulte de techniques d'estimation.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'estimation de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs relative à ces contrats long terme évalués repose sur des jugements significatifs, tels qu'exposés dans la note 2.6.5 des comptes consolidés, pour définir : <ul style="list-style-type: none"> <li>o les techniques d'estimation qui reposent sur des modèles complexes de projections des cash-flows futurs ;</li> <li>o les hypothèses techniques ;</li> <li>o la détermination de la courbe des taux d'actualisation.</li> </ul> </li> <li>- l'évaluation du RA repose sur les hypothèses concernant le niveau de confiance retenu par le groupe par rapport aux facteurs de risque associés aux provisions techniques, et sur une approche du type valeur à risque, qui est la perte maximale au sein du niveau de confiance défini.</li> </ul> <p>En raison de la sensibilité de l'évaluation de ces passifs à ces jugements et hypothèses clés, nous avons considéré l'évaluation des passifs liés aux contrats d'assurance « emprunteurs », comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Afin de couvrir le risque d'évaluation de ces passifs liés aux contrats d'assurance emprunteur, nous avons mis en œuvre les procédures d'audit suivantes avec le concours de nos spécialistes en actuariat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- nous avons pris connaissance de la méthodologie d'évaluation des flux de trésorerie et du RA liés à ces contrats et contrôlé leur conformité aux normes comptables en vigueur ;</li> <li>- nous avons réalisé des procédures d'audit sur l'environnement de contrôle interne des systèmes d'information intervenant dans le traitement des données techniques, les calculs et leur déversement en comptabilité ;</li> <li>- nous avons apprécié et testé les contrôles clés mis en place par le groupe. En particulier, nous avons évalué : <ul style="list-style-type: none"> <li>o le dispositif de contrôles afférents à la validation du modèle de projection des flux de trésorerie futurs ;</li> <li>o la documentation et les contrôles relatifs aux jugements et hypothèses clés formulés par la direction financière ;</li> </ul> </li> <li>- nous avons mis en œuvre des procédures visant à tester par sondages la fiabilité des données servant de base aux estimations ;</li> <li>- nous avons testé par sondages et selon notre évaluation du risque, les modèles de calcul utilisés pour estimer les flux de trésorerie futurs et l'ajustement au risque non financier, ainsi que tout changement significatif apporté aux modèles de calcul ;</li> <li>- nous avons réalisé des procédures analytiques sur les évolutions afin d'identifier le cas échéant toute variation incohérente ou inattendue significative.</li> </ul> <p>Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations communiquées dans les notes afférentes aux comptes consolidés.</p>

## Évaluation des passifs d'assurance sur l'automobile-corporel selon le modèle d'allocation des primes (LIC BE et RA)

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2023, les passifs au titre des sinistres survenus au titre de la Responsabilité Civile relative aux dommages Corporels Automobile (RC Corporel Automobile) s'élèvent à 1 248 millions d'euros comme indiqué en note 2.6.5 des comptes consolidés du groupe, dont 1 209 millions d'euros au titre de l'estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (BE) et 39 millions d'euros au titre de l'ajustement au titre du risque non financier (RA).</p> <p>L'évaluation de ces sinistres RC Corporel Automobile requiert l'exercice du jugement professionnel de la direction financière, et la prise en compte de l'évolution des barèmes mis en place dans l'évaluation des préjudices.</p> <p>Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction financière, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Afin de couvrir le risque d'évaluation de ces passifs liés à ces contrats d'assurance, nous avons mis en œuvre les procédures d'audit suivantes avec le concours de nos spécialistes en actuariat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- nous avons pris connaissance de la méthodologie d'évaluation des flux de trésorerie et du risque non financier (RA) liés à ces contrats et contrôlé leur conformité aux normes comptables en vigueur ;</li> <li>- nous avons apprécié et testé les contrôles clés mis en place par le groupe, liés : <ul style="list-style-type: none"> <li>o à la gestion des sinistres et en particulier à l'évaluation des provisions dossier par dossier ;</li> <li>o à la détermination du coût ultime des sinistres (hypothèses, jugements, données, méthodologies, respect des normes applicables) ;</li> <li>o aux systèmes d'information contribuant au traitement des données techniques et à leur déversement en comptabilité ;</li> <li>o à la documentation et aux contrôles relatifs aux jugements et hypothèses clés formulées par la direction financière ;</li> </ul> </li> <li>- nous avons observé le dénouement des estimations comptables des exercices précédents afin d'apprécier la fiabilité du processus de détermination de ces estimations mis en œuvre par la direction ;</li> <li>- nos travaux ont consisté également à apprécier la pertinence des paramètres actuariels utilisés ainsi que des hypothèses retenues, au regard des pratiques de marché et du contexte économique et financier propre au groupe.</li> <li>- pour une sélection de dossiers RC Corporel Automobile, nous nous sommes entretenus avec les gestionnaires et avons contrôlé la conformité du dossier de sinistre ;</li> <li>- nous avons procédé à une évaluation indépendante de ces passifs.</li> </ul> <p>Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations communiquées dans les notes afférentes aux comptes consolidés.</p>

Exercice clos le 31 décembre 2023

## Évaluation de placements financiers en niveau 3 et de l'immobilier

Risque identifié	Notre réponse
<p>Comme indiqué dans la note 2.8.6 de l'annexe aux comptes consolidés, les actifs financiers évalués à la juste valeur en niveau 3 s'élevaient à 2 565 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 2 272 millions d'euros au 31 décembre 2022.</p> <p>L'immobilier s'élevaient à 4 924 millions d'euros au 31 décembre 2023 dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Immobilier de placement pour un montant de 2 942 millions d'euros ;</li> <li>- Immobilier d'exploitation (en niveau 2) pour un montant de 219 millions d'euros ;</li> <li>- Placements immobiliers pour un montant de 1 763 millions qui se répartissent entre 586 millions d'euros en niveau 1, 1 081 millions en niveau 2 et 96 millions en niveau 3.</li> </ul> <p>La norme IFRS 13 classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction du caractère observable ou non des données d'entrée utilisées dans l'évaluation. L'évaluation des actifs présentés en niveau 3 repose sur des techniques de valorisation s'appuyant sur des paramètres non observables.</p> <p>Compte tenu du montant des placements financiers classés en niveau 3 et de l'immobilier, et de l'importance du jugement exercé par la direction financière, notamment sur la valorisation des actifs, présentés en niveau 3, établie à partir de paramètres non observables, nous avons considéré l'évaluation des placements financiers classés en niveau 3 et l'immobilier comme point clé de l'audit.</p>	<p>Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs retenues des placements financiers classés en niveau 3 et de l'immobilier, nos travaux ont consisté sur la base des informations qui nous ont été communiquées à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- effectuer une revue du classement des actifs conformément à IFRS 9 et à IAS 40 ;</li> <li>- prendre connaissance des méthodes de valorisation ;</li> <li>- apprécier le dispositif de contrôle interne associé au processus de valorisation, et notamment évaluer la conception et tester l'efficacité des contrôles clés mis en place par le groupe ;</li> <li>- pour les produits structurés, procéder à une contre valorisation sur un échantillon de produits structurés ;</li> <li>- pour les fonds, comparer les valorisations retenues avec les rapports de valorisation transmis par les sociétés de gestion d'actifs sur un échantillon de titres ;</li> <li>- pour les autres typologies d'actifs financiers y compris l'immobilier, réaliser des contrôles par échantillonnage afin d'apprécier la pertinence des valorisations retenues au regard des pratiques de marché ;</li> <li>- apprécier la méthodologie de hiérarchisation des titres par niveau de juste valeur ainsi que les changements de classification entre les 3 niveaux de juste valeur ;</li> </ul> <p>Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations communiquées dans les notes afférentes aux comptes consolidés.</p>

Exercice clos le 31 décembre 2023

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société GROUPE DES ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL par votre assemblée générale du 6 mai 2020 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 3 mai 2017 pour le cabinet KPMG SA

Au 31 décembre 2023, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 4<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG SA dans la 7<sup>ème</sup> année.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de

Exercice clos le 31 décembre 2023

continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas

fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

## Rapport au comité d'audit et des risques

Nous remettons au comité d'audit et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit et des risques figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui

constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit et des risques des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense,

le 5 avril 2024

Les commissaires aux comptes,

PricewaterhouseCoopers Audit



Sébastien ARNAULT

KPMG SA



Anthony BAILLET

Antoine ESQUIEU



